

ADVINI

DES VIGNOBLES, DES HOMMES, L'ÉMOTION



Rapport financier 2019

Conseil de Surveillance

Bernard JEANJEAN
Président

Brigitte JEANJEAN

Frédéric JEANJEAN

Vincent RIEU

Marie-Elisabeth PLANTADE

Pierre GUENANT

Jean-Marc LOUBIER

Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit
Représenté par Marie-Thérèse Mercier

KPMG
Représenté par Stéphane Orlando

Directoire

Antoine LECCIA
Président

Philippe JEANJEAN

Raymond PLANTADE (jusqu'au 30/06/2019)

Censeurs

Agro Invest, représenté par Olivier Guize

Grands Crus Investissements, représenté par Christophe Blanchy et Cédric Fontaine

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la transposition dans le Code monétaire et financier de la Directive 2004/109/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2004 (dite Directive Transparence) qui impose aux sociétés cotées sur l'Eurolist Paris la diffusion par voie électronique d'un rapport financier annuel dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice.

Sommaire

1. Attestation du Président du Directoire	4
2. Comptes annuels	5
3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	35
4. Comptes consolidés	40
5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	91
6. Rapport de Gestion	98
7. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	179
8. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion	199

1. Attestation du Président du Directoire

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Saint-Félix de Lodez, le 4 mai 2020

Antoine Leccia,

Président du Directoire d'AdVini

2. Comptes annuels

Le Directoire a arrêté en date du 24 mars 2020 les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Bilan – Actif

Exprimé en €

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2019	31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	19 549 029	5 293 324	14 255 705	15 355 876
Fonds commercial	33 691		33 691	33 691
Autres immobilisations incorporelles	284 611		284 611	286 583
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	5 699 667	112 699	5 586 968	5 588 556
Constructions	13 764 806	10 241 438	3 523 367	3 725 549
Installations techniques, matériel, outillage	16 122 968	12 225 345	3 897 622	3 552 892
Autres immobilisations corporelles	7 277 519	5 985 953	1 291 566	1 450 688
Immobilisations en cours	292 943		292 943	206 638
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	59 600 846	955 031	58 645 815	54 518 872
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	21 007		21 007	21 007
Prêts	7 231 657		7 231 657	4 475 373
Autres immobilisations financières	1 932 058		1 932 058	80 072
ACTIF IMMOBILISE	131 810 802	34 813 791	96 997 011	89 295 797
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	12 270 574		12 270 574	10 696 006
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	11 047 794		11 047 794	6 617 191
Marchandises	3 164 868	1	3 164 867	3 170 438
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	20 787 340	2 383 023	18 404 317	52 633 599
Autres créances	114 897 060	265 836	114 631 224	106 372 634
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	1 706 324		1 706 324	1 667 302
(dont actions propres : 1 525 989)				
Disponibilités	6 116 572		6 116 572	315 406
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	756 534		756 534	380 543
ACTIF CIRCULANT	170 747 066	2 648 860	168 098 206	181 853 120
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	3 185 888		3 185 888	3 803 303
TOTAL GENERAL	305 743 755	37 462 651	268 281 104	274 952 220

Bilan – Passif

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Capital social ou individuel (dont versé : 31 534 680)	31 534 680	30 827 152
Primes d'émission, de fusion, d'apport	18 738 246	18 645 314
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	826 608	769 590
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	10 283 173	10 947 173
Report à nouveau	1 253 712	1 440 766
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 533 581	1 140 356
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	461 564	436 952
CAPITAUX PROPRES	64 631 564	64 207 303
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	4 101 207	4 551 548
Provisions pour charges	4 071 088	4 113 255
PROVISIONS	8 172 295	8 664 803
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	122 421 430	136 243 036
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	3 070 326	3 924 536
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 201 332	44 809 225
Dettes fiscales et sociales	10 606 799	10 992 857
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	61 810	387
Autres dettes	4 902 423	5 941 676
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	195 264 121	201 911 718
Ecart de conversion passif	213 125	168 396
TOTAL GENERAL	268 281 104	274 952 220

Compte de résultat 1/2

Exprimé en €

Rubriques	France	Exportation	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises	3 273 459	1 407 343	4 680 803	5 365 661
Production vendue de biens	122 368 635	103 000 208	225 368 843	217 440 384
Production vendue de services	9 738 236	463 866	10 202 102	9 604 959
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	135 380 330	104 871 417	240 251 747	232 411 004
Production stockée			4 324 543	1 602 907
Production immobilisée			51 000	51 986
Subventions d'exploitation			384 976	673 000
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 030 169	2 510 919
Autres produits			254 378	173 921
PRODUITS D'EXPLOITATION			247 296 813	237 423 737
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			120 042 927	120 290 020
Variation de stock (marchandises)			229 794	-553 722
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			71 841 712	60 147 304
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-1 707 506	-875 490
Autres achats et charges externes			32 564 783	34 469 229
Impôts, taxes et versements assimilés			3 181 035	2 875 264
Salaires et traitements			13 005 020	12 331 777
Charges sociales			6 129 711	4 403 896
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 034 922	3 014 811
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			964 332	416 639
Dotations aux provisions			201 000	315 000
Autres charges			947 747	1 306 583
CHARGES D'EXPLOITATION			250 435 478	238 141 312
RESULTAT D'EXPLOITATION			-3 138 665	-717 575
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée			15 103	18 096
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			320	15
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			131 869	65 212
Autres intérêts et produits assimilés			3 864 655	3 360 063
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			818 068	2 819 489
Différences positives de change			77 643	729 603
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				317 538
PRODUITS FINANCIERS			4 892 553	7 291 920
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			91 263	4 069 620
Intérêts et charges assimilées			1 174 767	1 048 712
Différences négatives de change			441 293	659 135
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			1 707 322	5 777 467
RESULTAT FINANCIER			3 185 231	1 514 453
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			61 669	814 974

Compte de résultat 2/2

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 089	28 531
Produits exceptionnels sur opérations en capital	74 223	37 900
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	92 773	239
PRODUITS EXCEPTIONNELS	168 085	66 670
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	204 119	667 681
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	100 126	122 899
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	74 612	373 645
CHARGES EXCEPTIONNELLES	378 857	1 164 225
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-210 772	-1 097 555
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	187 376	242 015
Impôts sur les bénéfices	-1 870 060	-1 664 952
TOTAL DES PRODUITS	252 372 554	244 800 423
TOTAL DES CHARGES	250 838 974	243 660 067
BENEFICE OU PERTE	1 533 581	1 140 356

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

Note 1. Introduction	11
Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice	11
Note 3. Événements postérieurs à la Clôture	11
Note 4. Règles et Méthodes Comptables	12
Note 5. Informations sur Bilan et Compte de Résultat	20
5.1. État de l'actif immobilisé	20
5.2. État des amortissements	21
5.3. État des Provisions et dépréciations	22
5.4. État des échéances, des créances et des dettes	23
5.5. Fonds commercial	24
5.6. Écart conversion/créances et dettes étrangères	24
5.7. Produits à recevoir	24
5.8. Charges à payer	25
5.9. Charges et produits constatés d'avance	26
5.10. Composition du capital social	26
5.11. Variation des capitaux propres	26
5.12. Affectation des résultats soumise à l'Assemblée Générale	27
5.13. Ventilation du Chiffre d'Affaires	27
5.14. Quote-part résultats sur Opération en commun	27
5.15. Charges et Produits exceptionnels	28
5.16. Ventilation de l'Impôt sur les bénéfices	28
Note 6. Engagements financiers et Autres informations	29
6.1. Crédit-Bail	29
6.2. Engagements financiers donnés et reçus	29
6.3. Dettes garanties par des sûretés réelles	30
6.4. Instruments financiers dérivés	30
6.5. Situation latente ou différée	31
6.6. Effectif Moyen	31
6.7. Identité société Mère consolidant la société	31
6.8. Liste des filiales et participations	32
6.9. Incidence évaluations fiscales dérogatoires	34

Note 1. Introduction

Annexe au bilan avant affectation du résultat de l'exercice, dont le total est de 268 281 104 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 240 251 747 €, et dégageant un résultat de 1 533 581 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019. Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice

Augmentation de la participation d'Advini SA dans la société SAS PRODEGUSTATION qui passe de 65% à 90%.

En date du 2 janvier 2019, il a été procédé à une augmentation du capital d'un montant de 664 000 euros par incorporation directe de pareille somme prélevée sur les autres réserves.

Afin d'optimiser son BFR, Advini a signé un contrat d'affacturage déconsolidant le 20 juin 2019. Au 31 décembre 2019, 34.5 M€ de créances ont été cédées.

Note 3. Évènements postérieurs à la clôture

Covid 19 :

Cette crise conjoncturelle exceptionnelle a demandé et demande une attention majeure et à court terme, tant pour la santé et la protection des salariés qu'un pilotage serré de notre trésorerie.

A ce titre, des mesures ont été prises dès début Mars 2020 :

- Interdiction de déplacements
- Gel des embauches
- Plan de réduction de coûts fixes
- Pas de versement de dividendes en 2020

Le groupe a maintenu son activité de production et son activité dans les vignes dans les différents domaines et anticipe à ce jour un scénario articulé autour des phases suivantes :

- Une crise majeure et forte baisse d'activité d'avril à juin
- Une période de recouvrement progressive de l'activité de juillet à septembre
- Et un rebond majeur d'octobre à décembre préparant une année 2021 de forte croissance.

Le groupe a pris toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la poursuite de ses activités (mise en place de prêts garantis par l'Etat, report des échéances des emprunts, report des échéances des dettes fiscales et sociales,...) et n'anticipe pas de risque quant à la continuité d'exploitation.

Les incertitudes de cette crise sanitaire font qu'il est à ce stade difficile d'évaluer son incidence sur les états financiers 2020.

Note 4. Règles et méthodes comptables

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2014. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29/11/83, les règlements ANC relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général 2014 applicables à la clôture de l'exercice, le règlement ANC n°2016-07 du 04 Novembre 2016, ainsi qu'avec les conventions générales et des adaptations professionnelles suivant l'avis du CNC (C.Com R123-180 et PCG art 531-1 §1).

DEROGATIONS

Néant

PERMANENCE DES METHODES

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeur brute	Durée d'amortissement
Logiciel	10 549 K€	8 ans
Marque	9 000 K€	NA

Le poste Logiciel correspond notamment au coût de mise en place de l'ERP SAP intégrant les fonctions achats, vente, gestion du chai, du conditionnement et de la logistique ainsi que la comptabilité et le contrôle de gestion. Le poste Marque correspond à la marque « Laroche » reconnue dans le traité de fusion en 2010. Les marques correspondent à des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité n'est pas déterminée dans la mesure où leur durée de vie, dans les métiers du vin, ne peut être définie. De ce fait, elles ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont testées chaque année sur la base d'informations prévisionnelles estimées les plus probables à la date d'arrêt des comptes.

EVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En présence d'un indice de perte de valeur, un test de valeur est réalisé pour apprécier leur valeur actuelle à la date d'inventaire.

Au 31 décembre 2019, la valeur retenue dans le cadre de l'opération de fusion faite en 2010 pour les marques et vignobles constitue la valeur d'inventaire, desdits biens.

EVALUATION DES AMORTISSEMENTS

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	linéaire	10 à 30 ans
Installations techniques	linéaire	3 à 18 ans
Install. générales agents	linéaire	10 ans
Matériel et outillage	linéaire	3 à 18 ans
Matériel de transport	linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	linéaire	6 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. La valeur actuelle est déterminée en tenant compte des capitaux propres de la filiale/participation détenue à la date d'inventaire et des perspectives d'évolution de cette société.

La même méthode a été retenue pour ce qui concerne l'évaluation des créances rattachées aux participations, par ordre de liquidité.

CREANCES IMMOBILISEES

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

EVALUATION DES MATIERES ET MARCHANDISES

Afin de respecter la nature exacte des stocks par catégorie, une nouvelle classification comptable a été mise en place à compter du 1^{er} janvier 2016, notamment entre matières premières, marchandises et produits intermédiaires et finis.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le système d'information calcule un prix moyen pondéré pour les vins en vrac, les matières sèches et les produits finis. Ce prix moyen pondéré est calculé sur la base du stock fin de période précédente et de tous les achats pondérés de la période.

A ce prix moyen pondéré s'ajoutent, pour les produits semi finis et finis, des coûts de conditionnement et des frais accessoires valorisés sur la base de coûts standards (filtration et traitement des vins par exemple).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

ACHATS

Afin de respecter la nature exacte des achats par catégorie, une nouvelle classification comptable a été mise en place à compter du 1^{er} janvier 2016, notamment entre matières premières, marchandises et produits intermédiaires et finis.

EVALUATION DES PRODUITS EN COURS

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

DEPRECIATION DES STOCKS

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de l'exercice.

CORRECTION D'ERREUR 2018

La société ADVINI a procédé en 2019 à une destruction de stocks de matières sèches n'ayant pas diminué depuis plusieurs années et qui, après analyse, ont été jugés définitivement non réutilisables. Ces matières sèches auraient dû être identifiées, remontées et détruites sur 2018.

L'impact de cette correction d'erreur est de 1074k€. Les comptes impactés par cette correction sont les comptes de stock de matières premières, approvisionnements et de variation de stock (matières premières et approvisionnements).

EVALUATION DES CREANCES ET DES DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DEPRECIATION DES CREANCES

L'évaluation des dépréciations des créances clients a été effectuée au regard d'éventuelles défaillances de ceux-ci.

OBLIGATIONS CONVERTIBLES OU ECHANGEABLES

NEANT

EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Le total des actions auto-détenues au 31/12/19 est de 86 553 pour une valeur 1 706 323 €. Le cours moyen de ces actions est de 19€70.

DEPRECIATION DES VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières de placement peuvent être dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DES VALEURS MOBILIERES

Désignation	Quantité	Montant
Actions propres	79 670	1 525 989
Contrat liquidité	6 883	180 335

soit 86 553 actions pour 1 706 323 €.

DISPONIBILITES EN EUROS

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DISPONIBILITES EN DEVISES

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou gain de change.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Néant.

SUBVENTION D'EQUIPEMENT

Au titre de l'année 2019, aucune subvention n'a été perçue.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Afin de respecter la nature exacte des produits vendus, une nouvelle classification entre ventes de marchandises et production vendue de biens a été mise en place au 1er janvier 2016.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont établies en conformité avec le règlement CRC 2000-6 sur les passifs. Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un évènement passé, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être estimé de façon fiable.

PARTICIPATION ET INTERESSEMENT DES SALARIES

La participation et l'intéressement des salariés, y compris forfait social, est cette année de 184 719 € de participation et 0 € d'intéressement.

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITES

Indemnité de départ à la retraite

Les hypothèses de calcul retenues sont établies sur la base de la convention collective «Vins et spiritueux», et se présentent de la manière suivante :

Taux d'actualisation	0.80 %
Départ à la retraite à l'initiative du salarié	65 ans*
Turn-over (par tranches d'âge)	0 à 10 %
Taux de progression des salaires	1 %
Taux de charges sociales	45 à 50 %
* 60 ans pour des cas isolés identifiés	

En matière de régime de retraite à prestations définies, les engagements futurs de la société ont été estimés à hauteur de 1 477 K€ au 31 décembre 2019 contre 1 295 K€ en 2018.

ESTIMATIONS COMPTABLES

La Direction est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives figurent notamment la valeur des titres de participations et créances rattachées telle que décrite dans la note " Titres immobilisés", de la marque, des terres à vigne, le cas échéant, ainsi que les postes de dépréciation et de provisions tels que décrits aux paragraphes ci-dessus des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

AUTRES INFORMATIONS

- Le périmètre d'intégration fiscale dont la société ADVINI est à la tête du groupe comprend, en 2019, les sociétés suivantes : Impressions de l'Enclos, Rigal, Transports Lodéziens, Gassier, Amouroux, Ogier, Moueix, Capet Guillier, Domaine Laroche, Mas La Chevalière, Le Vieux Moulin, Le Jardin des Aresquiers, Ecole des Vins Advini, Mas de Lunès, Advini Patrimoine, Clos de l'Oratoire, Vignobles en Vol et Champy.
- Pour l'intégration fiscale il a été convenu que la situation pour les filiales serait la même que si elles n'avaient pas appartenues au groupe sur le plan de leurs obligations fiscales.

- Le taux d'impôt applicable au groupe d'intégration fiscale est de 33.33% avec 28% à hauteur de 500 000 euros de résultat fiscal.
- Il ne reste qu'un emprunt assorti de ratios basés sur les comptes annuels de la société MOUEIX. Les ratios concernés sont le maintien de la situation nette à un niveau au moins égal à 90% de celui existant au 31/12/2018, les fonds propres/dettes à moyen et long terme, l'endettement net/situation nette. Dans l'hypothèse d'un dépassement de ces ratios financiers d'une part et d'une demande expresse de remboursement anticipé des emprunts concernés par les prêteurs d'autre part, le Groupe serait amené à rembourser par anticipation l'encours des contrats, soit en utilisant sa trésorerie excédentaire, soit en contractant de nouveaux financements auprès de nouveaux prêteurs. Les ratios ne sont pas respectés, toutefois, seuls 76 k€ restent dus sur l'année 2020, en part courante.
- La rémunération des membres du conseil de surveillance, du directoire, et de la direction générale s'élève à 1.129 K€. Il existe des indemnités compensatrices en cas de rupture de contrat ou de mandat dont le total pourrait, au maximum pour l'ensemble des indemnités, représenter un montant de 1.394 K€. Aucune charge n'est constatée au titre de ces indemnités sur l'exercice 2019. Il n'existe pas de stock-options.
- Le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 14 mai 2014 avait déterminé les conditions de mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de certains mandataires sociaux et salariés, sous la condition suspensive de l'autorisation par l'assemblée générale.

L'assemblée générale mixte du 4 juin 2014 avait délégué dans la 20ème résolution tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la mise en place d'un plan d'attribution gratuite des actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux, et d'une manière générale faire tout ce qui serait nécessaire, notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures destinées à préserver les droits des bénéficiaires en ajustant le nombre d'actions attribuées en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendraient pendant la période d'acquisition.

Le Directoire, chargé de la mise en œuvre des plans d'attribution, s'est tenu le 12 août 2014.

Le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 29 août 2014 a pris connaissance et a approuvé les plans d'attribution d'actions gratuites mis en place par le Directoire.

Le nombre des actions attribuées gratuitement, pour 2014, a été de 40 000 actions.

Les critères de performance ont été atteints pour l'année 2014 et 38 771 actions ont été définitivement attribuées sur les 40 000 actions ci-dessus mentionnées (1 229 actions non attribuées).

Les critères de performance ayant été partiellement atteints pour l'année 2016, 5 000 actions ont été attribuées au titre de ce plan.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne serait définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et l'obligation de conservation des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition est fixée à deux ans.

En plus du critère de présence, l'attribution des actions dépend de la réalisation à la fin de chaque année d'un critère de performance basé sur des critères individuels et sur des critères de résultat du groupe.

L'ensemble des critères du plan concernant le Président du directoire, également approuvé par le conseil de surveillance du 29 août 2014, a été rempli, et a donné lieu à l'attribution de 83 000 actions gratuites.

Les actions gratuites qui seront attribuées dans le cadre de ce plan seront des actions existantes préalablement rachetées par AdVini; dans ce cas, il doit donc être comptabilisé dans les comptes sociaux une provision correspondant au produit du coût d'entrée des actions et du nombre d'actions estimées.

- Au 31 décembre 2018, le capital était composé de 3 853 394 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros. Les primes d'émission et de fusion s'élevaient à 18 645 milliers d'euros. L'assemblée générale du 13 juin 2019 a approuvé la distribution d'un dividende brut de 0.33 € par action, soit 1 299 K€, (contre 0.41 € au titre de la distribution du résultat de l'exercice 2017, soit 1.578 K€) et a offert aux actionnaires le choix d'opter pour le paiement en actions du dividende de l'exercice 2018. Le prix d'émission des actions nouvelles était fixé à 30.34 euros et le délai de souscription était fixé jusqu'au 13 juillet 2019. Le 28 août 2019, le directoire a constaté que, suite à l'offre de paiement du dividende 2019 en actions, 5 441 actions nouvelles de 8 euros chacune émises pour un montant de 30.34 euros ont été souscrites, représentant ainsi une augmentation de capital de 43 528 euros et une prime d'émission de 92 932 euros.
- Lors de l'assemblée Générale dont la date est à définir, il sera proposé de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2019 compte tenu des conséquences de la pandémie COVID 19.
- Au 31 décembre 2019, le capital est ainsi composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 738 milliers d'euros.
- Depuis 2011, tous les dirigeants salariés bénéficient d'une retraite complémentaire « article 83 ». Cela concerne deux membres du Conseil de surveillance et un membre du Directoire.
- Les cautions envers les parties liées sont indiquées dans la note 6-2.
- Il n'existe pas de transactions significatives qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marchés avec les parties liées au sens du décret 2009-267 du 9 mars 2009.
- Le poste provision comprend l'imposition différée passive sur les réévaluations d'actifs apportés dans le cadre de la fusion Laroche diminuée des moins-values latentes et déficits fiscaux reconnus à la date de la fusion conformément au traité de fusion (2010) et non-consommés à la date de clôture. S'y ajoutent des provisions constituées à la clôture précédente qui couvrent des risques commerciaux ainsi que les variations de l'exercice sur perte de change.
- Activité de SA ADVINI en matière de recherche et développement :

Les équipes d'AdVini et des maisons de vins mènent une politique d'amélioration et d'innovation constante, avec des objectifs mêlant réduction des impacts environnementaux et augmentation de la qualité des vins. Les derniers projets innovants portent notamment sur :

- la robotisation des vignobles : robots électriques autonomes de désherbage, drones pour l'imagerie ou la diminution des doses de traitements
- l'irrigation des vignes : modélisation des besoins hydriques par intelligence artificielle, automatisation complète du déclenchement de l'irrigation
- l'éco-conception de packaging : analyse du cycle de vie des produits pour mener aux meilleurs choix de conception et à l'amélioration de la recyclabilité
- la gestion de l'enherbement des vignes : gestion des semis vis-à-vis des concurrences hydriques et azotées et agriculture de conservation des sols.

Note 5. Informations sur le bilan et le compte de résultat

5.1 Etat de l'actif immobilisé

Exprimé en €

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 663 768		473 815
Terrains	5 699 667		
Dont composants			
Constructions sur sol propre	16 929		
Constructions sur sol d'autrui	7 228 192		
Const. Install. générales, agenc., aménag.	6 311 624		208 061
Install. techniques, matériel et outillage ind.	14 928 865		1 194 102
Installations générales, agenc., aménag.	4 870 701		153 539
Matériel de transport	26 159		1 920
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 156 643		129 336
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	206 638		211 896
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	41 445 417		1 898 854
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	55 448 903		4 201 943
Autres titres immobilisés	21 007		
Prêts et autres immobilisations financières	4 555 446		12 841 713
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	60 025 356		17 043 656
TOTAL GENERAL	121 134 541		19 416 325

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES	196 029	74 223	19 867 331	
Terrains			5 699 667	
Constructions sur sol propre			16 929	
Constructions sur sol d'autrui			7 228 192	
Constructions, installations générales, agenc.			6 519 685	
Installations techn., matériel et outillages ind.			16 122 968	
Installations générales, agencements divers		7 189	5 017 051	
Matériel de transport			28 079	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		53 590	2 232 389	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	125 590		292 943	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	125 590	60 779	43 157 902	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		50 000	59 600 846	
Autres titres immobilisés			21 007	
Prêts et autres immobilisations financières		8 233 444	9 163 715	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		8 283 444	68 785 568	
TOTAL GENERAL	321 619	8 418 446	131 810 802	

5.2 Etat des amortissements

Exprimé en €

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 987 618	1 331 989	26 283	5 293 324
Terrains	111 111	1 588		112 699
Constructions sur sol propre	16 929			16 929
Constructions sur sol d'autrui	5 486 606	224 716		5 711 321
Constructions installations générales, agenc., aménag.	4 327 660	185 527		4 513 188
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 375 973	849 372		12 225 345
Installations générales, agenc. et aménag. divers	3 945 982	230 160	7 189	4 168 953
Matériel de transport	15 902	2 633		18 534
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 640 932	208 938	51 404	1 798 467
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 921 095	1 702 934	58 593	28 565 436
TOTAL GENERAL	30 908 713	3 034 922	84 876	33 858 760

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui	24 612						24 612
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.	24 612						24 612
Acquis. titre							
TOTAL	24 612						24 612

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentation	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

5.3 Etat des provisions et dépréciations

Exprimé en €

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	436 952	24 612		461 564
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	436 952	24 612		461 564
Provisions pour litiges	700 200	151 000	47 536	803 664
Provisions pour garanties données aux clients	30 000	100 000	12 000	118 000
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	3 821 348	16 263	658 068	3 179 543
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts	4 071 088			4 071 088
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	42 167		42 167	
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	8 664 803	267 263	759 771	8 172 295
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	930 031	75 000	50 000	955 031
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	197 347	64 708	262 054	1
Dépréciations comptes clients	1 818 061	899 624	334 662	2 383 023
Autres dépréciations	375 836		110 000	265 836
DEPRECIATIONS	3 321 276	1 039 332	756 717	3 603 891
TOTAL GENERAL	12 423 031	1 331 206	1 516 488	12 237 750
Dotations et reprises d'exploitation		1 165 332	650 884	
Dotations et reprises financières		91 263	818 068	
Dotations et reprises exceptionnelles		74 612	47 536	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

5.4 Etat des échéances des créances et dettes

Exprimé en €

Explicite en €

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an	
Créances rattachées à des participations				
Prêts	7 231 657	6 037 542	1 194 115	
Autres immobilisations financières	1 932 058	1 932 058		
Clients douteux ou litigieux	2 182 659	2 182 659		
Autres créances clients	18 604 681	18 604 681		
Créance représentative de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	28 817	28 817		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	31 001	31 001		
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	1 682 645	1 682 645		
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 879 727	1 879 727		
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés				
Etat, autres collectivités : créances diverses	2 198 412	2 198 412		
Groupe et associés	106 581 203	106 581 203		
Débiteurs divers	2 495 255	2 495 255		
Charges constatées d'avance	756 534	756 534		
TOTAL GENERAL	145 604 649	144 410 534	1 194 115	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	3 074 237			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	462 961			
Prêts et avances consentis aux associés				
ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, -5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	91 060 693	91 060 693		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	31 360 737	8 104 500	21 260 211	1 996 026
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	54 201 332	54 201 332		
Personnel et comptes rattachés	2 497 474	2 497 474		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 832 840	2 832 840		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 006 770	1 006 770		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	4 269 715	4 269 715		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	61 810	61 810		
Groupe et associés	3 070 326	3 070 326		
Autres dettes	4 902 423	4 902 423		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	195 264 121	172 007 884	21 260 211	1 996 026
Emprunts souscrits en cours d'exercice	6 110 423			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	7 731 881			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

5.5 Eléments du fonds commercial

Exprimé en €

Eléments	Valeurs nettes	Durée amortissement
SAINT FELIX DE LODEZ	10 830	
ASPIRAN CERESSOU	22 861	
Le fonds commercial n'est pas déprécié		
TOTAL	33 691	

5-6 Ecart de conversion sur créances et dettes

Exprimé en €

Nature des écarts	Actif Perte latente	Ecarts compensés par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif Gain latent
Immobilisations non financières				
Immobilisations financières				
Créances	3 185 888		3 179 543	213 125
Dettes financières				
Dettes d'exploitation				
Dettes sur immobilisations				
TOTAL	3 185 888		3 179 543	213 125

5-7 Produits à recevoir

Exprimé en €

Libellé	31/12/2019
PRODUITS A RECEVOIR	
AUTRES CREANCES	
RRR, AAR	341 082
CLT FAE	420 000
CLT FAE CENTRAL	3 790
ETAT SUBV.À REC	2 132 532
ETAT PRODU	65 880
DIV. PRODOTS À R	177 828
PAR ASSUR CREDIT	15 450
TOTAL AUTRES CREANCES	3 156 542
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	3 156 542

5-8 Charges à payer

Exprimé en €

Libellé	31/12/2019
INT.COUR./EMPRUNTS	14 322
FOURN.FNP VRAC	2 240 746
FOURN.FNP MS	427 649
FOURN.FNP PF	2 212 373
FOURN.FNP STT	10 682
FOURN.FNP	4 686 649
FOURN. FAR CENT	2 006
FOURN.FNP CIA VRAC	371 325
FOURN.FNP CIA MS	13 039
FOURN.FNP CIA PF	85 900
FOURN.FNP TVTE	388 072
PROV. CP À PAYER	1 125 683
PROV. AUTRES CA	1 196 010
PROV. PART SALARIES	141 619
CH.SOC.CP À PAYER	499 418
CH.SOC.À PAYER	532 808
TVA FAE	70 000
ETAT CHARG	698 382
DIV. CH. A PAYER	90 521
PART. PUB EXPORT	2 092 135
PART. PUB GD	862 776
PART. PUB TRAD	290 493
PART. PUB LOCAL	74 363
COMMISSIONS AGENTS	779 585
BUD MKT EX 2018	17 281
INT.COUR.A PAYER	68 939
TOTAL	18 970 777
TOTAL	18 970 777

5-9 Charges et produits constatées d'avance

Exprimé en €

Libellé	31/12/2019
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
CHGES CONST.AVANCE	756 534
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	756 534

5-10 Composition du capital social

Exprimé en €

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	3 941 835	88 441		8

5-11 Variation des capitaux propres

Exprimé en €

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		64 207 303
Distributions sur résultats antérieurs		1 299 010
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		62 908 293
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		707 528
Variations des primes liées au capital		92 932
Variations des réserves	664 000	
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		24 612
Autres variations		28 619
Résultat de l'exercice		1 533 581
SOLDE		1 723 272
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		64 631 565

5-12 Affectation des résultats soumise à l'AG

Exprimé en €

1 - Origine		Montant
Report à nouveau antérieur		1 253 712
Résultat de l'exercice		1 533 581
TOTAL		2 787 293

2 - Affectations		Montant
Réserve légale		76 679
Report à nouveau		2 710 614
TOTAL		2 787 293

5-13 Ventilation du chiffre d'affaires

Exprimé en €

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018	%
VENTES VINS BOUTEILLES	123 719 259	103 041 647	226 760 906	218 343 986	3,85 %
VENTES VINS VRAC	1 923 822	1 364 917	3 288 739	4 462 058	-26,30 %
PRESTATIONS	9 738 236	463 866	10 202 102	9 604 960	6,22 %
TOTAL	135 381 317	104 870 430	240 251 747	232 411 004	3,37 %

5-14 Quote-part résultat sur opérations en commun

Exprimé en €

Affaires bénéficiaires	Résultat global	Résultat transféré
GIE ORMARINE	35 366	15 103
TOTAL	35 366	15 103

Affaires déficitaires	Résultat global	Résultat transféré

5-15 Charges et produits exceptionnels

Exprimé en €

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
AMENDES ET PENALITES	1 879	671
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	202 240	671
VALEUR NETTE COMPTABLE IMMOB INCORPORELLES CEDEES	47 940	675
VALEUR NETTE COMPTABLE IMMOB CORPORELLES CEDEES	2 186	675
DOTATION AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	24 611	687
DOTATION PROVISION EXCEPTIONNELLE	50 000	687
VALEUR NETTE COMPTABLE IMMOB FINANCIERES CEDEES	50 000	675
TOTAL	378 856	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
PRODUITS EXERCICES ANTERIEURS	1 089	772
PRODUITS CESSION ELEMENTS INCORPORELS	74 223	775
REPRISE PROVISION EXCEPTIONNELLES	47 536	787
TRANSFERT CHARGES EXCEPTIONNELLES	45 237	797
TOTAL	168 085	

5-16 Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Exprimé en €

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	61 668	-1 799 803	1 861 471
Résultat exceptionnel à court terme	-210 771	-70 257	-140 514
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés	-187 376		-187 376
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
RESULTAT COMPTABLE	-336 479	-1 870 060	1 533 581

Note 6 ENGAGEMENTS FINANCIERS, AUTRES INFORMATIONS

6-1 crédit-bail

Exprimé en €

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE					
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs					
Exercice en cours					
TOTAL					
VALEUR NETTE					
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs			65 747		65 747
Exercice en cours			3 611		3 611
TOTAL			69 358		69 358
REDEVANCES A PAYER					
A un an au plus					
A plus d'un an et moins de 5 ans					
A plus de cinq ans					
TOTAL					
VALEUR RESIDUELLE					
Montant pris en charge ds exerc.			3 611		3 611

6.2 Engagements financiers donnés et reçus

Exprimé en €

Exprimé en €

Engagements donnés						
Catégories d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CAUTIONS BANCAIRES	15 796 610		15 796 610			
AUTRES GARANTIES BANCAIRES	797 980					797 980
LETTRE INTENTION	7 264 209		7 264 209			
TOTAL	23 858 799		23 060 819			797 980
Engagements reçus						
Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Engagements réciproques						
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CONTRATS ACHATS VINS	25 774 321					25 774 321
TOTAL	25 774 321					25 774 321

6.3 Dettes garanties par des sûretés réelles

Exprimé en €

Rubriques	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	8 917 791
Nantissement Fonds de commerce	
Nantissement Titres et Instruments financiers	8 917 791
TOTAL	8 917 791

6.4 Instruments financiers

Exprimé en €

Instruments de taux d'intérêt				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/19	Valeur de marché 31/12/18	écart de juste valeur
Swap de taux / emprunteur taux fixe	55 000	-71	-106	35
Option de taux / Passif taux variable (Floor/Cap)				
Total des instruments dérivés sur risque de taux	55 000	-71	-106	35

Instruments de change				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/19	Valeur de marché 31/12/18	écart de juste valeur
Vente à terme	3 043	-6	33	-39
Options de change achats				
Options de change vente				
Total des instruments dérivés sur risque de change	3 043	-6	33	-39

6.5 Situation fiscale différée et latente

Exprimé en €

Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	153 855
Subventions d'investissement	
TOTAL ACCROISSEMENTS	153 855
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	541 700
Participation des salariés	62 459
Autres	79 189
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
TOTAL ALLEGEMENTS	683 348
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	-529 493
IMPOT DU SUR :	
Plus-values différées	
CREDIT A IMPUTER SUR :	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	

6.6 Effectif moyen

Exprimé en €

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
DIRIGEANTS	1	
CADRES	92	
AGENTS DE MAITRISE ET TECHNICIENS	59	
EMPLOYES ET OUVRIERS	135	
TOTAL	287	

6.7 Identité société mère consolidant la société

Exprimé en €

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
SOCIETE D INVESTISSEMENT D OCCITANIE	SA	1 908 800	41,40 %

6.8 Filiales et participations

Exprimé en €

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid. encaiss.	Val. brute Val. nette	Titres Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)						
IMPRESSION DE L'ENCLOS	40 000	100,	770 172			3 406 559
Saint Felix de Lodez RCS 378 418 008	1 742 830		770 172			181 564
TRANSPORTS LODEZIENS	304 898	99,95	303 373			4 013 825
Saint Felix de Lodez RCS 410 604 078	1 198 429		303 373			164 794
SCI ADVINI PATRIMOINE	16 000	100,	458 101		2 003 023	487 660
Saint Félix de Lodez RCS 339 635 104	1 016 417		458 101			325 162
SCEA MAS DE PIVE	480 032	99,99	784 897		485 840	529 745
Vauvert RCS 379 209 547	1 056 683		784 897			216 788
SCEA FENOUILLET	543 616	99,97	543 536		1 249 854	859 906
Saint Felix de Lodez RCS 413 504 507	287 438		543 536			34 832
ECOLE DES VINS ADVINI	10 000	100,	10 000		263 096	41 189
Saint Felix RCS 817 974 967	(255 295)		10 000			(69 645)
SARL MAS DE LUNES	1 655 568	100,	271 224		1 212 484	541 669
Aumelas RCS 422 841 163	336 443		271 224			27 948
SAS MATPRO	100 000	75,	75 000		107 467	292 288
Saint Felix RCS 829 190 776	(139 993)					(117 011)
EURL VIGNOBLES EN VOL	30 000	100,	30 000		192 426	256 146
Saint Félix RCS 834 020 067	(59 697)		30 000			(103 410)
SCEA DE LANDEYRAN	1 000	100,	1 000		144 943	102 923
Saint Félix RCS 788 724 656	57 843		1 000			16 865
SAS PRODEGUSTATION	11 111	90,	2 956 006			957 967
Paris RCS 447 632 928	208 880		2 956 006			196 769
PARTICIPATIONS (10 à 50%)						
SELECT VINS ADVINI	69	50,	37			482 232
Montreal Quebec	(944)		37			217
SAS AMP MEDOC	14 250 826	13,68	1 865 083		372 848	190 199
Begadan RCS 428 858 369	11 541 667		1 865 083			666 774
AUTRES PARTICIPATIONS						

6-8 bis Filiales

Exprimé en €

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid. encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
GASSIER SAS Puyfoubier RCS 452 421 514	150 000 3 403 608	100,	150 000 150 000	1 793 888	20 674 748 293 462
ADVINI USA San Francisco USA	5 078 783 1 838 172	100,	2 727 110 1 852 110		3 050 945 99 853
GIE ORMARINE Pinet RCS 449 807 416	20 000 55 368	50,	10 000 10 000	51 299	220 815 35 368
OGIER Chateaufort du Pape RCS 572 821 035	1 117 032 10 882 431	100,	1 427 805 1 427 805	9 815 410	31 888 398 762 835
SAS CHAMPY Beaune RCS 328 221 874	4 549 947 3 573 852	100,	7 000 000 7 000 000	5 893 689	3 215 743 (732 599)
RIGAL Parnac RCS 324 378 058	240 000 1 918 990	100,	3 804 271 3 804 271	133 564	7 073 653 62 354
Antoine MOUEIX Saint Emilion RCS 492 749 660	3 400 000 (30 831)	100,	3 400 000 3 400 000	28 383 834	28 154 542 (1 723 868)
CAZES Rivesaltes RCS 317 803 093	3 378 048 5 719 987	68,67	3 883 600 3 883 600	1 170 000	10 417 482 209 742
DOMAINE LAROCHE Chablis RCS 328 896 653	1 000 000 8 977 158	100,	18 188 036 18 188 036	10 599 791	12 781 436 286 415
MAS LA CHEVALIERE Béziers RCS 402 809 226	2 500 000 8 097 137	100,	2 499 810 2 499 810		11 423 809 1 317 029
LE VIEUX MOULIN Chablis RCS 488 028 122	150 000 (1 550 431)	100,		808 444	255 871 22 714
ADVINI SOUTH AFRICA Stellenbosch Afrique du Sud	3 666 551 3 700 839	100,	485 252 485 252	19 430 127	277 985 3 628
LAROCHE CHILI (LATAM) Santiago du Chili	618 280 (122 783)	100,	394 320 394 320		4 739 564 062
ADVINI UK Londres GB	94 029 598 999	100,	122 553 122 553		740 430 342 437
LE JARDIN DES ARESQUIERS Saint Felix RCS 801 157 793	40 000 (776 087)	100,	40 000 40 000	857 555	378 807 (237 226)
SCEA LE MAS NEUF DES ARESQUIERS Saint Felix RCS 800 628 541	20 000 (244 805)	99,	19 800 19 800	1 275 848	619 183 11 821
DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS (SCE) Saint Felix RCS 445 400 955	20 000 (245 220)	99,	19 800 19 800	940 445	272 528 (88 059)
CAUSSE D'ARBORAS (SC) Saint Felix RCS 801 173 386	815 800 845 291	50,5	397 944 397 944	240 544	87 154 20 056
CLUB FRANCAIS DU VIN Paris RCS 316 138 718	2 431 000 982 086	82,5	3 097 001 3 097 001	542 135	4 007 088 (229 118)
ADVINI ASIA Hong Kong Chine	1 143 (303 340)	100,	1 043 1 043	578 587	154 985 12 204
SAS MAS NEUF DES ARESQUIERS Saint Felix RCS 398 751 149	1 800 104 705	52,	882 883 882 883	1 949 537	269 689 18 617
ADVINI AB SUEDE	4 786 373 233	100,	5 333 5 333		397 427 92 819
DOMAINE TERRES BLANCHES SCEA Saint Felix RCS 819 038 977	10 000 30 730	99,	9 900 9 900	64 611	42 242 (12 788)

6.9 Incidence évaluations fiscales dérogatoires

Exprimé en €

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
RESULTAT DE L'EXERCICE			1 533 581
Impôt sur les bénéfices			-1 870 060
RESULTAT AVANT IMPOT			-336 479
Provisions sur immobilisations			
Provisions relatives aux stocks			
Provisions sur autres actifs			
Amortissements dérogatoires	24 611		24 611
Provisions spéciales réévaluation			
Plus-values réinvesties			
PROVISIONS REGLEMENTEES	24 611		24 611
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			-311 868

3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

KPMG AUDIT SUD-EST
480, avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 08
S.A.S. au capital de € 200.000
512 802 729 R.C.S. Marseille

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale d'Aix-en-Provence - Bastia

ERNST & YOUNG Audit
1025, rue Henri Becquerel
CS 39520
34961 Montpellier Cedex 2
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

AdVini S.A.

Siège social : Chemin de Rolland - 34725 - Saint Félix de Lodez
Capital social : € 31 534 680

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société Advini,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AdVini relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le directoire le 24 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 4 de l'annexe des comptes annuels concernant les impacts d'une correction d'erreur résultant de l'analyse menée sur les stocks de matières sèches.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation de la valeur recouvrable des titres de participation

Risque Identifié

Au 31 décembre 2019, les titres de participation s'élèvent à K€ 58.721.

Comme indiqué dans la note « Règles et méthodes comptables - Immobilisations financières » de l'annexe, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur brute.

Cette valeur actuelle est déterminée en tenant compte des capitaux propres de la filiale ou participation détenue et de ses perspectives d'évolution.

Une erreur dans la détermination des perspectives d'évolution de la filiale ou de la participation détenue conduirait à une mauvaise appréciation de la valeur recouvrable des titres de participation.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation par la direction de la valeur actuelle.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance de l'évaluation effectuée par la société, des méthodes retenues et des hypothèses sous-jacentes ;
- examiner les hypothèses opérationnelles retenues par la direction sous tendant l'établissement des perspectives d'activités et de résultats des filiales en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de marché compte tenu de l'environnement économique ;

- analyser les modalités de détermination et la cohérence du taux d'actualisation avec les hypothèses de marché sous-jacente ;
- étudier la sensibilité de la valeur actuelle aux paramètres d'évaluation, notamment au taux d'actualisation et aux différentes hypothèses retenues ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs actuelles retenues par la société.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note « Règles et méthodes comptables - Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire arrêté le 24 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article [D. 441-4](#) du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AdVini par vos assemblées générales du 8 juin 2012 pour le cabinet KPMG AUDIT SUD-EST et du 14 mars 1994 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG AUDIT SUD-EST était dans la huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la vingt-sixième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

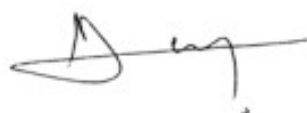
Les commissaires aux comptes

Marseille, le 4 mai 2020



Stéphane Orlando

Montpellier, le 4 mai 2020



Marie-Thérèse Mercier

4. Comptes consolidés

Le Directoire a arrêté en date du 24 mars 2020, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Compte de résultat

Etat du Résultat global

Etat de la situation financière

Tableau de flux de trésorerie

Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

Tableau de variation des capitaux propres

Notes annexes aux états financiers

Compte de résultat

en milliers d'euros	Notes	31-déc-19	31/12/18 corrigé *
Chiffre d'affaires	5	266 582	257 089
Achats consommés		-166 998	-161 881
Charges de personnel		-42 100	-41 040
Charges externes		-34 538	-37 374
Impôts et taxes		-5 202	-5 166
Dotations aux amortissements	7,8,9	-12 685	-10 281
Dotations aux dépréciations		-1 178	-589
Autres produits opérationnels	11	3 713	6 954
Autres charges opérationnelles	11	-2 278	-2 512
Résultat opérationnel		5 317	5 201
Quote part des sociétés mises en équivalence		-5	78
Résultat opérationnel après QP du résultat des sociétés MEE		5 312	5 278
Coût de l'endettement financier brut		-2 368	-1 938
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		132	65
Coût de l'endettement financier net		-2 236	-1 873
Autres produits financiers		300	69
Autres charges financières		-22	-58
Charge d'impôt	13	671	272
Résultat net des activités poursuivies		4 026	3 689
Résultat net d'impôt des activités arrêtées			
Résultat net		4 026	3 689
Résultat net – Intérêts ne conférant pas le contrôle		714	-9
Résultat net - Part du groupe		3 311	3 698
Résultats par action en euros (part du groupe) :	14		
- de base pour le résultat net		0,86	0,98
- dilué pour le résultat net		0,86	0,98

*les états financiers au 31/12/18 ont été corrigés. Cette correction est détaillée dans la note 3

Etat du Résultat global

en milliers d'euros	31-déc.-19	31/12/18 corrigé *
Résultat net	4 026	3 689
Variation des hypothèses actuarielles indemnité de départ à la retraite	-247	84
Effet d'impôt différé sur indemnités de départ à la retraite	69	-23
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat	-178	60
Variation de la juste valeur des instruments de couverture		-16
Effet d'impôt différé sur instrument de couverture		
Ecart de conversion	928	-2 266
Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net	928	-2 282
Autres éléments du résultat global	750	-2 222
RESULTAT GLOBAL	4 776	1 467
dont part groupe	3 866	1 862
dont part des tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle	910	-395

*correction détaillée note 3

Etat de la situation financière

en milliers d'euros	Notes	31-déc-19	31/12/18 corrigé *
Goodwill	15	7 866	7 862
Immobilisations incorporelles	7	29 655	39 261
Droits d'utilisation	9	33 259	
Immobilisations corporelles	8	127 181	129 260
Participations dans des entreprises associées	17	4 982	2 692
Autres actifs financiers non courants	18	2 566	824
Impôts différés actifs	13	1 701	2 191
Actifs non courants		207 210	182 090
Stocks	19	128 162	117 571
Clients	20	24 324	56 528
Autres créances	21	16 377	18 973
Actifs d'impôts exigibles	21	1 913	1 584
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	14 097	8 081
Actifs courants		184 873	202 737
TOTAL ACTIF		392 083	384 827
Capital émis	23	31 535	30 827
Primes d'émission		18 738	18 625
Réserves		44 022	42 895
Résultat Part du Groupe		3 311	3 698
Capitaux propres Part du Groupe	23	97 606	96 045
Intérêts Minoritaires		7 757	7 373
Capitaux propres	23	105 363	103 418
Dettes financières	24	44 242	52 888
Dettes locatives	9	21 376	
Passifs d'impôts différés	13	12 890	14 825
Provisions part non courante	10	2 406	2 127
Passifs non courants		80 913	69 840
Dettes financières - part à moins d'un an	24	111 454	125 902
Dettes locatives	9	3 323	
Dettes d'impôt exigible		354	100
Fournisseurs et comptes rattachés		57 923	49 749
Provisions part courante	10	1 834	1 448
Autres passifs courants	28	30 918	34 371
Passifs courants		205 807	211 569
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		392 083	384 827

*correction détaillée note 3

Tableau de flux de trésorerie

en milliers d'euros	Notes	31-déc-19	31/12/2018 corrigé *
Résultat net consolidé		4 026	3 689
Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant) *	7,8,9	12 039	10 624
Autres produits et charges calculés		-94	-628
Plus ou moins values de cessions		-1 566	-3 852
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		5	-78
- Dividendes (titres non consolidés)		-83	-3
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		14 326	9 752
Coût de l'endettement financier net		2 495	1 934
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	13	-671	-272
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		16 150	11 413
Impôts versés		-520	-321
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité		28 896	4 926
Flux net de trésorerie généré par l'activité		44 525	16 019
Décaissements liés aux investissements corporels et incorporels	7,8,9	-10 394	-12 176
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7,8,9	1 975	6 655
Décaissements liés aux investissements financiers non courants		-6	-33
- Dividendes (titres non consolidés)		131	74
Variation nette des prêts et créances		-1 804	7
Incidence des variations de périmètre			-8 119
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-10 097	-13 592
Achats et ventes d'actions propres		-47	-236
Somme reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital		165	0
Souscription de capital des minoritaires dans les filiales		2	332
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-1 299	-1 377
- Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		-97	
Encaissement liés aux nouveaux emprunts	18	6 984	13 341
Remboursement d'emprunts	9,18	-16 814	-15 433
Intérêt financiers nets versés		-2 417	-1 936
Autres flux liés aux opérations de financement		-1 511	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-15 034	-5 308
Variation de trésorerie		19 408	-2 962
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture		-103 675	-100 712
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture		-84 266	-103 675

*correction détaillée note 3

L'application de la norme IFRS16 explique 2,7 M€ de dotations aux amortissements, 0,6 M€ de coût de l'endettement financier et 2,5 M€ de remboursement d'emprunt, par ailleurs, la variation des prêts et créances correspond essentiellement au fonds de garantie versé dans le cadre de l'affacturage signé en 2019.

Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

en milliers d'euros	31-déc-19
Stock	-12 769
Clients	32 631
Fournisseurs	11 402
Autres créances et dettes	-2 369
Variation du BFR	28 896

La variation positive du BFR s'explique principalement par l'amélioration du poste clients, suite à la signature d'un contrat d'affacturage déconsolidant.

Tableau de variation des capitaux propres

en milliers d'euros	Capital	Primes	Réévaluation	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Total Capitaux Propres Groupe	Tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle	Total Capitaux propres
au 31/12/2017	7 696	41 609		-1 569	47 239	94 977	5 042	100 018
Résultat net					3 698	3 698	-9	3 689
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-1 836	-1 836	-385	-2 222
Résultat global	0	0		0	1 862	1 862	-395	1 467
Augmentation de capital ADVINI SA	23 088	-23 088				-0		-0
Palements fondés sur des actions					48	48		48
Opérations sur titres auto détenus				578		578		578
Dividendes versés					-1 366	-1 366	-15	-1 381
Dividendes versés en actions	44	123			-167	0		0
Variation de périmètre					-6	-6	2 763	2 757
Autres		-21	37		-63	-47	-22	-69
au 31/12/2018 *	30 828	18 624	37	-990	47 546	96 045	7 373	103 418
Résultat net					3 311	3 311	714	4 026
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					554	554	196	750
Résultat global	0	0		0	3 866	3 866	910	4 776
Augmentation de capital ADVINI SA	664				-664	0		0
Palements fondés sur des actions					-0	-0		-0
Opérations sur titres auto détenus	0			-47		-47		-47
Dividendes versés					-1 299	-1 299	-90	-1 389
Dividendes versés en actions	44	93			29	165		165
Variation de périmètre			-1 039		0	-1 039	-463	-1 502
Autres		21			-105	-84	26	-58
au 31/12/2019	31 535	18 738	-1 002	-1 037	49 372	97 606	7 757	105 363

*correction détaillée note 3

Note 1. Informations générales	47
Note 2. Faits caractéristiques de la période	47
Note 3. Principes comptables et méthodes d'évaluation	48
Note 4. Evolution du périmètre de consolidation	54
Note 5. Information sectorielle	56
Note 6. Charges de personnel	58
Note 7. Immobilisations incorporelles	59
Note 8. Immobilisations corporelles	61
Note 9. Droits d'utilisation et dettes locatives	63
Note 10. Provisions et dépréciations	63
Note 11. Autres produits et charges opérationnels	68
Note 12. Résultat financier	68
Note 13. Impôts sur les résultats	69
Note 14. Résultat par action	70
Note 15. Goodwill	71
Note 16. Dépréciation des actifs	72
Note 17. Participation dans les entreprises associées	73
Note 18. Actifs financiers	73
Note 19. Stocks	77
Note 20. Créances clients	77
Note 21. Autres actifs courants	78
Note 22. Trésorerie et équivalents de trésorerie	78
Note 23. Capitaux propres	79
Note 24. Dettes financières	82
Note 25. Covenants	83
Note 26. Passifs financiers	83
Note 27. Instruments dérivés et gestion des risques financiers	85
Note 28. Autres passifs courants et compte de régularisation	87
Note 29. Parties liées	88
Note 30. Engagements et passifs éventuels	89
Note 31. Evénements postérieurs à la clôture de la période	89
Note 32. Informations diverses	90

Note 1. Informations générales

AdVini (ci-après « le Groupe ») est une société de droit français dont le siège social est à Saint Félix de Lodez (34). Son activité est la production, le négoce et l'élevage de vins.

AdVini est une société anonyme cotée sur l'Eurolist Paris Compartiment C d'Euronext Paris (Code ISIN : FR0000053043). Elle est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de Commerce.

En date du 24 mars 2020, le Directoire a arrêté les comptes au 31 décembre 2019 qui ont été présentés au Conseil de surveillance le 24 mars et a autorisé leur publication. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires convoquée le 6 juillet 2020.

Note 2. Faits caractéristiques de la période

Le 7 juin 2019, création de L&M Holding détenue à 45% par la société Garri du Gai.

Cette société détient 100% de la SCEA du château Liversan, nouvellement créée et 100% de la SCEA Château Mirefleurs. Elle est consolidée par mise en équivalence.

En Afrique du sud, augmentation de la participation d'Advini ASA dans la société Stellenbosch Vineyards qui passe de 56.83 % à 65.3%.

Le 26 juillet 2019, ADVINI a augmenté sa participation dans la société SAS Prodégustation qui passe de 65% à 90%.

La société Advini LATAM a cédé le 6 décembre 2019 sa participation de 30,9% dans la société Vina Casablanca

L'application d'IFRS 16 au 1er janvier 2019 a eu comme effet la reconnaissance à l'actif de droits d'utilisation pour 24,2 M€ (17,5 M€ au titre des locations de terres agricoles et 6,7 M€ au titre des autres locations) et au passif de dettes locatives pour 24,2 M€ (dont 17,5 M€ au titre des locations de terres agricoles et 6,7 M€ au titre des autres locations).

Afin d'optimiser son BFR, AdVini a signé un contrat d'affacturage déconsolidant le 20 juin 2019. Au 31 décembre 2019, 34.5 M€ de créances ont été cédées.

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC et SIC, tels qu'adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2019. Les IFRS sont disponibles sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm). Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2018, à l'exception des nouvelles normes décrites ci-dessous.

Le Groupe a appliqué les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour le Groupe au 1er janvier 2019 :

- IFRS 16 Contrats de location
- IFRIC 23 Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat
- Amendements à IFRS 9: Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative
- Amendements à IAS 28: Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise
- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2015-2017
 - . Amendements à IFRS 3 Regroupements d'entreprises & IFRS 11 Partenariats
 - . Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat
 - . Amendements à IAS 23 Coûts d'emprunt
- Amendements à IAS 19: Modification, réduction ou liquidation d'un régime

L'impact de l'adoption de la norme IFRS 16 à compter du 1er janvier 2019 est décrit ci-dessous. L'adoption des autres nouvelles normes/amendements/interprétations obligatoires listées ci-dessus n'a eu aucun impact sur les comptes du Groupe.

NORME IFRS 16 « Contrats de location »

Les impacts de l'adoption de cette norme IFRS 16 à compter du 1er janvier 2019 sont décrits ci-dessous.

Cette norme IFRS 16 remplace IAS 17 et les interprétations qui y sont liées (IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27). La nouvelle norme élimine la distinction location simple/ location financement en imposant au locataire de comptabiliser un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué en contrepartie d'une dette représentant l'obligation de payer ce droit, sauf exceptions (contrats d'une durée raisonnablement certaine inférieure à 12 mois ou actifs sous-jacents de faible valeur – i.e. dont la valeur unitaire à neuf n'excède pas environ 5.000 \$ et qui peuvent être utilisés séparément). L'amortissement du droit d'utilisation et les intérêts sur le passif sont ensuite comptabilisés séparément au compte de résultat. Pour les bailleurs en revanche, la norme reconduit l'essentiel des principes antérieurs d'IAS 17.

Les montants ont été comptabilisés à l'actif et au passif, au 1er janvier 2019.

La méthode de transition retenue par le Groupe est la méthode "rétrospective simplifiée ».

Le taux d'actualisation utilisé dans l'évaluation initiale de la dette locative est le taux marginal distinct en fonction des actifs à financer ce taux varie entre 1,3% et 3,2% selon les contrats.

L'application d'IFRS 16 au 1er janvier 2019 a eu comme effet la reconnaissance à l'actif de droits d'utilisation pour 24,2 M€ (17,5 M€ au titre des locations de terres agricoles et 6,7 M€ au titre des autres locations) et au passif de dettes locatives pour 24,2 M€ (dont 17,5 M€ au titre des locations de terres agricoles et 6,7 M€ au titre des autres locations).

Les impacts de l'application d'IFRS 16 au 1er janvier 2019 sont développés dans la note 9 (droits d'utilisation et dettes locatives).

Interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux »

Pour l'interprétation IFRIC 23, il n'y a pas eu d'impact dans les comptes au 31 décembre 2019.

En effet, en termes d'évaluation, IFRIC 23 n'impacte pas les modalités d'évaluation des incertitudes fiscales appliquées par le Groupe jusqu'à présent.

Par ailleurs, le Groupe n'a anticipé l'application d'aucune autre norme, interprétation et amendement ou révisions qui n'auraient pas encore été adoptés par l'Union européenne ou dont l'application n'est pas obligatoire aux états financiers ouverts le 1er janvier 2019 :

	Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
1	Amendments to IFRS 10 and IAS 28: Sale or Contribution of Assets between an Investor and its Associate or Joint Venture	<i>Reportée sine die</i>	<i>Suspendu</i>
2	IFRS 17 Insurance contracts	1/01/2021	NC
3	Amendment to IFRS 3: definition of a business	1/01/2020	Adoption attendue en Q1 2020
4	Amendements à IAS 1 et IAS 8: définition de "significatif"	1/01/2020	1/01/2020
5	Réforme des taux d'intérêt de référence - Modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7	1/01/2020	1/01/2020
6	Amendments to IAS 1: Classification of Liabilities as Current or Non current	1/01/2022	NC

Le processus de détermination des impacts potentiels de ces normes et interprétations sur les états financiers consolidés du groupe est en cours.

Par ailleurs les comptes consolidés, annuel du groupe ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore qu'à l'état d'exposé sondage à l'IASB et l'IFRIC à la date de clôture.

Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indications contraires.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certains instruments financiers et actifs financiers disponibles à la vente (qui sont évalués à la juste valeur) conformément aux règles édictées par les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la base de méthodes comptables homogènes. Les comptes consolidés clos le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019 ont une durée de 12 mois.

Règles de consolidation

Les entités sous contrôle exclusif direct ou indirect sont consolidées par intégration globale ; cette méthode consiste à substituer au bilan, à la valeur des titres de participation, la totalité des actifs et passifs de ces filiales, et à incorporer, dans le compte de résultat, la totalité de leurs charges et produits, en reconnaissant les droits des minoritaires dans les réserves et le résultat.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Le groupe a fait le choix de présenter la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence en Résultat opérationnel conformément à la recommandation ANC 2013-01 du 4 avril 2013.

Conversion des opérations en devises

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, ce qui correspond à la monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe.

Transactions en devises

Les transactions en devises sont converties sur la base du cours en vigueur à la date de la transaction.

Les gains et pertes de change résultant du règlement de ses opérations et de la conversion au taux de change à la clôture des actifs et passifs libellés en devises sont comptabilisés en produits ou en perte de change.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change touchant un élément monétaire faisant partie de l'investissement net du Groupe dans une activité à l'étranger, en l'occurrence l'Afrique du Sud, sont comptabilisés initialement dans une composante distincte des capitaux propres et comptabilisés dans le résultat lors de la cession de l'investissement net.

États financiers libellés en devises

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros au cours en vigueur à la date de clôture des comptes.

Cette conversion s'applique également au goodwill.

Les produits et les charges de ces sociétés sont convertis en euros au cours de change moyen de la période. Ce cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuation significative.

Les capitaux propres sont convertis au taux historique. Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans la rubrique « Ecart de conversion », jusqu'à la cession complète de la société.

Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues à leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites. La subvention est comptabilisée en diminution des coûts liés dans les exercices qui ont supporté les coûts qu'elle compense.

Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en produits différés et rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant par annuités constantes.

Estimations et incertitudes

La préparation des états financiers du Groupe requiert le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses, qui ont un impact sur les montants comptabilisés en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées sur les passifs éventuels. Cependant, le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait entraîner un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période antérieure.

Jugements

Le management a émis des hypothèses en plus de celles qui nécessitent le recours à des estimations, dont les effets sont significatifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers concernant les contrats de location pour lesquels le Groupe est locataire :

- Contrat de location financement

Le Groupe conclut régulièrement des contrats de location portant sur des équipements. Le Groupe analyse à la date de signature de chaque contrat, sur la base des termes et conditions des conventions, s'il conserve ou non la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des biens loués. Selon l'analyse ainsi effectuée, ils sont comptabilisés soit comme des contrats de location simple, soit comme des contrats de location-financement.

Recours à des estimations

Les principales estimations utilisées sont les suivantes :

- Dépréciation d'actifs non financiers

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe un quelconque indice qu'un actif non financier puisse avoir subi une perte de valeur. Dans le cadre de ses calculs de valeur d'utilité, le management procède à une estimation des flux de trésorerie futurs que l'entité s'attend à obtenir de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie, et retient un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie futurs. Des détails complémentaires sont communiqués en note 16.

- Paiements fondés sur des actions

Le Groupe évalue le coût des transactions avec des membres du personnel et les dirigeants et réglées en instruments de capitaux propres, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date à laquelle ils ont été attribués. L'estimation de la juste valeur requiert de recourir à un modèle financier décrit en note 23 –capitaux propres.

- Impôts différés actifs

La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

La valeur comptable des impôts différés actifs relatifs à des pertes fiscales reconnus au 31 décembre 2019 est de 1 701 K€ et le montant des reports fiscaux déficitaires n'ayant pas fait l'objet de l'activation d'un impôt différé actif est non significatif (idem en 2018). De plus amples détails sont communiqués en note 13

– impôts sur le résultat.

- Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le coût des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et d'augmentation des pensions. En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative.

Le passif net constitué au titre de ces avantages du personnel au 31 décembre 2019 s'élève à 2 406 milliers d'euros (contre 2 127 milliers d'euros en 2018). De plus amples détails sont communiqués en note 10.

- Provisions pour risques et charges et provisions clients

La détermination du montant des provisions requiert de formuler des hypothèses et retenir des estimations sur les niveaux de coûts attendus ainsi que sur la période durant laquelle la sortie de ressources interviendra. Le montant des provisions pour risques et charges comptabilisées au 31 décembre 2019 est de 1 834 milliers d'euros (contre 1 447 milliers d'euros en 2018) et 2 861 milliers d'euros de provisions client. De plus amples détails sont fournis en note 10 – Provisions et dépréciation.

Correction d'erreur 2018

D'autre part, La société ADVINI a procédé en 2019 à une destruction de stocks de matières sèches n'ayant pas diminué depuis plusieurs années et qui, après analyse, ont été jugés définitivement non réutilisables. Ces matières sèches auraient dû être identifiées, remontées et détruites sur 2018.

De ce fait, la société a impacté exclusivement les comptes du 31/12/18.

Les impacts sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Etat de la situation financière

en milliers d'euros	Notes	31-déc-18	Correction d'erreur	31/12/18 corrigé *
Stocks	19	118 645	(1 074)	117 571
Actifs courants		203 811	(1 074)	202 737
Résultat Part du Groupe		4 471	(773)	3 698
Capitaux propres Part du Groupe	23	96 818	(773)	96 045
Dettes d'impôt exigible		401	(301)	100
Passifs courants		211 870	(301)	211 569
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		385 901	(1 074)	384 827

Compte de résultat

en milliers d'euros	Notes	31-déc-18	correction d'erreur	31/12/18 corrigé *
Achats consommés		-160 807	-1 074	-161 881
Résultat opérationnel		6 274	-1 074	5 201
Charge d'impôt	13	-28	301	272
Résultat net		4 462	-773	3 689
Résultat net – Intérêts ne conférant pas le contrôle		-9		-9
Résultat net - Part du groupe		4 471	-773	3 698

TFT

en milliers d'euros	Notes	31-déc-18	correction d'erreur	31/12/2018 corrigé *
Résultat net consolidé		4 462	-773	3 689
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		10 525	-773	9 752
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	13	28	-301	-272
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		12 487	-1 074	11 413
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité		3 852	1 074	4 926
Flux net de trésorerie généré par l'activité		16 019	0	16 019

Note 4. Evolution du périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2019, le périmètre de consolidation du groupe Advini comprend 68 sociétés dont 63 sont consolidées par intégration globale et 5 par mise en équivalence (contre 66 sociétés au 31 décembre 2018).

Au cours de l'exercice les opérations suivantes ont été effectuées :

- Création de L&M Holding détenue à 45% par la société Garri du Gai.
Cette société détient 100% de la SCEA du château Liversan, nouvellement créée et 100% de la SCEA Château Mirefleurs. Cette société est consolidée par mise en équivalence.
- Augmentation de la participation d'Advini ASA dans la société Stellenbosch Vineyards qui passe de 56.83 % à 65.3%.
- Augmentation de la participation d'Advini SA dans la société SAS Prodégustation qui passe de 65% à 90%.
- Cession par la société Advini LATAM de sa participation de 30,9% dans la société Vina Casablanca.

Liste des sociétés du Groupe :

	NOM DE LA SOCIETE	% CONTROLE	% INTERET	DEVISE	METHODE DE CONSOLIDATION
1	SA Advini (Mère)	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
2	SARL TRANSPORTS LODEZIENS	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
3	SAS OGIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
4	SAS ETS LEONCE AMOUROUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
5	SAS CAZES	90,00%	90,00%	Euro	Intégration globale
6	SAS GASSIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
7	SAS RIGAL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
8	SAS ANTOINE MOUEIX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
9	SAS IMPRESSIONS DE L'ENCLOS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
10	GIE L'ORMARINE ET JEANJEAN	50,00%	71,43%	Euro	Intégration globale
11	ADVINI USA, Limited (Etats-Unis,)	100,00%	100,00%	Dollar US	Intégration globale
12	ADVINI CANADA, Incorporated (Canada)	100,00%	100,00%	Dollar CAD	Intégration globale
13	SCEA CHÂTEAU CAPET GUILLIER	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
14	SCEA NOTRE DAME DE COUSIGNAC	99,61%	99,61%	Euro	Intégration globale
15	SCEA LE FENOUILLET	99,97%	99,97%	Euro	Intégration globale
16	SCEA CHÂTEAU GRAND RENOM	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
17	SCEA MAS DE PIVE	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
18	SCEA CLOS DE L'ORATOIRE (ex. RAYMOND)	99,80%	99,80%	Euro	Intégration globale
19	SCI CHÂTEAU BARON GEORGES	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
20	SCI ADVINI PATRIMOINE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
21	SCI ANTOINE MOUEIX	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
22	SAS LA TABLE D'AIME	51,72%	46,55%	Euro	Intégration globale
23	SCEA CHÂTEAU GASSIER	48,98%	48,98%	Euro	Mise en équivalence
24	SAS DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
25	SAS MAS LA CHEVALIERE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
26	EUURL LE VIEUX MOULIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
27	SCI DU DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
28	ADVINI LATAM (, Limitada, Chili)	100,00%	100,00%	Peso chilien	Intégration globale
29	ADVINI UK (Royaume-Uni)	100,00%	100,00%	Livre sterling	Intégration globale
30	L'AVENIR (Limited, Afrique du Sud)	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
31	SCEA PAULILLES	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
32	CLUB FRANCAIS DU VIN	62,50%	62,50%	Euro	Intégration globale
33	CLUB FRANCAIS DU VIN SUISSE	65,00%	65,00%	CHF	Intégration globale
34	SCEA DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
35	SCEA MAS NEUF DES ARESQUIERS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
36	SC DU CAUSSE D'ARBORAS	50,50%	50,50%	Euro	Intégration globale
37	EUURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
38	ADVINI ASIA	100,00%	100,00%	Dollar HKD	Intégration globale
39	ADVINI SHANGHAI	100,00%	100,00%	Yuan Chinois	Intégration globale
40	SELECT VINS ADVINI INC	50,00%	50,00%	Dollar CAD	Mise en équivalence
41	SAS MAS NEUF	52,00%	52,00%	Euro	Intégration globale
42	SARL ECOLE DES VINS ADVINI	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
43	SCEA DOMAINE DES TERRES BLANCHES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
44	ADVINI AB	100,00%	100,00%	SEK	Intégration globale
45	SAS CHAMPY	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
46	SCEV Domaine de Champy	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
47	SCEV Laleure Piot	48,80%	48,80%	Euro	Intégration globale
48	SCEA Domaine Cazes	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
49	SCI Cazes	100,00%	99,01%	Euro	Intégration globale
50	SAS AMP MEDOC	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
51	SCEA Patache d'AUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
52	SCEA Garri du Gai	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
53	Advini South Africa	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
54	Ken Forester	100,00%	51,00%	Rand	Intégration globale
55	Maison du Cap	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
56	Le Bonheur	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
57	SCEA Domaine de Rocquefeuille	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
58	SCEA Domaine de la Roncière	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
59	SCI La Roncière	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale
60	SARL MAS DE LUNES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
61	SAS MATPRO	75,00%	75,00%	Euro	Intégration globale
62	SARL VIGNOBLES EN VOL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
63	SCEA DE LANDEYRAN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
64	STELLENBOSCH VINEYARDS	65,30%	65,30%	Rand	Intégration globale
65	SAS PRODEGUSTATION	90,00%	90,00%	Euro	Intégration globale
66	SCEA CHÂTEAU LIVERSAN	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
67	SCA DU CHÂTEAU DE MIREFLEURS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
68	SAS L&M HOLDINGS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence

Ventes de produits

Le produit des activités ordinaires est comptabilisé lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et que le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable.

Le chiffre d'affaires consolidé s'entend net des accords de coopération commerciale.

Dans le cadre des contrats de distribution, le Groupe analyse les critères et circonstances du contrat afin de conclure s'il agit en tant qu'agent ou principal.

Dans la totalité des contrats, le Groupe agit en tant que principal. Les éléments indiquant que le Groupe agit en tant que principal sont notamment que :

- le client s'attend à ce que ce soit le Groupe qui assume la majorité des obligations ;
- le Groupe peut fixer le prix de vente au consommateur ;
- le Groupe porte le risque de stock ;
- le Groupe exécute certains des services fournis ou modifie les produits proposés ;
- le Groupe assume le risque de crédit lié à la transaction.

Prestations de services

Le chiffre d'affaires généré par les prestations est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation de celles-ci.

Le Groupe AdVini est organisé autour d'un secteur opérationnel principal : le secteur « vin ».

AdVini intervient sur toute la filière vin, et de façon quasi exclusive dans ce secteur, en tant que producteur, éleveur, négociant et metteur en marché. AdVini est organisé autour de maisons de vins, implantées au cœur des principales régions viticoles, et de structures centralisées qui regroupent les fonctions support et la commercialisation.

Ces secteurs opérationnels ont été regroupés car ils remplissent les critères de regroupement de la norme IFRS8 paragraphe 12 pour être regroupés en un seul secteur Vins. Les interactions entre les maisons, et avec les services centraux sont nombreuses :

- Sur le plan commercial :
 - Flux commerciaux croisés
 - Force de vente commune
- Sur le plan industriel :
 - Sites de stockage des vins et outils de production partagés
 - Logistique et stockages centralisés
- Sur le plan financier :
 - Gestion des besoins de trésorerie / flux de trésorerie
 - Décisions d'investissements
 - Gestion des besoins de financements

Dans ce contexte, le pilotage et mesure de la performance prennent toute leur importance au niveau global, c'est-à-dire à travers des indicateurs pilotés au niveau groupe.

Les autres activités connexes sont regroupées dans la colonne « Autres ». Ces activités sont les suivantes :

- Le transport et la gestion de la flotte de véhicules,
- La fabrication d'étiquettes et de capsules
- L'activité d'hôtellerie et de restauration

Elles ne représentent pas plus de 10% de l'ensemble et ne font donc pas l'objet d'une information séparée.

Au 31 décembre 2019

En milliers d'euros

Au 31 décembre 2019	Secteur Vin	Autres	Eliminations inter secteurs	Total
Chiffre d'Affaires	262 730	10 201	-6 348	266 582
Marge Brute	96 764	6 935	-4 115	99 584
%	36,8%	68,0%	64,8%	37,4%
Résultat Opérationnel après QP du résultat des sociétés MEE	5 171	141	0	5 312
Résultat Financier	-1 915	-43	0	-1 958
Résultat avant IS	3 256	99	0	3 354
Charge d'Impôt	822	-150	0	671
Actifs sectoriels	392 370	9 034	-9 321	392 083

Au 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2018 *	Secteur Vin	Autres	Eliminations inter secteurs	Total
Chiffre d'Affaires	254 031	9 496	-6 437	257 089
Marge Brute	93 023	6 473	-4 288	95 209
%	36,6%	68,2%	66,6%	37,0%
Résultat Opérationnel après QP du résultat des sociétés MEE	5 494	-215	0	5 278
Résultat Financier	-1 797	-65	0	-1 862
Résultat avant IS	3 697	-280	0	3 417
Charge d'Impôt	248	23	0	272
Actifs sectoriels	381 853	9 659	-6 685	384 827

Les méthodes comptables utilisées pour l'information sectorielle sont cohérentes avec celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. La quasi-totalité des flux d'investissements concerne le secteur Vin.

Informations relatives aux zones géographiques

en millions d'euros

Au 31 décembre 2019	France	Export	Total
Chiffre d'Affaires	147,0	119,6	266,6

en millions d'euros

Au 31 décembre 2018	France	Export	Total
Chiffre d'Affaires	154,0	103,1	257,1

Chiffre d'Affaires (ventilé sur la base du pays de localisation du client).

Le Groupe n'a aucun client avec lequel il réalise un volume de ventes supérieur au dixième du chiffre d'affaires consolidé. La quasi-totalité des actifs immobilisés concerne des actifs localisés en France et en Afrique du Sud.

Note 6. Charges de personnel

Avantages du personnel

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charge de personnel de la période à laquelle ils sont rattachés.

Pour le régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les droits sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime. Les coûts sont estimés en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, ils sont évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turnover et de survie.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ».

Le Groupe ne possède pas de régime particulier à prestations définies autre que le régime légal d'indemnités de départ en retraite de droit français et défini par la convention collective en vigueur.

en milliers d'euros	31-déc.-19	31-déc.-18
Salaires et traitements	29 990	30 183
Charges sociales	11 785	10 563
Participation des salariés	315	246
Charges liées aux actions gratuites	9	48
Total	42 100	41 040

Le montant des cotisations comptabilisées dans le cadre du régime à cotisations définies représente 1 916 milliers d'euros (contre 2 014 milliers d'euros en 2018).

L'évolution de l'effectif se présente de la manière suivante :

	31-déc.-19	31-déc.-18
Dirigeants	1	1
Cadres	222	220
Agents de Maîtrise	101	107
Employés et Ouvriers	424	443
Total	748	771

Note 7. Immobilisations incorporelles

Evaluation

Les actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût d'acquisition, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont capitalisées si elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et si ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées directement en charge dès qu'encourues.

Les marques acquises dans le cadre de regroupement d'entreprise sont évaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés fondée sur l'approche de capitalisation des redevances. Leur valeur tient compte de leur notoriété et de leur contribution aux résultats.

Amortissement

Un résumé des méthodes comptables appliquées aux immobilisations incorporelles du Groupe est présenté ci-dessous :

	Frais de dév.ERP	Marques	Logiciels
Durée d'utilité	Finie	Indéfinie	Finie
Amortissement linéaire	7 ans	Non amorties	1 à 3 ans
Généré en interne ou acquis	Généré en interne et acquis	Acquises	Acquis
Test de perte de valeur	Annuellement jusqu'à la date de mise en service, puis quand un indice de perte de valeur apparaît	Annuellement et quand un indice de perte de valeur apparaît	Quand un indice de perte de valeur apparaît

La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité finie sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice.

Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables

En cas de constatation d'indices de dépréciation, un test de dépréciation est effectué qui consiste à comparer la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs). Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

en milliers d'euros	Logiciels (ERP)	Marques	Autres	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2018	12 849	23 456	7 680	43 985
Retraitement droits utilisation	(2 291)		(6 834)	-9 125
Regroupement d'entreprises				0
Acquisitions	490	-	32	522
Cessions /Diminution	(146)			-146
Ecarts de conversion		244	2	246
Autres	(2 701)	64	2 456	-180
Valeurs brutes au 31 décembre 2019	8 201	23 764	3 337	35 302
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2018	3 627	385	711	4 724
Retraitement droits utilisation			(424)	-424
Regroupement d'entreprises				0
Dotation aux Amortissements	1 351	9	93	1 453
Cessions/Diminution	(98)	-	(33)	-131
Ecarts de conversion	-	0	0	0
Autres			25	25
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2019	4 880	394	372	5 647
Valeurs nettes au 31 décembre 2018	9 221	23 070	6 969	39 261
Valeurs nettes au 31 décembre 2019	3 320	23 370	2 965	29 655

Les marques dans le Groupe correspondent à des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité n'est pas déterminée dans la mesure où leur durée de vie, dans les métiers du vin, ne peut être définie.

De ce fait, elles sont isolées dans un poste de bilan et ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont testées chaque année en application de la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs (voir note 16).

Note 8. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles

Evaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles résultant de tests de valeur.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comporte des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ces derniers sont comptabilisés séparément de la structure.

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs corporels sont capitalisées si elles contribuent à augmenter les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et si ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant sont comptabilisées distinctement à l'actif en remplacement du bien remplacé ou renouvelé.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charge sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle soit :

○ Terrains	non amortis
○ Plantations (vignes)	15 à 35 ans
○ Constructions (*)	10 à 100 ans
○ Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 à 40 ans
○ Autres immobilisations corporelles	entre 5 et 10 ans

* Les bâtiments ayant un caractère historique sont amortis sur 100 ans.

Contrats de location

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité ou de la durée du contrat.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Actifs biologiques

Suite à l'amendement d'IAS 41 « Plantes productrices », les plantes productrices (dont les vignes) sont désormais dans le champ d'application d'IAS 16 « Immobilisations corporelles » et sont comptabilisées au coût amorti. Cela n'a eu aucun impact sur le traitement appliqué par Advini.

Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables

En cas de constatation d'indices de dépréciation, un test de dépréciation est effectué qui consiste à comparer la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs). Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

en milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2018	62 116	70 501	62 985	24 475	220 077
Retraitement droits utilisation			(14 798)	(2 133)	(16 932)
Regroupement d'entreprises	(203)	(260)	(830)	(44)	(1 337)
Acquisitions	242	588	3 686	4 955	9 471
Cessions /Diminution	(68)	(236)	(690)	(395)	(1 389)
Ecarts de conversion	207	272	235	94	808
Autres	(826)	2 188	1 879	(3 001)	240
Valeurs brutes au 31 décembre 2019	61 468	73 052	52 467	23 951	210 938
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2018	4 583	28 840	42 482	14 911	90 817
Retraitement droits utilisation			(10 685)	(1 863)	(12 548)
Regroupement d'entreprises	(180)	(21)	(611)	(30)	(842)
Dotation aux Amortissements et Provisions	471	2 551	3 092	1 243	7 357
Cessions/Diminution	(1)	(203)	(848)	(186)	(1 238)
Ecarts de conversion	6	19	142	26	193
Autres		(1)	-	19	19
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2019	4 879	31 185	33 573	14 120	83 758
Valeurs nettes au 31 décembre 2018	57 533	41 661	20 502	9 564	129 260
Valeurs nettes au 31 décembre 2019	56 589	41 867	18 894	9 831	127 181

Note 9. Droits d'utilisation et dettes locatives

Les droits d'utilisation avant application de la norme IFRS 16 concernent les valeurs de fermage et le retraitement des crédits baux en application d'IAS 17.

Ces droits d'utilisation étaient comptabilisés respectivement dans les immobilisations incorporelles et dans les immobilisations corporelles. Ils ont été reclassés en droit d'utilisation.

Amortissements

Baux ruraux	
Durée d'utilité	Indéfinie
Amortissement linéaire	non amortis si la durée est de 9 ans ou multiple de 9 ans
Généré en interne ou acquis	Acquis
Test de perte de valeur	Annuellement et quand un indice de perte de valeur apparaît

Droits d'utilisation

Droits d'utilisation en milliers d'euros	Locations						Locations financements			Total droits
	Fermages	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total	
Valeurs brutes au 31 décembre 2018						-				
Retraitement droits utilisation	26 623	28	3 315	1 406	1 967	33 338	14 798	2 133	16 932	50 270
Regroupement d'entreprises						-				-
Acquisitions	12				109	120	49	307	355	476
Cessions /Diminution	(481)	-	-	-	-	(481)	(3 876)		-3 876	(4 357)
Ecart de conversion						-				-
Autres						-	(2 731)	3 090	359	359
Valeurs brutes au 31 décembre 2019	26 154	28	3 315	1 406	2 075	32 977	8 240	5 530	13 770	46 747
Amortissements cumulés au 31 décembre 2018										
Retraitement droits utilisation	424	-	-	-	-	424	10 685	1 863	12 548	12 972
Regroupement d'entreprises						-				-
Dotation aux Amortissements et Provisions	1 284	6	672	476	295	2 733	403	959	1 363	4 096
Cessions/Diminution	(25)	-	-	-	-	(25)	(3 846)		-3 846	-3 870
Ecart de conversion						-				-
Autres	-	-	-	-	-	-	(67)	358	290	290
Amortissements cumulés au 31 décembre 2019	1 684	6	672	476	295	3 133	7 175	3 180	10 355	13 488
Valeurs nettes au 31 décembre 2018										
Valeurs nettes au 31 décembre 2019	24 470	22	2 643	929	1 780	29 845	1 065	2 350	3 414	33 259

La valeur des immobilisations corporelles nettes détenues en vertu de contrats de location-financement est de 3 414 milliers d'euros au 31 décembre 2019 (contre 4 335 milliers d'euros en 2018).

Les actifs pris en contrat de location-financement sont donnés en nantissement des dettes de location-financement et de location avec option d'achat correspondantes.

Les loyers restant à courir sur ces contrats sont de :

en milliers d'euros	Valeur
Loyer à un an	907
Loyer de un à cinq ans	1 516
Loyer à plus de cinq ans	448
TOTAL	2 871

Dettes locatives

en milliers d'euros	Emprunts sur location financement	Emprunts sur location	Total
Valeur au 31 décembre 2018			
Augmentation	355	120	475
Retraitement des dettes locatives	3 495	24 214	27 708
Diminution	(1 037)	(2 506)	(3 543)
Regroupement d'entreprises			-
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés			-
Écart de conversion	0		0
Autres variations	58		58
Valeur au 31 décembre 2019	2 871	21 828	24 699
dont part courante	907	2 416	3 323
dont part non courante	1 964	19 412	21 376

Échéancier

en milliers d'euros	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Emprunts sur location financement	907	1 516	448	2 871
Emprunts sur location	2 416	5 995	13 416	21 828
Valeur au 31 décembre 2019	3 323	7 512	13 864	24 699

Droits d'utilisation - Tableau de passage au 1^{er} janvier 2019 avant application de la norme IFRS 16

en milliers d'euros	31/12/18 publié	31/12/18 corrigé * au 01/01/2019 avant traitement IFRS16	Impacts IFRS16	1er janvier 2019
Goodwill	7 862	7 862		7 862
Immobilisations incorporelles	39 261	30 560		30 560
Droits d'utilisation		13 084	24 214	37 298
Immobilisations corporelles	129 260	124 877		124 877
Participations dans des entreprises associées	2 692	2 692		2 692
Autres actifs financiers non courants	824	824		824
Impôts différés actifs	2 191	2 191		2 191
Actifs non courants	182 090	182 090	24 214	206 304
Stocks	118 645	117 571		117 571
Clients	56 528	56 528		56 528
Autres créances	18 973	18 973		18 973
Actifs d'impôts exigibles	1 584	1 584		1 584
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 081	8 081		8 081
Actifs courants	203 811	202 737	-	202 737
TOTAL ACTIF	385 901	384 827	24 214	409 041

Les droits d'utilisation avant application de la norme IFRS 16 concernaient les valeurs de fermage et le retraitement des crédits baux en application d'IAS 17.

Dettes locatives - Tableau de passage au 1er janvier 2019 avant application de la norme IFRS 16

en milliers d'euros	31/12/18 publié	31/12/18 corrigé * au 01/01/2019 avant traitement IFRS16	Impacts IFRS16	1er janvier 2019
Dettes financières	52 888	50 425		50 425
Dettes locatives		2 463	21 721	24 184
Passifs d'impôts différés	14 825	14 825		14 825
Provisions part non courante	2 127	2 127		2 127
Passifs non courants	69 840	69 840	21 721	91 561
Dettes financières - part à moins d'un an	125 902	124 870		124 870
Dettes locatives		1 032	2 493	3 524
Dettes d'impôt exigible	401	100		100
Fournisseurs et comptes rattachés	49 749	49 749		49 749
Provisions part courante	1 448	1 448		1 448
Autres passifs courants	34 371	34 371		34 371
Passifs courants	211 870	211 569	2 493	214 062
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	385 901	384 827	24 214	409 041

Les dettes locatives avant application de la norme IFRS 16 concernaient le retraitement des crédits baux en application d'IAS 17.

Note 10. Provisions et dépréciations

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût financier.

en milliers d'euros	Stock	Clients	Immob.	Titres de part.	TOTAL ACTIF	Autres	Retraite	TOTAL PASSIF	TOTAL
Valeur au 31 décembre 2018	1 070	2 744	380	55	4 249	1 448	2 127	3 575	7 824
Dotations	299	892			1 191	1 058	25	1 083	2 274
Reprises utilisées	(818)	(774)		(50)	(1 642)	(700)		(700)	(2 342)
Reprises non utilisées					-	-		-	-
Regroupement d'entreprises					-	-		-	-
Écart de conversion	1				1	28		28	29
Var. des écarts actuariels comptabilisés en OCI					-	-	254	254	254
Valeur au 31 décembre 2019	552	2 861	380	5	3 799	1 834	2 406	4 240	8 038
- dont part courante	552	2 861		5	3 419	1 834		1 834	5 253
- dont part non courante			380	0	380		2 406	2 406	2 786

Les provisions pour risque couvrent divers risques sociaux et commerciaux.

Provision pour engagements de retraite et autres avantages assimilés

Composantes des engagements provisionnés

Le détail des provisions pour pensions et avantages assimilés se présente de la manière suivante :

en milliers d'euros	31-déc.-19	31-déc.-18
Indemnités de départ à la retraite	2 406	2 127
Médaille du travail		
Autres		
Total provision pour pensions et autres avantages assimilés	2 406	2 127

Variation des engagements sur la période

en milliers d'euros	31-déc.-19	31-déc.-18
Provision au bilan à l'ouverture	2 127	2 099
Variations de périmètre		8
Charges nettes de la période	25	105
Reprises nettes de la période		-
Prestations payées sur la période		
Variations des écarts actuariels comptabilisés en	254	(84)
Provision au bilan à la clôture	2 406	2 127
- Dont part courante		
- Dont part non courante	2 406	2 127

Hypothèses de calcul retenues

Les hypothèses de calcul retenues sur l'ensemble des sociétés du Groupe sont établies sur la base de la convention collective « Vins et spiritueux » et se présentent de la manière suivante :

	31-déc-19	31-déc-18
Taux d'actualisation	0,80%	1,57%
Départ à la retraite à l'initiative du salarié	65 ans*	65 ans*
Turn-over (par tranches d'âge)	0 à 10%	0 à 10%
Taux de progression des salaires	1,0%	1,0%
Taux de charges sociales	45 à 50%	45 à 50%

* 60 ans pour des cas isolés identifiés

Au 31 décembre 2019, un test de sensibilité a été effectué : une variation de +/- 0.77% aurait une incidence d'environ 470 K€ de ces engagements.

Autres provisions

Les autres provisions se détaillent de la façon suivante :

en milliers d'euros	Litiges commerciaux	Litiges sociaux	Provision fiscale	Autres	Total
Valeur au 31 décembre 2018	941	465	-	42	1 448
Dotations	345	40		673	1 058
Reprises utilisées	(547)	(111)		(42)	(700)
Reprises non utilisées					-
Reclassement					-
Regroupement d'entreprises					-
Écart de conversion	28				28
Autres variations					-
Valeur au 31 décembre 2019	767	394	-	673	1 834
- dont part courante	767	394		673	1 834
- dont part non courante					-

Note 11. Autres produits et charges opérationnels

Autres produits opérationnels

en milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Plus values nettes cessions immobilisations	1 566	3 852
Gains de change	492	932
Badwill et JV MEE		1 088
Divers produits d'exploitation	1 656	1 083
Total autres produits opérationnels	3 713	6 954

Les divers produits d'exploitation se composent notamment d'indemnités assurance.

Autres charges opérationnelles

en milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Moins values nettes cessions immobilisations		
Pertes de change	-742	-1 111
Frais d'acquisition et cessions immo		
Divers charges d'exploitation	-1 536	-1 401
Total autres Charges opérationnelles	-2 278	-2 512

Les diverses charges d'exploitation se composent notamment de pertes et pénalités sur créances clients ainsi que des indemnités et redevances.

Note 12. Résultat financier

- Intérêts

Les produits sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus (en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif qui est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier) pour la valeur comptable nette de l'actif financier.

- Dividendes reçus

Les produits sont comptabilisés lorsque le Groupe est en droit de percevoir le paiement.

en milliers d'euros	31-déc-19	31-déc-18
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	132	65
Coût de l'endettement financier brut	-2 368	-1 938
Coût de l'endettement financier net	-2 236	-1 873
Autres produits financiers	300	69
Autres charges financières	-22	-58
Résultat Financier	-1 958	-1 862

Note 13. Impôts sur les résultats

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. La valeur fiscale est déterminée à partir des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base du taux d'impôt qui a été adopté ou quasi adopté à la date de clôture.

Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées, tenant compte de la modification des règles relatives à l'utilisation des reports déficitaires suite à l'adoption de la Loi de finance rectificative pour 2012.

Au 31 décembre 2019, le taux d'impôt du groupe d'intégration fiscale est de 28% à hauteur de 500 000 euros de résultat fiscal puis 33,33% au-delà. A compter de 2020, le taux est de 28% à hauteur de 500 000 euros et de 31 % au-delà. Puis, à compter de 2022, le taux est de 25%.

Cependant, ce taux de 33,33 % ne s'applique qu'aux seuls impôts différés relatifs à des actifs qui seront réalisés en 2019 ou à des passifs réglés en 2019.

en milliers d'euros		
Impôts différés sur :	31-déc-19	31-déc-18
Provisions règlementées	1 394	1 525
Indemnités de départ en retraite	-721	-680
Immo corporelles et crédit bail	410	661
Différences temporelles fiscales	-1 673	-1 470
IDA sur report fiscaux déficitaires	-1 701	-2 191
Instruments dérivés	-69	-108
Ecart d'Evaluation	17 515	17 445
Divers	-460	-17
modification taux de 33,33% à 28% et 25%	-3 506	-2 530
Total	11 189	12 634
Dont IDP	12 890	14 825
Dont IDA	-1 701	-2 191

Charge d'impôt

en milliers d'euros	31-déc-19	31/12/2018 corrigé *
Charge d'impôt courant sur les sociétés	-355	-325
Charge (produit) d'impôt différé	1 026	596
Total charge d'impôt	671	272

*correction détaillée note 3

Le Groupe AdVini a mis en place un contrat d'intégration fiscale entre 19 sociétés du groupe.

Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôts

en milliers d'euros	31-déc-19	31/12/2018 corrigé *
Résultat net de l'ensemble consolidé après impôt	4 026	3 689
Charges d'impôt comptabilisée	(671)	(272)
Charges d'impôt incluse dans les activités abandonnées		
RESULTAT AVANT IMPOT	3 354	3 417
Taux d'impôt	33,33%	33,33%
Charges d'impôt théorique	1 118	1 139
Eléments de rapprochement :		
Badwill non imposables	-	(363)
Différences permanentes fiscales	103	195
Non reconnaissance des actifs d'ID non recouv. Sur reports fiscaux déficitaires		
Paielements en actions - différence permanente		
Aide Etat	(194)	(536)
Effet du changement de taux intégration fiscale **	(1 098)	(420)
Autres (dont impact de différence de taux d'imposition)	(600)	(287)
Total	(671)	(272)

* correction détaillée note 3

** Passage à 28% sur impôts différés à horizon 2020 et 25% à compter 2022

Note 14. Résultat par action

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice auquel s'ajoute le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilués par action pour l'ensemble des activités sont les suivantes :

en milliers d'euros	31-déc-19	31/12/2018 *
Résultat net, part du Groupe	3 311	3 698
Résultat net, part du Groupe, pour le résultat dilué	3 311	3 698
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	3 938 208	3 849 766
Nombre moyen pondéré d'actions autodétenues	-86 484	-94 929
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	3 851 724	3 754 837
Effet de la dilution des actions attribuées gratuitement		4 651
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action	3 851 724	3 759 488
Résultat par action de base (en euro) total	0,86	0,98
Résultat par action dilué (en euro) total	0,86	0,98

Regroupement d'entreprises

- **Goodwill**

A la date d'acquisition, le goodwill représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Le goodwill est diminué du cumul des pertes de valeurs éventuelles. Les goodwills ne sont plus amortis à compter du 1^{er} janvier 2004.

Les goodwill sont soumis à des tests de dépréciation annuels et plus fréquemment dès l'existence d'indices de perte de valeur.

- **Goodwill négatif**

Si la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables comptabilisés excède le coût du regroupement d'entreprises, cet excédent est comptabilisé immédiatement en résultat opérationnel de l'exercice.

- **Tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle**

Les intérêts ne conférant pas le contrôle représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe.

Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

Lors d'acquisitions de tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle, la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en capitaux propres.

Perte de valeur des goodwill

Les goodwill et actifs incorporels ayant une durée de vie indéterminée, de même que les actifs à long-terme non encore mis en service, sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an, au 31 décembre. Les autres actifs ne subissent un test qu'en présence d'un indice de perte de valeur.

Pour les besoins du test de dépréciation, les goodwill sont affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des flux de trésorerie identifiables et indépendants des flux de trésorerie générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le test de dépréciation est effectué au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) qui correspond à un regroupement de sociétés dans une même zone géographique.

La valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est dépréciée lorsqu'elle devient inférieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif ou de l'UGT nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif ou du groupe d'actifs. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

Le taux d'actualisation retenu reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à l'actif ou au groupe d'actifs. Le taux retenu est déterminé, selon les actifs retenus, à partir des coûts moyens pondérés du capital et s'élève à 8,0% pour 2019 (8.0% pour 2018). Ce taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés.

Les hypothèses retenues en termes de progression de l'activité et de valeurs terminales sont prudentes et conformes aux données de marché disponibles (2%).

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

UGT	Valeur nette au 31 décembre 2018	Acquisition	Actualisation valeur	Cession	Valeur nette au 31 décembre 2019
UGT Roussillon (CAZES SAS et PAULILLES)	970				970
UGT Rhône (OGIER, AMOUROUX, RAYMOND, COUSIGNAC, RONCIERE)	1 009				1 009
UGT Sud-ouest (MOUEIX SAS + RIGAL SAS)	890				890
UGT USA (ADVINI USA, ex-Cannon Wines)	190				190
UGT Provence (GASSIER et BARON GEORGES)	531				531
UGT Paris (CFV+PRD)	4 145				4 145
UGT Afrique du Sud (ASA)	56		4		60
Divers non affecté	71				71
TOTAL	7 862	0	4	0	7 866

Note 16. Dépréciation des actifs

Les valeurs recouvrables des goodwill et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée ont été calculées à partir de la valeur d'utilité correspondant aux flux de trésorerie futurs actualisés de chaque UGT. Les calculs sont basés sur les business plans présentés au Comité Stratégique et approuvés par le Conseil de Surveillance.

Le taux d'actualisation appliqué aux flux futurs de trésorerie est de 8.0 % (8.0% au 31 décembre 2018). Pour les flux au-delà de 5 ans ou 7 ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux de croissance à l'infini de 2%, correspondant au taux de croissance à long terme estimé.

Ces tests de perte de valeur ont été réalisés selon les mêmes méthodes qu'au 31 décembre 2018, sur la base de business plans révisés.

Le test annuel de dépréciation des marques à durée de vie indéfinie se base sur une valeur recouvrable individuelle établie selon la méthode des redevances.

Analyse de la sensibilité

L'analyse de la sensibilité des paramètres de taux d'actualisation et de taux de croissance a été réalisée sur des fourchettes allant de 7.5 à 8.5% pour le taux d'actualisation et de 1.5 à 2.5% pour le taux de croissance à l'infini.

Dans les conditions les plus défavorables (taux d'actualisation de 8.5% et taux de croissance à l'infini de 1.5%), les tests de sensibilité ne présentent pas de perte de valeur.

Note 17. Participation dans les entreprises associées

Le total des Bilans (comptes individuels) des entreprises associées s'élève à 29,5 M€. Le Chiffre d'affaires est de 4,3 M€ pour un résultat net de -0.02 M€.

en milliers d'euros	Actifs non Courants	Capitaux propres	Endettement financier net	Chiffre d'Affaires	Résultat net	dont quote part groupe
VINA CASABLANCA, Limitada (Chili)				1 680	17	5
SCEA CHÂTEAU GASSIER	135	697		532	143	70
SELECT VINS ADVINI	66	-1		588	0	0
L&M HOLDINGS	10 490	10 384		0	-106	-48
SCEA CHÂTEAU LIVERSAN	6 558	3 363		672	-89	-40
SCEA MIREFLEURS	1 078	3 116		869	-148	-67
TOTAL	18 327	17 559	0	4 341	-183	-79

Note 18. Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés, selon le cas, en :

- Actifs financiers à la juste valeur par le résultat ;
- Prêts et créances ;
- Placements détenus jusqu'à leur échéance ;
- Actifs financiers disponibles à la vente.

Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

Tous les investissements sont initialement comptabilisés à la juste valeur qui inclut les coûts d'acquisition liés à l'investissement. Après la comptabilisation initiale, les investissements classés dans les catégories « juste valeur par le résultat » ou « disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur.

Pour les investissements qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés, la juste valeur est déterminée par référence au prix de marché publié à la date de clôture.

Pour les investissements pour lesquels il n'y a pas de prix de marché publié sur un marché actif, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur actuelle d'un autre instrument quasiment identique ou calculée sur la base des flux de trésorerie attendus de l'investissement.

- **Actifs financiers à la juste valeur par le résultat**

Le Groupe inclut dans cette catégorie les seuls actifs financiers considérés comme détenus à des fins de transaction acquis en vue d'être revendus à court terme. Les profits et les pertes sur ces actifs sont enregistrés en résultat. Dans les comptes de la société au 31 décembre 2019 et 2018, cette catégorie correspond à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie (VMP).

- **Prêts et créances**

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation. Dans les comptes de la société au 31 décembre 2019 et 2018, cette catégorie est principalement composée de dépôts et cautions versées et de créances clients.

Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et créances sont décomptabilisés ou dépréciés, et au travers du mécanisme du coût amorti.

- **Actifs disponibles à la vente**

Les résultats sur investissements disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres sur une ligne distincte jusqu'à ce que :

- l'investissement soit vendu, encaissé ou décomptabilisé d'une autre manière ou,
- jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'investissement a perdu de la valeur.

Le résultat cumulé enregistré jusqu'alors en capitaux propres est repris dans le compte de résultat. Les seuls actifs financiers de cette catégorie aux 31 décembre 2019 et 2018 sont les titres de participation non consolidés.

Ils sont évalués au coût historique d'acquisition lorsque leur juste valeur n'est pas estimable de façon fiable.

Hiérarchie des justes valeurs

En application d'IFRS 13, la hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées dans les valorisations se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : (Cours cotés non ajustés) cours auxquels la société peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés et actifs (principalement les valeurs mobilières de placement) est déterminée par référence aux cours de clôture (juste valeur dite « de niveau 1 »).

Niveau 2 : (Données observables) données concernant l'actif ou le passif autres que les cours de marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (un prix par exemple) ou indirectement (i.e. déduites de prix observables).

La juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt et de devises a été calculée en utilisant les prix de marché que le Groupe devrait payer ou recevoir pour dénouer ces contrats, tels que calculés par les établissements bancaires (juste valeur dite « de niveau 2 »).

Niveau 3 : (Données non observables) données non observables sur un marché, y compris les données observables faisant l'objet d'ajustements significatifs. Le Groupe ne détient aucun actif ou passif entrant dans cette catégorie.

La juste valeur de la trésorerie, des créances clients, des dettes fournisseurs, des autres débiteurs et autres créditeurs, est égale à leur valeur comptable du fait du caractère court terme de ces instruments.

Dépréciation des actifs financiers

Une dépréciation est comptabilisée en résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur de ces actifs financiers. La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de dépréciation. Le montant de la dépréciation est comptabilisé en résultat. Toute reprise ultérieure de dépréciation est également enregistrée en résultat.

Pour l'ensemble des actifs financiers, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

La juste valeur des Actifs financiers disponibles à la vente (titres de participation non consolidés) n'étant pas déterminable de façon fiable, ces titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition.

Les tableaux ci-après présentent la valeur comptable des catégories d'instruments financiers :

Au 31 décembre 2019

montants nets des dépréciations	Montant au bilan 31.12.2019	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs exclus du champ d'application d'IAS 39
Goodwill	7 866					7 866
Immobilisations incorporelles	29 655					29 655
Droits d'utilisation	33 259					33 259
Immobilisations corporelles	127 181					127 181
Participations dans des entreprises associées	4 982					4 982
Autres actifs financiers	2 566	360	2 206			-
Impôts différés actifs	1 701					1 701
ACTIFS NON COURANTS	207 210	360	2 206	-	-	204 644
Stocks	128 162					128 162
Créances clients	24 324		24 324			-
Autres créances	16 377		4 791			11 586
Actifs d'impôts exigibles	1 913					1 913
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 097				14 097	-
ACTIFS COURANTS	184 873	-	29 115	-	14 097	141 662

Les catégories de Justes Valeurs sont détaillées note 3 – hiérarchies des valeurs.

Les autres créances correspondent notamment aux avances fournisseurs pour 4 791 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2018

montants nets des dépréciations	Montant au bilan 31.12.2018	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs exclus du champ d'application d'IAS 39
Goodwill	7 862					7 862
Immobilisations incorporelles	39 261					39 261
Immobilisations corporelles	129 260					129 260
Participations dans des entreprises associées	2 692					2 692
Autres actifs financiers	824	414	410			-
Impôts différés actifs	2 191					2 191
ACTIFS NON COURANTS	182 090	414	410	-	-	181 266
Stocks	118 645					118 645
Créances clients	56 528		56 528			-
Autres créances	18 973		6 644			12 329
Actifs d'impôts exigibles	1 584					1 584
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 081				8 081	-
Actifs détenus en vue de la vente	-					-
ACTIFS COURANTS	203 811	-	63 172	-	8 081	132 558

Variation des actifs financiers non courants

	31-déc-18	Regroupement d'entreprises	Acquisitions	Diminutions	Variation écart de conversion	31-déc-19
Actifs financiers disponibles à la vente	414			-56	1	360
Participations dans entreprises associées	2 692		4 720	-2 477	46	4 981
Placements détenus jusqu'à leur échéance						
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat						
Prêts et créances financières	359		2 130	-286	2	2 206
Total	3 465	0	6 850	-2 818	50	7 546

Echéancier des actifs financiers non courants

Au 31 décembre 2019	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers disponibles à la vente		360	360
Participations dans entreprises associées		4 981	4 981
Placements détenus jusqu'à leur échéance			
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat			
Prêts et créances financières	2 206		2 206
Total	2 206	5 340	7 546

Aucun actif financier non courant n'est en souffrance ou déprécié.

Note 19. Stocks

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût moyen pondéré est calculé pour les vins en vrac, les matières sèches et les produits finis et semi-finis. Ce coût moyen pondéré est calculé sur la base du stock fin de période précédente et de tous les achats pondérés de la période.

Le coût des produits finis et semi finis inclut des coûts de conditionnement et des frais accessoires (filtration et traitement des vins notamment).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

en milliers d'euros	31-déc-19	31/12/2018 corrigé *
Matières premières (matières sèches)	6 072	5 684
Vins en vrac	54 199	57 037
Vins en bouteille	63 620	52 984
Autres	4 822	2 935
Valeur brute	128 714	118 641
Dépréciation	(552)	(1 070)
Valeur nette	128 162	117 571

* correction détaillée note 3

Note 20. Créances clients

Clients et autres débiteurs

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 90 jours, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables.

Une estimation du montant de créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Variation

en milliers d'euros	Valeur brute 31/12/2019	Provision 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2018
Créances clients	27 185	-2 861	24 324	56 528
Créances cédées au factor				
Effets à l'encaissement				
Total	27 185	-2 861	24 324	56 528

Balance âgée clients

en milliers d'euros	brut	%CA HT	net	%CA HT
non échues	17 241	6,5%	17 241	6,5%
Echues moins de 3 mois	4 891	1,8%	4 891	1,8%
Echues entre 3 et 12 mois	2 440	0,9%	1 951	0,7%
Echues de plus de 12 mois	2 613	1,0%	240	0,1%
Total	27 185	10,2%	24 324	9,1%

Afin d'optimiser son BFR, AdVini a signé un contrat d'affacturage déconsolidant le 20 juin 2019, au 31 décembre 2019, 34,5 M€ de créances ont été cédées.

Note 21. Autres actifs courants

en milliers d'euros	Valeur brute 31/12/2019	Provision 31/12/2019	Valeur nette 31/12/19	Valeur nette 31/12/18
Avances Fournisseurs	4 791		4 791	6 644
Personnel	214		214	129
Charges constatées d'avance	1 056		1 056	1 307
Créances sur cessions d'immobilisations			-	0
Créances fiscales et divers	10 316		10 316	10 893
Créance d'impôt exigible	1 913		1 913	1 584
Total	18 290	-	18 290	20 557

Note 22. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois, et présentent un risque de fluctuation de valeur faible.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés nets des concours bancaires courants.

en milliers d'euros	31-déc-19	31-déc-18
Valeurs Mobilières de Placement	74	74
Disponibilités	14 023	8 008
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 097	8 081
Découverts et concours bancaires courants	-98 363	-111 756
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	-84 266	-103 675

L'amélioration de la trésorerie nette s'explique par la mise en place du contrat d'affacturage.

Capital social

Au 31 décembre 2018, le capital était composé de 3 853 394 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros. Les primes d'émission et de fusion s'élevaient à 18 645 milliers d'euros.

Le directoire du 2 janvier 2019 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital social résultant de l'attribution de 83 000 actions gratuites au profit du président du directoire (approuvé par le conseil de surveillance du 29 août 2014) portant le nombre d'actions à 3 936 394. L'augmentation de capital en résultant est de 664 000 € par prélèvement sur les réserves.

L'assemblée générale mixte du 13 juin 2019 a approuvé la distribution d'un dividende brut de 0.33 € par action, soit 1 299 K€, qui a été mis en paiement le 31 juillet 2019 (contre 0.41 € au titre de la distribution du résultat de l'exercice 2017, soit 1 578 K€) et a offert aux actionnaires le choix d'opter pour le paiement en actions du dividende de l'exercice 2018.

Le prix d'émission des actions nouvelles était fixé à 30.34 euros et le délai de souscription était fixé jusqu'au 13 juillet 2019.

Le 28 août 2019, le directoire a constaté que, suite à l'offre de paiement du dividende 2018 en actions, 5 441 actions nouvelles de 8 euros chacune émises pour un montant de 30.34 euros ont été souscrites, représentant ainsi une augmentation de capital de 43 528 euros et une prime d'émission de 92 932 euros.

Au 31 décembre 2019, le capital est ainsi composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 738 milliers d'euros.

Paielements en actions

Des attributions d'actions gratuites peuvent être décidées par le Groupe et dénouées en actions ADVINI à émettre. La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces actions gratuites est évaluée de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites actions à la date de leur attribution et au nombre d'actions supposées acquises à la fin de la période d'acquisition des droits.

La juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question, sous condition de présence.

Cette dépense est constatée en charge de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 14 mai 2014 avait déterminé les conditions de mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de certains mandataires sociaux et salariés, sous la condition suspensive de l'autorisation par l'assemblée générale.

L'assemblée générale mixte du 4 juin 2014 avait délégué dans la 20ème résolution tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la mise en place d'un plan d'attribution gratuite des actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux, et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire, notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures destinées à préserver les droits des bénéficiaires en ajustant le nombre d'actions attribuées en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendraient pendant la période d'acquisition.

Le Directoire, chargé de la mise en œuvre des plans d'attribution, s'est tenu le 12 août 2014.

Le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 29 août 2014 a pris connaissance et a approuvé les plans d'attribution d'actions gratuites mis en place par le Directoire.

Le nombre total des actions attribuées gratuitement pour 2014 est de 40 000 actions.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne serait définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et l'obligation de conservation des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition est fixée à deux ans.

En plus du critère de présence, l'attribution des actions dépend de la réalisation à la fin de l'année d'un critère de performance basé sur des critères individuels et sur des critères de résultat du groupe.

La juste valeur de ces actions gratuites à la date d'attribution du 12 août 2014 a été évaluée à 29.17 euros pour 2014, sur la base du cours coté de l'action AdVini à cette date et sous déduction des dividendes attendus auxquels les détenteurs de ces actions gratuites n'ont pas droit pendant la période d'acquisition de deux ans, suivie d'une période d'incessibilité de deux années supplémentaires.

Les critères de performance ont été atteints pour l'année 2014 et 38 771 actions ont été définitivement attribuées sur les 40 000 actions ci-dessus mentionnées (1 229 actions non attribuées).

Les critères de performance ayant été partiellement atteints pour l'année 2016, 4 651 actions ont été également attribuées au titre de ce plan.

Au titre de l'exercice 2019, la charge comptabilisée au titre du plan 2014 est de 9 milliers d'euros.

Le Conseil de surveillance du 22 mai 2018, sur la base d'un rapport réalisé par un membre indépendant a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 15.000 actions de performance au bénéfice du Président du Directoire.

Dans sa réunion du 29 mars 2019, le Conseil de surveillance, sur la base d'un note du Comité de nomination et rémunération, a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 30.000 actions de performance au bénéfice du management sur la période 2019 à 2021 et a aligné le plan au bénéfice du Président du directoire sur la durée du plan du management.

Au titre de l'exercice 2019, les critères n'ayant pas été atteints, aucune action gratuite n'a été attribuée.

Ecarts de conversion

Les variations des écarts de conversion liés aux capitaux propres sont de 928 milliers d'euros (-2 266 milliers d'euros en 2018). Les gains de change nets représentent -250 milliers d'euros au cours de l'exercice (contre -179 milliers d'euros pour 2018).

Actions propres

Les actions propres sont inscrites en diminution du poste de réserves consolidées.

Les plus et moins-values de cession sont également inscrites en réserves consolidées.

en milliers d'euros	Nombre de titres	Valeur en K€
Au 31 décembre 2018	86 360	1 665
Acquisitions	10 306	280
Cessions	-10 058	-239
Au 31 décembre 2019	86 608	1 706

Capital et réserves

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale.

Lors de l'assemblée générale prévue le 6 juillet 2020, il sera proposé de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2019 compte tenu des conséquences de la pandémie de COVID19.

Gestion du capital

L'objectif du Groupe en matière de gestion de son capital est de s'assurer du maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et de disposer de ratios de qualité de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour ses actionnaires.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions. Les objectifs, politiques et procédures de gestion demeurent inchangés en 2019.

Les seules contraintes réglementaires externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital sont celles qui découlent du droit français ainsi que du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Le Groupe est en conformité avec la totalité de ces contraintes réglementaires au cours de l'exercice.

Note 24. Dettes financières

Dettes financières

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur coût amorti qui correspond à leur valeur nominale d'origine diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont, par la suite, évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts d'emprunt calculés selon le taux d'intérêt effectif sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus, sauf lorsqu'il existe un actif qualifié auquel ils se rattachent. Dans ce cas, ils sont inclus dans le coût de l'actif qualifié.

Evolution de l'endettement

en milliers d'euros	Emprunts sur location financement	Emprunts envers établissements de crédit	Instruments dérivés passifs	Concours bancaires	Autres	Total
Valeur au 31 décembre 2018	3495	62 963	73	111 755	503	178 790
Augmentation		7 147				7 147
Retraitement dettes locatives	(3 495)					(3 495)
Diminution		(13 354)	(9)	(13 495)	(10)	(26 867)
Regroupement d'entreprises						-
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés						-
Écart de conversion	0			102	20	122
Autres variations						-
Valeur au 31 décembre 2019	0	56 756	64	98 362	513	155 696
dont part courante		13 093		98 362		111 455
dont part non courante		43 663	64		513	44 241
	0					0
dont de 1 à 5 ans		36 753	64		513	37 331
dont + de 5 ans		6 910				6 910

Echéancier

en milliers d'euros	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Emprunts envers établissements de crédit	13 090	36 756	6 910	56 756
Instruments dérivés passifs		64		64
Concours bancaires	98 362			98 362
Autres	-	513		513
Valeur au 31 décembre 2019	111 452	37 334	6 910	155 696

Les dettes financières sont toutes libellées en euros,

Les nouvelles dettes à moyen terme financent le renouvellement de la flotte de véhicule, la rénovation des sites et la modernisation de l'outil de production.

Analyse par nature de taux

en milliers d'euros	2019		2018	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Dettes envers des établissements de crédit	92,4%	7,6%	93,9%	6,1%
Concours Bancaires		100,0%		100,0%

Les dettes à taux variables sont indexées sur la moyenne mensuelle de l'EONIA pour les découverts bancaires et sur l'EURIBOR 1 mois ou 3 mois pour les emprunts bancaires.

Note 25. Covenants

Il ne reste qu'un emprunt assorti de ratios basés sur les comptes annuels de la société MOUEIX.

Les ratios concernés sont le maintien de la situation nette à un niveau au moins égal à 90% de celui existant au 31/12/2018, les fonds propres /dettes à moyen et long terme, l'endettement net /situation nette.

Dans l'hypothèse d'un dépassement de ces ratios financiers d'une part et d'une demande expresse de remboursement anticipé des emprunts concernés par les prêteurs d'autre part, le Groupe serait amené à rembourser par anticipation l'encours des contrats, soit en utilisant sa trésorerie excédentaire, soit en contractant de nouveaux financements auprès de nouveaux prêteurs.

Les ratios ne sont pas respectés, toutefois, seuls 76 k€ restent dus sur l'année 2020, en part courante.

Note 26. Passifs financiers

Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent principalement les emprunts, dettes financières et les concours bancaires.

Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes commerciales et les autres dettes sont enregistrées à leur coût.

Les tableaux ci-après présentent la valeur comptable des catégories d'instruments financiers :

Au 31 décembre 2019

	Montant au bilan 31.12.2019	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Passifs exclus du champ d'application d'IAS 39
			Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture		
Dettes financières	44 242	44 177	64			-
Dettes locatives	21 376					21 376
Passifs d'impôts différés	12 890					12 890
Provisions part non courante	2 406					2 406
PASSIFS NON COURANTS	80 913	44 177	64	-	-	36 671
Dettes financières part moins d'un an	111 454	111 454				-
Dettes locatives	3 323					3 323
Dettes d'impôt exigible	354					354
Dettes fournisseurs	57 923	57 923				-
Provisions part courante	1 834					1 834
Autres passifs courants	30 918	2 912				28 007
PASSIFS COURANTS	205 807	172 289	-	-	-	33 518

Les catégories de Justes valeurs sont détaillées note 3 – hiérarchies des valeurs.

Pour l'ensemble des passifs financiers à l'exception des emprunts bancaires à taux fixe, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative. Les justes valeurs des emprunts bancaires à taux fixe calculées par actualisation des flux futurs de trésorerie attendus au taux d'intérêt courant EURIBOR 3 mois flooré à 0 ne varient pas.

Au 31 décembre 2018

	Montant au bilan 31.12.2018	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Passifs exclus du champ d'application d'IAS 39
			Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture		
Dettes financières	52 888	52 814	73			-
Passifs d'impôts différés	14 825					14 825
Provisions part non courante	2 127					2 127
PASSIFS NON COURANTS	69 840	52 814	73	-	-	16 952
Dettes financières part moins d'un an	125 902	125 902				-
Dettes d'impôt exigible	401					401
Dettes fournisseurs	49 749	49 749				-
Provisions part courante	1 448					1 448
Autres passifs courants	34 371	3 426				30 944
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	-	-				-
PASSIFS COURANTS	211 870	179 077	-	-	-	32 793

Les catégories de Justes valeurs sont détaillées note 3 – hiérarchies des valeurs.

Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change sur ses ventes en devises étrangères (CAD et USD) et de taux d'intérêt sur son endettement à taux variable.

Certaines opérations conformes à la politique de gestion des risques de taux et de change retenue par le Groupe ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisées comme des instruments détenus à des fins de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Sauf exception liée à l'application de la comptabilité de couverture, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat consolidé. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

Dans le contexte Groupe, les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon la relation de couverture de flux de trésorerie : la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes : pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en autres éléments du résultat global. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat du ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'élément couvert affecte le résultat.

La gestion des risques financiers repose sur des stratégies spécifiques en matière de risque de taux d'intérêt, de risque de change, de risque de liquidité et de risque de crédit. Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé de nature spéculative. Tous les instruments financiers dérivés ont été conclus pour les besoins de la couverture des risques de taux d'intérêt et des taux de change. Ainsi, en 2019, tous les instruments dérivés sont traités en instruments de couverture au sens de l'IAS 39 (cf. note 3 – instruments financiers dérivés).

Risque de change

Instruments de change				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/19	Valeur de marché 31/12/18	Variation de juste valeur
Vente à terme	3 043	-6	33	-39
Options de change achats				
Options de change vente				
Total des instruments dérivés sur risque de change	3 043	(6)	33	(39)

L'essentiel des flux d'achats et de ventes est réalisé en euros. Le risque de change sur les opérations réalisées en USD et sur le dollar canadien est limité, les achats et ventes étant effectués dans ces mêmes devises. Un risque de change marginal peut également résulter des opérations réalisées sur le peso chilien et le rand. Les opérations de couverture de risque de taux en vigueur à la date de clôture ont une maturité maximale à fin décembre 2019.

Risque de taux

Instruments de taux d'intérêt				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/19	Valeur de marché 31/12/18	Variation de juste valeur
Swap de taux / emprunteur taux fixe	55 000	-71	-106	35
Option de taux / Passif taux variable (Floor/Cap)	0	0	0	0
Total des instruments dérivés sur risque de taux	55 000	(71)	(106)	35

Le risque de taux d'intérêt résulte du recours à des financements à taux variable et concerne donc le risque de hausse des taux d'intérêt.

Les principaux emprunts à moyen terme libellés à taux variable ont donné lieu à des contrats de caps, qui permettent de limiter la hausse des taux d'intérêt tout en gardant la possibilité de bénéficier de taux plus favorable.

Les lignes de crédit à court terme donnent lieu ou non à couverture selon l'analyse faite par le management.

Les opérations de couverture de risque de taux en vigueur à la date de clôture ont une maturité maximale à fin décembre 2021.

Risque de liquidité

Le Groupe considère que le risque d'insuffisance de trésorerie est très limité. Par ailleurs, le groupe estime que l'accès à des sources de financement diversifiées doit permettre de réduire le risque.

Les renégociations régulières des lignes de trésorerie permettent à la société de répondre à ses besoins de financement à court terme.

Risque de crédit

Ce risque, qui pourrait résulter de la défaillance d'un client du Groupe, est limité à la fois par la diversité du portefeuille de clients (équilibre des circuits de distribution, répartition géographique) et par la politique d'assurance-crédit globale pour le Groupe.

Les autres actifs financiers sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ces actifs sont placés auprès d'établissements financiers de premier plan.

En matière de gestion du risque client, le Groupe dispose d'une assurance-crédit globale qui couvre l'ensemble de son activité et de procédures internes visant à minimiser les prises de risques pour la part des créances non couverte par cette assurance. Les créances clients échues ainsi que les écarts sur règlements sont analysés mensuellement, au cas par cas, et provisionnés en fonction de leur âge ou des motifs de non-recouvrement.

Risque de prix de matières premières

Les process d'achats vins et autres achats de production sont encadrés par les normes de certification du Groupe (ISO 9001 version 2000, IFS, BRC). Le risque fournisseur sur la matière première, le vin, est très faible du fait de la diversité et de l'étendue des sources d'approvisionnement.

Note 28. Autres passifs courants et compte de régularisation

en milliers d'euros	31-déc.-19	31-déc.-18
Dettes fiscales et sociales	14 004	15 644
Autres dettes	15 068	16 298
Produits constatés d'avance	1 847	2 428
Total	30 918	34 371

Les autres dettes sont principalement constituées des dettes de participations publicitaires envers les clients et d'avances et acomptes reçus sur contrat primeurs.

Note 29. Parties liées

Achats et ventes de biens et services

en milliers d'euros	31-déc-19	31-déc-18
Ventes au Groupe AdVini	4 929	4 965
Achats au Groupe AdVini	152	57

La majorité des ventes des parties liées au Groupe (75 %) sont constituées par les achats de vins réalisés auprès des domaines viticoles détenus par les actionnaires familiaux.

Ces transactions ont été réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale.

L'autre poste principal concerne les facturations de location immobilière (25%).

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire et de la Direction générale

en milliers d'euros	31-déc-19	31-déc-18
Avantages à court terme	1 129	1 282
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paie en actions	9	48
Total	1 138	1 330

Le montant des jetons de présence versés aux membres du conseil de surveillance, au titre de 2019, s'est élevé à 50 milliers d'euros (50 milliers d'euros en 2018 également).

Information complémentaire sur la rémunération des dirigeants

En complément des informations mentionnées dans le tableau qui précède, le Président du Directoire bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 362 466 €. Il bénéficie également, en cas de cessation des fonctions de Président du Directoire, de non-renouvellement de ses fonctions à l'issue de chaque période ou d'un départ lié à un changement de contrôle de la société ou à un changement de stratégie, d'une indemnité basée sur des critères de performance dont le potentiel maximum est de 1 394 202 €. Aucune charge n'est constatée au titre de ces indemnités sur l'exercice 2019. Il n'existe pas de stock-options.

Depuis 2011, tous les dirigeants salariés ont bénéficié d'une retraite complémentaire « article 83 ». Cela concerne deux membres du Conseil de surveillance et un membre du Directoire.

Note 30. Engagements et passifs éventuels

en milliers d'euros	31-déc-19	31-déc-18
Engagements réciproques		
Envers les caves ou des propriétaires	38 704	28 184
Dettes garanties par des sûretés réelles		
Nantissements fonds de commerce	-	-
Nantissements titres et instruments financiers	8 918	16 503
Hypothèques	396	775
Gages		
Engagements donnés		
Autres garanties données	798	731
Cautions	142	6 017
	48 958	52 210

Les engagements envers les caves et les propriétaires correspondent au montant des contrats d'achats de vin non retirés. La valeur comptable des actifs donnés en garantie de passifs correspond aux titres des sociétés Antoine Moueix, SCI Château Baron Georges, SCEA Raymond, Champy et Lapalu. Le montant des contrats de locations simples, concernés par les informations requises par la norme IAS 17, n'est pas significatif.

Note 31. Evénements postérieurs à la clôture de la période

Covid 19 :

Cette crise conjoncturelle exceptionnelle a demandé et demande une attention majeure et à court terme, tant pour la santé et la protection des salariés qu'un pilotage serré de notre trésorerie.

A ce titre, des mesures ont été prises dès début Mars 2020 :

- Interdiction de déplacements
- Gel des embauches
- Plan de réduction de coûts fixes de 5M€ minimum
- Pas de versement de dividendes en 2020

Le groupe a maintenu son activité de production et son activité dans les vignes dans les différents domaines et anticipe à ce jour un scénario articulé autour des phases suivantes :

- Une crise majeure et forte baisse d'activité d'avril à juin,
- Une période de recouvrement progressive de l'activité de juillet à septembre,
- Et un rebond majeur d'octobre à décembre préparant une année 2021 de forte croissance.

Le groupe a pris toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la poursuite de ses activités (mise en place de prêts garantis par l'Etat, report des échéances des emprunts, report des échéances des dettes fiscales et sociales,...) et n'anticipe pas de risque quant à la continuité d'exploitation.

Les incertitudes de cette crise sanitaire font qu'il est à ce stade difficile d'évaluer son incidence sur les états financiers 2020.

Note 32. Informations diverses

-Les honoraires des commissaires aux comptes de l'exercice 31/12/2019 s'élèvent à :

en milliers d'euros	EY	KPMG
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité	190	57
Autres SACC (attestations, mission de l'organisme tiers indépendant)	8	5
Total	198	62

-Les comptes consolidés d'AdVini sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la SOCIETE D'INVESTISSEMENT D'OCCITANIE :

- S.A. au capital de 1 908 800 Euros
- Siège social : Saint Félix de Lodez
- R.C.S. : Montpellier 348 276 536

5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

KPMG AUDIT SUD-EST
480, avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 08
S.A.S. au capital de € 200.000
512 802 729 R.C.S. Marseille

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale d'Aix-en-Provence - Bastia

ERNST & YOUNG Audit
1025, rue Henri Becquerel
CS 39520
34961 Montpellier Cedex 2
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

AdVini

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société AdVini,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AdVini relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le directoire le 24 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d’émission de notre rapport, et notamment nous n’avons pas fourni de services interdits par l’article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note 3 « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe aux comptes consolidés :

- Les impacts de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- Les impacts d'une correction d'erreur résultant de l'analyse menée sur les stocks de matières sèches.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des goodwill et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2019, la valeur nette des <i>goodwills</i> et celle des actifs incorporels à durée de vie indéterminée s'élèvent respectivement à K€ 7 866 et K€ 27 225, dont K€ 23 375 au titre des marques à durée de vie indéterminée. Le <i>goodwill</i> représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprise sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Comme mentionné dans la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés, les marques acquises dans le cadre de regroupement d'entreprise sont évaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés fondée sur l'approche de capitalisation des redevances. Leur valeur tient compte de leur notoriété et de leur contribution aux résultats. Les <i>goodwills</i> et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture ou plus fréquemment en cas d'apparition d'indices de perte de valeur. Le test de dépréciation conduit le cas échéant à comptabiliser une dépréciation de la valeur nette comptable pour la ramener à la valeur recouvrable qui est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité. Le test de dépréciation est effectué au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) qui correspond à un regroupement de sociétés dans une même zone géographique. Les valeurs recouvrables des <i>goodwills</i> et des actifs incorporels non amortis sont calculées à partir de la valeur d'utilité	Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée aux normes comptables en vigueur. Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur, et notamment : analysé l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable des UGT ; examiné les modalités de calcul de la valeur d'utilité appréciée par les flux de trésorerie futurs actualisés. Nous avons étudié les hypothèses opérationnelles retenues pour établir les prévisions de flux de trésorerie notamment en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de croissance. Nous avons examiné la cohérence des prévisions des flux de trésorerie avec les budgets 2020 établis par la direction et approuvés par le directoire. Nous avons : analysé les modalités de détermination et la cohérence du taux d'actualisation, du taux de redevance et du taux d'entretien de la marque avec les hypothèses de marché sous-jacentes ; apprécié la sensibilité de la valeur aux paramètres d'évaluation, notamment au taux d'actualisation et aux différentes hypothèses retenues ; vérifié l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société.

correspondant aux flux de trésorerie futurs actualisés de chaque UGT. Les modalités et le détail des hypothèses retenues pour la mise en œuvre de ces tests de dépréciation sont présentés dans les notes 15 et 16 de l'annexe aux comptes consolidés. Une mauvaise appréciation des flux de trésorerie prévisionnels peut induire un risque de surévaluation de la valeur recouvrable des <i>goodwills</i> et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée. L'appréciation de la valeur recouvrable des <i>goodwills</i> et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée constitue un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et de l'utilisation d'hypothèses et estimations afin de procéder à cette appréciation.	Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 15 et 16 de l'annexe aux comptes consolidés.
---	--

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire arrêté le 24 mars 2020.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AdVini par vos assemblées générales du 8 juin 2012 pour le cabinet KPMG AUDIT SUD-EST et du 14 mars 1994 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG AUDIT SUD-EST était dans la huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la vingt-sixième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Marseille et Montpellier, le 4 mai 2020

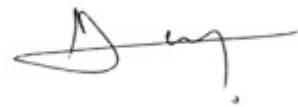
Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT SUD-EST S.A.S.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Stéphane Orlando', with a large, stylized initial 'S'.

Stéphane Orlando

ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Marie-Thérèse Mercier', with a stylized initial 'M' and a long horizontal stroke.

Marie-Thérèse Mercier

6. Rapport de Gestion

Sommaire

I. Les comptes consolidés 2019	99
II. Activité et résultats d'AdVini SA en 2019 (société Mère)	105
III. Activité et résultats des principales filiales	107
IV. Stratégie et perspectives	109
V. Déclaration de performance extra-financière	110
VI. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	167
VII . Autres informations.....	174
VIII. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 6 juillet 2020.....	175
Annexes	202

I. Les comptes consolidés 2019

Évolution du périmètre de consolidation

(cf. note 4 de l'annexe aux comptes consolidés)

Au 31 décembre 2019, le périmètre de consolidation du groupe AdVini comprend 68 sociétés dont 63 sont consolidées par intégration globale et 5 par mise en équivalence.

Liste des filiales et participations

	NOM DE LA SOCIÉTÉ	% CONTRÔLE	% INTERET	DEVISE	METHODE DE CONSOLIDATION
1	SA AdVini (Mère)	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
2	SARL TRANSPORTS LODEZIENS	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
3	SAS OGIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
4	SAS ETS LEONCE AMOUROUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
5	SAS CAZES	90,00%	90,00%	Euro	Intégration globale
6	SAS GASSIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
7	SAS RIGAL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
8	SAS ANTOINE MOUEIX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
9	SAS IMPRESSIONS DE L'ENCLOS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
10	GIE L'ORMARINE ET JEANJEAN	50,00%	71,43%	Euro	Intégration globale
11	ADVINI USA, Limited (Etats-Unis,)	100,00%	100,00%	Dollar US	Intégration globale
12	ADVINI CANADA, Incorporated (Canada)	100,00%	100,00%	Dollar CAD	Intégration globale
13	SCEA CHÂTEAU CAPET GUILLIER	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
14	SCEA NOTRE DAME DE COUSIGNAC	99,61%	99,61%	Euro	Intégration globale
15	SCEA LE FENOUILLET	99,97%	99,97%	Euro	Intégration globale
16	SCEA CHÂTEAU GRAND RENOM	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
17	SCEA MAS DE PIVE	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
18	SCEA CLOS DE L'ORATOIRE (ex. RAYMOND)	99,80%	99,80%	Euro	Intégration globale
19	SCI CHÂTEAU BARON GEORGES	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
20	SCI ADVINI PATRIMOINE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
21	SCI ANTOINE MOUEIX	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
22	SAS LA TABLE D'AIME	51,72%	46,55%	Euro	Intégration globale
23	SCEA CHÂTEAU GASSIER	48,98%	48,98%	Euro	Mise en équivalence
24	SAS DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
25	SAS MAS LA CHEVALIERE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
26	EURL LE VIEUX MOULIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
27	SCI DU DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
28	ADVINI LATAM (, Limitada, Chili)	100,00%	100,00%	Peso chilien	Intégration globale
29	ADVINI UK (Royaume-Uni)	100,00%	100,00%	Livre sterling	Intégration globale
30	L'AVENIR (Limited, Afrique du Sud)	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
31	SCEA PAULILLES	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
32	CLUB FRANCAIS DU VIN	62,50%	62,50%	Euro	Intégration globale
33	CLUB FRANCAIS DU VIN SUISSE	65,00%	65,00%	CHF	Intégration globale
34	SCEA DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
35	SCEA MAS NEUF DES ARESQUIERS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
36	SC DU CAUSSE D'ARBORAS	50,50%	50,50%	Euro	Intégration globale
37	EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
38	ADVINI ASIA	100,00%	100,00%	Dollar HKD	Intégration globale
39	ADVINI SHANGHAI	100,00%	100,00%	Yuan Chinois	Intégration globale
40	SELECT VINS ADVINI INC	50,00%	50,00%	Dollar CAD	Mise en équivalence
41	SAS MAS NEUF	52,00%	52,00%	Euro	Intégration globale
42	SARL ECOLE DES VINS ADVINI	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
43	SCEA DOMAINE DES TERRES BLANCHES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
44	ADVINI AB	100,00%	100,00%	SEK	Intégration globale
45	SAS CHAMPY	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
46	SCEV Domaine de Champy	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
47	SCEV Laleure Piot	48,80%	48,80%	Euro	Intégration globale
48	SCEA Domaine Cazes	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
49	SCI Cazes	100,00%	99,01%	Euro	Intégration globale
50	SAS AMP MEDOC	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
51	SCEA Patache d'AUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
52	SCEA Garri du Gai	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
53	Advini South Africa	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
54	Ken Forester	100,00%	51,00%	Rand	Intégration globale
55	Maison du Cap	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
56	Le Bonheur	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
57	SCEA Domaine de Rocquefeuille	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
58	SCEA Domaine de la Roncière	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
59	SCI La Roncière	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale
60	SARL MAS DE LUNES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
61	SAS MATPRO	75,00%	75,00%	Euro	Intégration globale
62	SARL VIGNOBLES EN VOL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
63	SCEA DE LANDEYRAN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
64	STELLENBOSCH VINEYARDS	65,30%	65,30%	Rand	Intégration globale
65	SAS PRODEGUSTATION	90,00%	90,00%	Euro	Intégration globale
66	SCEA CHÂTEAU LIVERSAN	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
67	SCA DU CHÂTEAU DE MIREFLEURS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
68	SAS L&M HOLDINGS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence

Faits marquants 2019

- Un Partenariat d'avenir avec Changyu
avec le Château Mirefleurs et le Château Liversan
- Cession de notre participation Chilienne au sein de Viña Casablanca
Participation minoritaire difficile à gérer à distance
Difficulté de valorisation des gammes Vin du Chili à l'export
Rentabilité faible
- En Afrique du sud, augmentation de la participation d'Advini ASA dans la société Stellenbosch Vineyards qui passe de 56.83 % à 65.3%.
- Le 26 juillet 2019, augmentation de la participation d'Advini dans la société SAS Prodégustation qui passe de 65% à 90%.

Synthèse des résultats consolidés 2019

L'activité d'Advini a progressé de + 9,5 M€ (+3,7% dont +2,7% à périmètre et change constant) sur l'année 2019, avec un chiffre d'affaires de 266,6 M€.

L'Export poursuit sa croissance (+6,4%) malgré le ralentissement du marché chinois, en particulier sur les vins de Bordeaux, et la mise en place d'une taxe de 25% par les USA depuis Octobre 2019.

L'Amérique du Nord, portée par le Canada, et l'Europe du Nord restent sur une dynamique soutenue avec des croissances respectives de +20% et +8%.

La France affiche une activité en hausse de +2,3% grâce à la reconquête de parts de marchés sur les produits de services dans un univers de la Grande Distribution pourtant en net retrait. Le secteur Traditionnel Français, impacté depuis fin 2018 par des mouvements sociaux exceptionnellement longs, recule de -3,3%, notamment sur le segment des Café-Hôtel-Restaurants.

Les vins d'origine Afrique du Sud poursuivent leur développement avec une progression supérieure à 20%.

Compte de résultat consolidé

<i>Comptes de résultat simplifié consolidé (M€)</i>	2019	2018 *	Var 2019/ 2018
Chiffre d'affaires	266,6	257,1	3,7%
Marge Brute (en M€)	99,6	95,2	4,6%
Marge Brute (%CA)	37,4%	37,0%	+ 40bps
EBITDA	19,2	16,1	19,3%
EBITDA%	7,2%	6,3%	
Coût de l'endettement financier	-2,2	-1,9	19,4%
Charge d'impôt	0,7	0,3	
Résultat net	4,0	3,7	9,1%

*correction détaillée note 3 de l'annexe aux comptes consolidés

RESULTATS ET PARAMETRES FINANCIERS

La marge brute se maintient à un niveau satisfaisant à 37,4% et progresse en valeur de 4,4 M€ pour atteindre 99,6m€. Cette progression s'explique grâce i) à un effet volume lié à nos produits de service et ii) à un effet relatif de nos marques Maisons de Vins et Châteaux.

AdVini délivre 19,2M€ d'EBITDA sur l'exercice, soit une progression de 3,1m€ vs 2018. La marge d'EBITDA s'établit à 7,2% contre 6,3% en 2018, tous nos bassins de production en France et à l'étranger sont en progression.

L'EBITDA des Maisons de Vins progresse de 2,5m€, le pôle Digital progresse de 0,8m€ et les activités de Service progressent de 0,4m€. La contribution à l'EBITDA des activités non courantes est inférieure de 0,8m€ vs 2018, en raison des plus-values sur cession d'actifs opérées en 2018 non compensés par le retraitement IFRS 16 sur l'exercice.

La Dette Nette baisse de 26,2M€ pour s'établir à 144,5M€. Cette baisse s'explique par la baisse des nouveaux emprunts 2019 vs 2018 due à la baisse des investissements d'une part et un remboursement d'emprunt conséquent. La mise en place de l'affacturage à mi année a également contribué à l'optimisation du BFR.

En conséquence, le Gearing baisse de 28 points à 137%.

Bilan Consolidé

en milliers d'euros	Notes	31-déc-19	31/12/18 corrigé *
Goodwill	15	7 866	7 862
Immobilisations incorporelles	7	29 655	39 261
Droits d'utilisation	9	33 259	
Immobilisations corporelles	8	127 181	129 260
Participations dans des entreprises associées	17	4 982	2 692
Autres actifs financiers non courants	18	2 566	824
Impôts différés actifs	13	1 701	2 191
Actifs non courants		207 210	182 090
Stocks	19	128 162	117 571
Clients	20	24 324	56 528
Autres créances	21	16 377	18 973
Actifs d'impôts exigibles	21	1 913	1 584
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	14 097	8 081
Actifs courants		184 873	202 737
TOTAL ACTIF		392 083	384 827
Capital émis	23	31 535	30 827
Primes d'émission		18 738	18 625
Réserves		44 022	42 895
Résultat Part du Groupe		3 311	3 698
Capitaux propres Part du Groupe	23	97 606	96 045
Intérêts Minoritaires		7 757	7 373
Capitaux propres	23	105 363	103 418
Dettes financières	24	44 242	52 888
Dettes locatives	9	21 376	
Passifs d'impôts différés	13	12 890	14 825
Provisions part non courante	10	2 406	2 127
Passifs non courants		80 913	69 840
Dettes financières - part à moins d'un an	24	111 454	125 902
Dettes locatives	9	3 323	
Dettes d'impôt exigible		354	100
Fournisseurs et comptes rattachés		57 923	49 749
Provisions part courante	10	1 834	1 448
Autres passifs courants	28	30 918	34 371
Passifs courants		205 807	211 569
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		392 083	384 827

*correction détaillée note 3 de l'annexe aux comptes consolidés

Le total du bilan est de 392,1 M€, en hausse de 6.3 M€.

Les capitaux propres s'élèvent à 105.4 M€.

Flux financiers

en milliers d'euros	Notes	31-déc-19	31/12/2018 corrigé *
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		14 326	9 752
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		16 150	11 413
Flux net de trésorerie généré par l'activité		44 525	16 019
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-10 097	-13 592
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-15 034	-5 308
Variation de trésorerie		19 408	-2 962
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture		-103 675	-100 712
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture		-84 266	-103 675

Flux de trésorerie 2019:

Le Cash-flow généré par l'activité s'élève à 45M€, soit une progression de 29M€ vs. 2018. Cette amélioration significative de la génération de cash s'explique par la mise en place d'un contrat d'affacturage d'une part et par la politique de Cash Focus lancée en 2018 d'autre part.

Au 31 décembre 2019, la trésorerie nette de clôture est – 84,3 M€.

Évolution des principes comptables et des méthodes d'évaluation

Les comptes consolidés d'AdVini au 31 décembre 2019 sont établis en appliquant de nouvelles normes IFRS obligatoires tel que présenté dans la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés au point «Nouvelles normes et interprétations applicables en 2019».

Activité d'AdVini en matière de recherche et développement

Les équipes d'AdVini et des maisons de vins mènent une politique d'amélioration et d'innovation constante, avec des objectifs mêlant réduction des impacts environnementaux et augmentation de la qualité des vins.

Les derniers projets innovants portent notamment sur :

- la robotisation des vignobles : robots électriques autonomes de désherbage, drones pour l'imagerie ou la diminution des doses de traitements
- l'irrigation des vignes : modélisation des besoins hydriques par intelligence artificielle, automatisation complète du déclenchement de l'irrigation
- l'éco-conception de packaging : analyse du cycle de vie des produits pour mener aux meilleurs choix de conception et à l'amélioration de la recyclabilité
- la gestion de l'enherbement des vignes : gestion des semis vis-à-vis des concurrences hydriques et azotées et agriculture de conservation des sols

Évènements marquants survenus après la clôture

L'année 2020 est suspendue à l'impact du Covid-19 qui à ce jour a stoppé tous les marchés sélectifs tels que la restauration, l'hôtellerie et le Travel Retail dans le monde entier, mais permet une poursuite de l'activité sur le mass market.

Cette crise majeure, conjoncturelle, poussera probablement la filière vin Française à accélérer sa mutation et la concentration de ses acteurs.

Dans ce cadre, AdVini dispose de fondamentaux solides : mutualisation des risques avec une présence dans de nombreux bassins de production, commercialisation dans 108 pays et sur tous types de réseaux de distribution, reconnaissance internationale de la qualité de ses vins, professionnalisme de ses équipes, et agilité de son organisation.

Ces fondamentaux lui permettront, outre une adaptation rapide à une année 2020 exceptionnelle, de poursuivre tous ses projets de développement et sa croissance dès 2021.

AdVini a porté et porte une attention majeure et à court terme, tant pour la santé et la protection des salariés qu'un pilotage serré de notre trésorerie.

A ce titre, des mesures ont été prises dès début Mars 2020 :

- Interdiction de déplacements
- Gel des embauches
- Plan de réduction de coût fixe de 5M€ minimum
- Pas de versement de dividendes en 2020

Le groupe a maintenu son activité de production et son activité dans les vignes dans les différents domaines et anticipe à ce jour un scénario articulé autour des phases suivantes :

- Une crise majeure et forte baisse d'activité d'avril à juin
- Une période de recouvrement progressive de l'activité de juillet à septembre
- Et un rebond majeur d'octobre à décembre préparant une année 2021 de forte croissance

II. Activité et résultats d'AdVini SA en 2019 (société Mère)

Activité

Le chiffre d'affaires 2019 d'AdVini SA est de 240 millions d'euros.

Une fois retraités les impacts du contrat de commissionnement, le chiffre d'affaires s'établit à 116 M€, + 0,82 % par rapport à 2018

Résultats

La marge brute est de 20,7 % en 2019, 23% en 2018

Le résultat d'exploitation 2019 s'établit à -3,14 M€ contre -0,72 M€ en 2018

Le résultat financier est de 3,2 M€ contre 2 M€ en 2018

Le résultat exceptionnel représente -0,2 M€ contre -1,1 M€ en 2018

Le résultat net ressort à 1,53 M€ contre 1,14 M€ en 2018

Situation financière

Les dettes financières nettes totalisent 119,4 M€, contre 139,9 M€ à fin 2018

Les capitaux propres s'élèvent à 64.6 M€.

Répartition des dettes fournisseurs à la date de clôture (Art. L 441-6 du Code de Commerce) :

en milliers d'euros	Article D.441 I-1 Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échus
A - Tranches de retard de paiement					
<i>nombre de factures concernées</i>					490
Montant total TTC	453	225	267	1	946
<i>% achats de l'exercice</i>	0,2%	0,1%	0,1%	0,0%	0,4%
B - Factures exclues relatives à des dette et créances litigieuses ou non comptabilisées					
<i>nombre de factures concernées</i>					153
Montant total TTC	337	0	4	369	710
C - Délais de paiement utilisés (contractuel ou délai légal)					
<i>Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiements</i>	délais contractuels	X		délais légaux	

Les montants échus tiennent compte des paiements sur relevés fin de mois, des paiements par mensualités, des contrats antérieurs à l'application de la LME, des décalages de paiement sur le début du mois suivant, ainsi que des factures en litige ou faisant l'objet de déductions (lorsque le fournisseur est également client).

Répartition des créances clients à la date de clôture (Art. L 441-6 du Code de Commerce) :

en milliers d'euros	Article D.441 I-2 Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échus
A - Tranches de retard de paiement					
<i>nombre de factures concernées</i>					3 084
Montant total TTC	2 717	539	162	5 248	8 666
<i>% CA de l'exercice</i>	1,1%	0,2%	0,1%	2,2%	3,6%
B - Factures exclues relatives à des créances litigieuses, ou non comptabilisées					
<i>nombre de factures concernées</i>					985
Montant total TTC	911	193	127	2 115	3 346
C - Délais de paiement utilisés (contractuel ou délai légal)					
<i>Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiements</i>	délais contractuels	X	délais légaux		

Les créances échues non litigieuses de plus de 90 jours correspondent essentiellement aux créances envers les sociétés du groupe.

III. Activité et résultats des principales filiales

Maisons de vins



Le pôle Laroche regroupe les activités de Laroche, propriétaire de près de 90 hectares de vignoble à Chablis avec le Domaine Laroche, et de 32 ha dans le Languedoc avec le Mas La Chevalière.

Domaine Laroche délivre 13m€ de CA sur l'exercice 2019 à plus de 50% de marge brute, en nette augmentation par rapport à l'année dernière fortement impactée par la mauvaise récolte 2017.

En revanche, une activité florissante sur le domaine du Mas La Chevalière qui continue sa progression tant en chiffre d'affaires, +6,8%, qu'en résultat, +27% également (12 M€ de chiffre d'affaires pour un résultat de plus de 1,9 M€)



et



L'activité Rhône reste satisfaisante malgré un contexte difficile. Le CA progresse de 1,2% et la marge est stable à 7+m€.

Léger recul sur le marché GD, moins d'opérations en raison de la loi Egalim et donc moins de volume, largement compensé par la bonne performance export.



Rigal a réalisé un CA de 7,7 M€ (+1,6%) et un résultat avant impôt de 0,1m€.

Belle progression de la division MMV liée à l'export qui explique la progression des ventes et marges.



Cazes, référence des vins doux Naturels en Roussillon et de la biodynamie, a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires en hausse de 7% par rapport à 2018 à 10,7 M€. Le résultat s'élève à 0,2 M€ avant impôts.

La hausse d'activité s'explique par la contribution en année pleine de l'acquisition de Carte des Vins, acquise en 2018.



Après une année 2018 marquée par un manque de volume, l'année 2019 a permis de renouer avec la croissance. Export en forte augmentation notamment sur les US et l'Europe du Nord. Un CA de 22,1M€ (+15,3%) et une rentabilité préservée autour de 700k d'Ebitda.



La société Antoine Moueix a réalisé un CA de 27,9 M€ (- 19,8%) et un résultat avant impôt de -1,4 M€ Dans un contexte global de chute des ventes de vin de Bordeaux en France et à l'export, la baisse du CA s'explique principalement par le recul sur la GD France et UK. De bonnes performances cependant sur le Canada et le Japon.



Le Chiffre d'affaires continue de croître pour atteindre 3,4 M€ à fin décembre 2019, le résultat avant impôt est largement impacté par les lourds investissements consentis ces trois dernières années et affiche une perte de 0,7 M€.

Développement intéressant du BtoC avec la réouverture du site historique et inauguration en Juin du musée Champy.

Progression générale sur l'export, notamment Asie et Amérique du Nord et renforcement du positionnement sur le CHR France.

POLE AFRIQUE DU SUD

Le pôle Marque Maison de Vins en Afrique du Sud, composé des domaines de L'Avenir, Le Bonheur ainsi que Ken Forrester Vineyard. Ce pôle MMV a continué de croître avec une croissance organique d'environ 5%. Le résultat avant IS progresse de 34% à 1,6m€.

La division Vins & Services, représentée principalement par Stellenbosch Vineyards, affiche environ 10m€ de chiffre d'affaires en croissance de 12%.

Cette acquisition de 2018 a été restructurée début 2019 et a délivré les synergies attendues avec un Ebitda en progression de 155 % à 0,7 m€.

Autres sociétés du pôle vins

La filiale Américaine AdVini USA, qui s'occupe principalement de l'animation des ventes sur le marché US a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 2,3 M€ en progression par rapport à 2018, la marge étant stable.

La société CFV France a réalisé 3,6 M€ de chiffre d'affaires avec un quasi retour à l'équilibre, Pro Degustation, le leader des cours de dégustations, continue son développement avec plus de 13,000 stagiaires formés en 2019.

IV. Stratégie et perspectives

L'année 2020 est suspendue à l'impact du Covid-19 qui à ce jour a stoppé tous les marchés sélectifs tels que la restauration, l'hôtellerie et le Travel Retail dans le monde entier, mais permet une poursuite de l'activité sur le mass market. Cette crise majeure, conjoncturelle, poussera probablement la filière vin Française à accélérer sa mutation et la concentration de ses acteurs.

Dans ce cadre, Advini dispose de fondamentaux solides : mutualisation des risques avec une présence dans de nombreux bassins de production, commercialisation dans 108 pays et sur tout type de réseau de distribution, reconnaissance internationale de la qualité de ses vins, professionnalisme de ses équipes, et agilité de son organisation.

Ces fondamentaux lui permettent, outre une adaptation rapide à une année 2020 exceptionnelle, de poursuivre tous ses projets de développement et sa croissance dès 2021.

V. Déclaration de performance extra-financière

CHAPITRE 1 – MODELE
D’AFFAIRES D’ADVINI

PRODUCTEURS & NEGOCIANTS DEPUIS 1870



« Nous sommes leader
français des vins de terroir,
fédérateurs de la filière
viticole, vigneronns,
producteurs et vinificateurs
- éleveurs, depuis
toujours. »

HISTORIQUE & GOUVERNANCE

NOTRE CONSTRUCTION

AdVini est né en 2010 de la fusion de Jeanjean et Laroche, viticulteurs et négociants, respectivement en Languedoc et à Chablis. Au fil des ans, AdVini s'est implanté dans la plupart des grandes régions viticoles françaises, à travers ses vignobles mais également grâce à ses maisons de négoce et aux partenariats tissés avec les acteurs locaux.

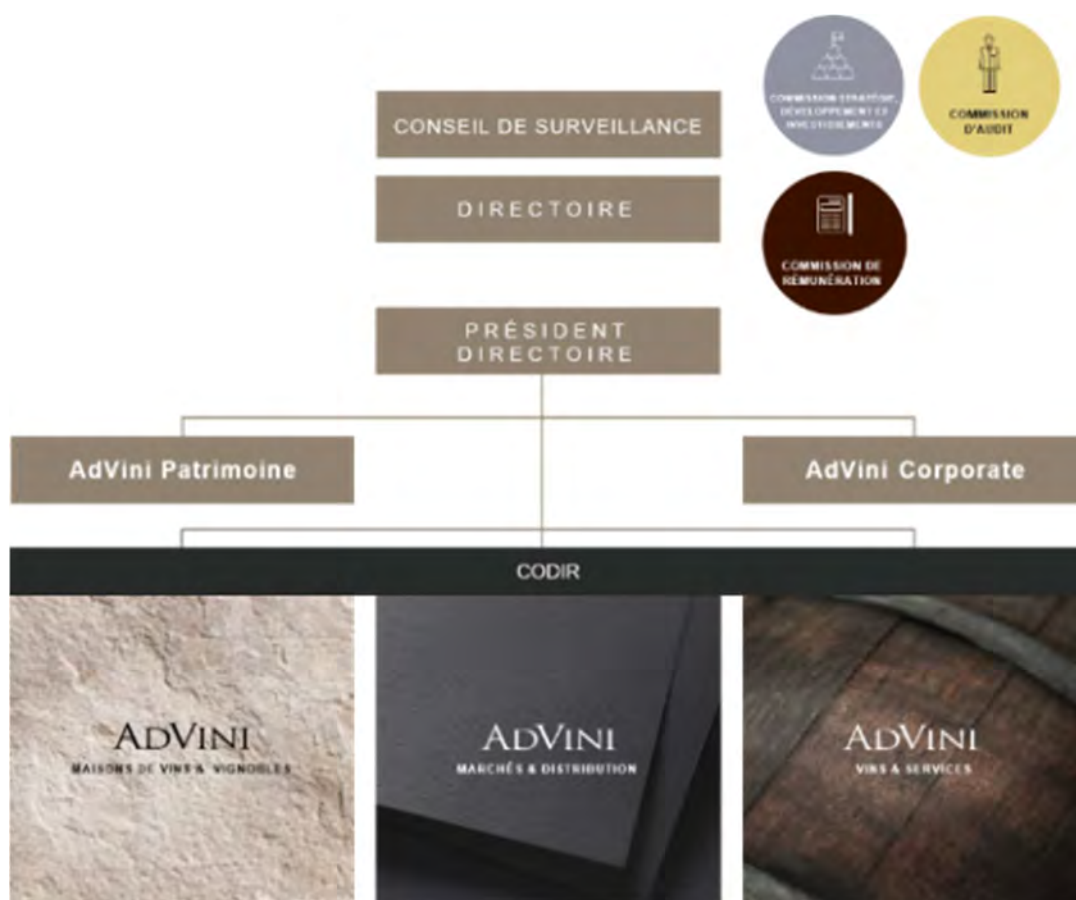


NOTRE ORGANISATION

Notre organisation repose sur la grande diversité de nos Maisons de Vins et de nos Maisons de Commerce, qui disposent toutes d'une grande autonomie d'action, moteur de leur engagement sans faille.

Pour nous fédérer et avancer ensemble, notre stratégie s'articule autour d'une vision partagée des marchés appliquée en respectant les axes stratégiques, les priorités et les méthodes définies par AdVini Corporate.

Nous assurons ainsi cohésion et cohérence autour d'un projet commun « E-toile 2020 », qui donne du sens pour tous nos collaborateurs et définit un cap clair pour les prochaines années.



AdVini se caractérise par des actionnaires engagés partageant une vision claire et de long terme, convaincante pour les actionnaires boursiers.

Cet actionnariat stable est organisé autour de trois piliers :

- ▶ la famille Jeanjean,
- ▶ le management,
- ▶ un groupe d'actionnaires clés.

NOS SECTEURS D'ACTIVITES

Acteur viti-vinicole et négociant, notre cœur de métier est le commerce de vins. Notre activité se structure en trois grands pôles, couvrant l'ensemble des métiers en lien avec les vins.

ADVINI – MAISONS DE VINS & VIGNOBLES

Présent dans de nombreux bassins viticoles en France et à Stellenbosch en Afrique du Sud, AdVini puise sa force dans ses « Maisons de Vins ». Ces treize Maisons, au savoir-faire souvent séculaire, jouissent d'une renommée particulière dans la région dans laquelle chacune est implantée.

Présentes dans les grands terroirs de Stellenbosch, de Chablis, de Bourgogne, de la Vallée du Rhône, de Châteauneuf-du-Pape, de Provence, du Languedoc, du Roussillon, du Sud-Ouest et du Bordelais, nos Maisons de vins et nos vignobles nous permettent de proposer une large gamme de vins de terroirs, produits dans une perspective qualitative, des Grands crus aux appellations génériques.

Nos Maisons de Vins & Vignobles sont présentées en détails et en images sur notre site : www.advini.com

Notre philosophie ?

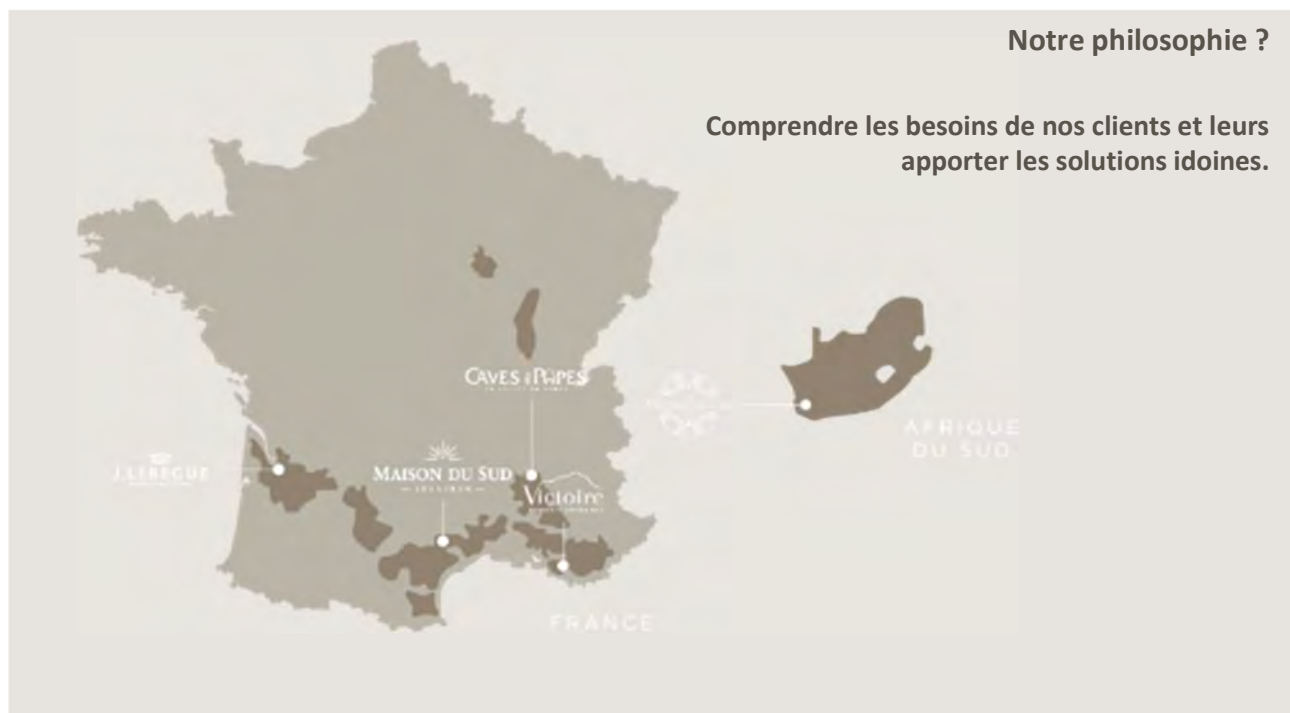
Passion et exigence pour préserver et magnifier nos terroirs, sans aucun compromis pour la qualité de nos vins, avec de fortes ambitions environnementales



- ▶ Des entreprises reconnues : signature, histoire, savoir faire
- ▶ Une promesse : voyage au cœur des terroirs
- ▶ Une approche : valoriser des savoir-faire et des expertises

ADVINI – VINS & SERVICES

Notre activité Vins et Services apporte à nos clients des solutions sur mesure. Souhaitant aller plus loin dans notre modèle d'adaptation à nos clients, nous avons créé Caves des Papes et Victoire, nos structures de négoce, respectivement dans la vallée du Rhône et en Provence.



En plus du négoce de vins, deux structures spécialisées viennent compléter notre activité.

Les Transports Lodéziens, société spécialisée dans le transport de vin en vrac, sont en charge de l'acheminement de tous nos vracs, depuis les producteurs et en intra-site.



Les Impressions de l'Enclos, imprimerie et capsulerie, sont un partenaire privilégié pour notre approvisionnement en matières sèches.



Ces deux structures travaillent pour les Maisons AdVini mais disposent d'un portefeuille de clients plus large, ouvert à des structures extérieures. Les sièges de ces deux entreprises sont situés sur le site de Maison Jeanjean.



- ▶ Des entreprises pragmatiques : écoute des besoins du client
- ▶ Une promesse : smart solutions
- ▶ Une approche : prôner et diffuser une culture du pragmatisme

ADVINI – MARCHES ET DISTRIBUTION



Notre implantation internationale a été initiée dès 1994 en Chine puis au Canada en 1998 avant de se poursuivre sur tous les continents. Nos bureaux de représentation commerciale sont implantés dans 7 pays désormais. Trait d'union entre nos consommateurs, nos clients et nos Maisons de Vins, nos équipes locales veillent au partage réciproque des savoirs, à la connaissance de nos vins et arts de vivre par nos partenaires, au plaisir de la dégustation et des accords mets - vins, pour que fleurissent émotions et réussite commerciale.

Notre philosophie ?

**Une présence internationale
s'appuyant sur des
implantations locales.**

Forts de notre adaptabilité et d'une intelligence culturelle permise par les 23 nationalités qui composent nos forces de vente, et grâce à nos bureaux de représentation et agences qui totalisent en 2019 une vingtaine de personnes à l'étranger, Advini Marchés dispose d'une présence internationale au plus près de ses clients et des prescripteurs, en provenance de 111 pays.



- ▶ Adaptation de la structure aux spécificités des marchés : écoute, théâtralisation de l'offre, intelligence culturelle
- ▶ Une promesse : créateur d'émotion
- ▶ Une approche : favoriser l'adaptabilité et l'intelligence culturelle

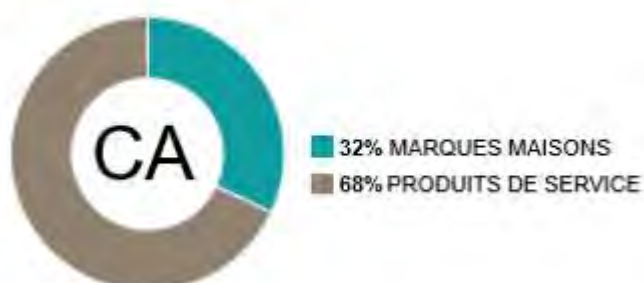
RESULTATS FINANCIERS & PERSPECTIVES

NOS CHIFFRES CLES

CHIFFRE
D'AFFAIRES 2019

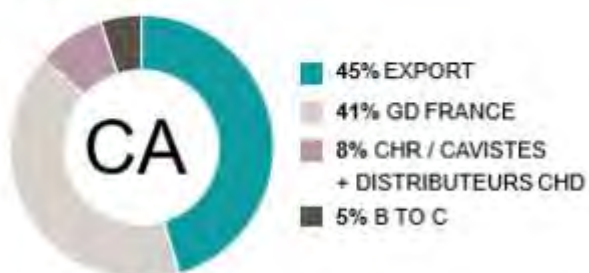
266,6^{Millions}€

NOS MARQUES

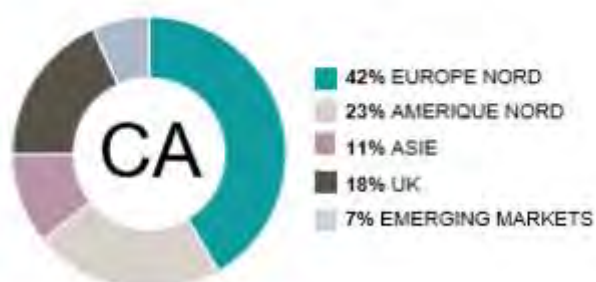


NOS RESEAUX DE DISTRIBUTION

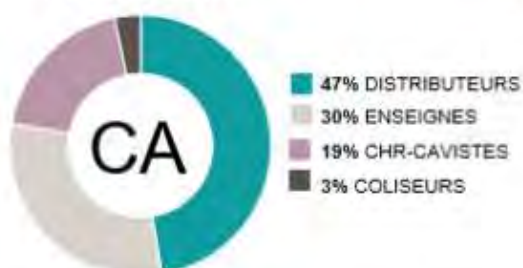
RESEAUX DE
DISTRIBUTION



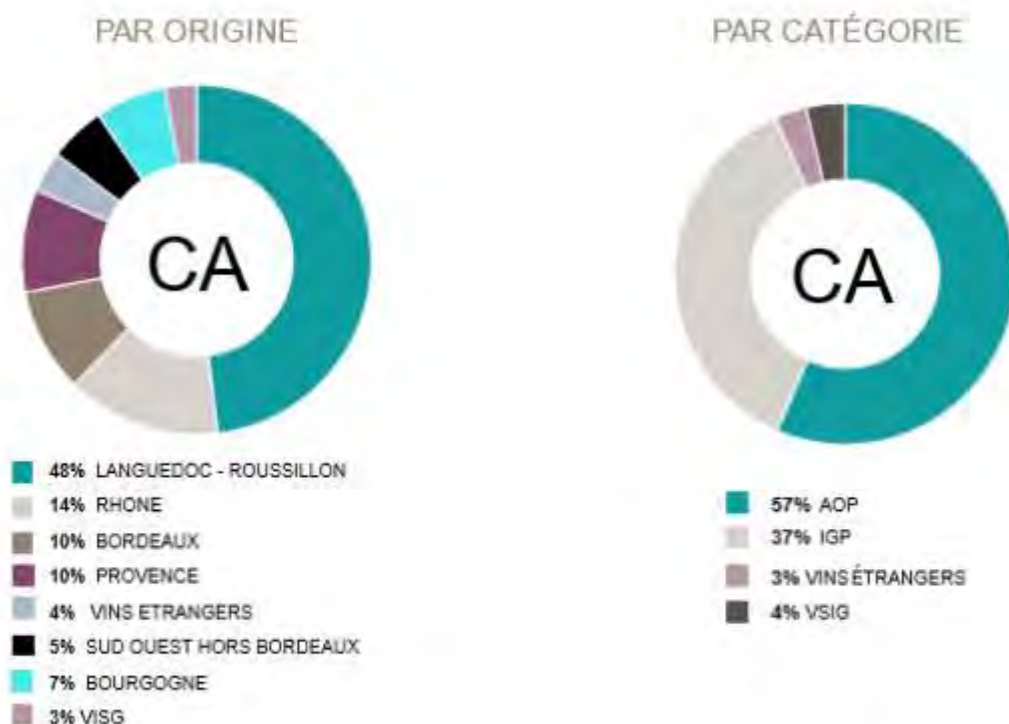
RESEAU EXPORT



TRADITIONNEL



NOTRE OFFRE



Nos résultats financiers sont largement détaillés dans notre rapport de gestion annuel 2019, disponible sur notre site : www.advini.com

NOS PERSPECTIVES

Le marché mondial du vin est en constante mutation. Les tendances de consommation diffèrent d'un pays à l'autre, d'une zone à l'autre. Des mouvements de fond se dessinent cependant et sont des perspectives d'avenir pour tout notre secteur d'activité :

- **Une baisse lente et régulière de la consommation en volume dans les pays « de l'ancien monde », compensée en valeur par l'arrivée de certifications environnementales ambitieuses et auxquelles le consommateur est très attentif.**

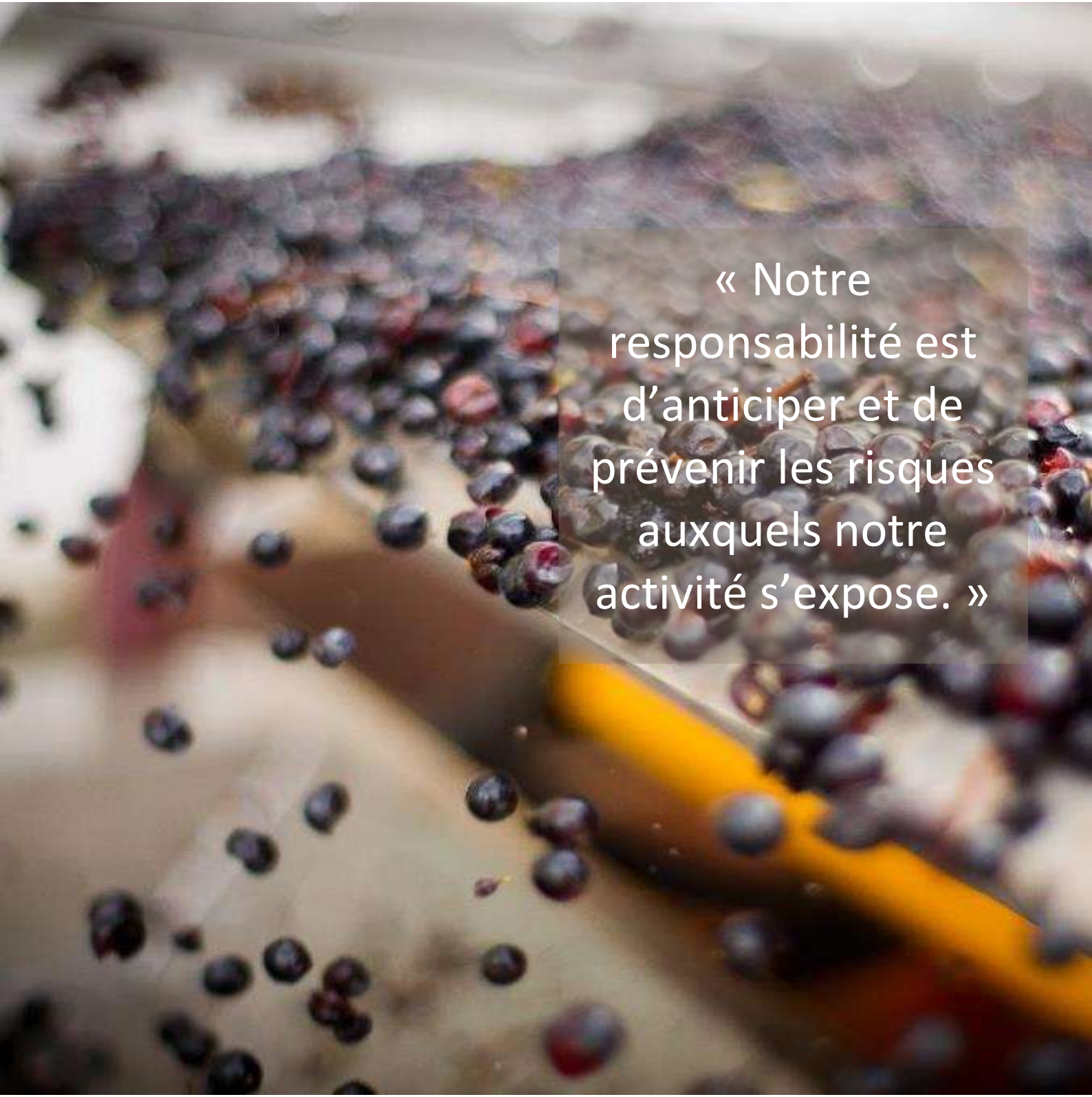
Pour répondre à cette tendance, nous nous orientons vers une montée en gamme environnementale de nos productions avec une ambition forte : engager l'ensemble de nos surfaces en production dans des démarches labellisée (AB, IPW ou HVE) dès le millésime 2019 et augmenter la part de vins labellisés dans notre sourcing de négoce.



- **Une hausse forte de la consommation dans les pays émergents, conjonction entre changement de mode de vie, hausse des revenus et démographie.**
Pour répondre à cette tendance, nous intensifions nos efforts commerciaux dans les pays émergents, représentant en 2019, 7 % de notre CA à l'export.
- **Le e-commerce, qui se développe fortement, touche également le secteur des vins.**
Pour nous positionner sur ce nouveau réseau de distribution, notre filiale Club Français du Vin, spécialisée dans la vente de vin en ligne, répond à l'augmentation de la distribution via internet.
- **Une incertitude sur certains marchés liés à des conjonctions politiques ou douanières particulières, notamment aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.**
Pour faire face à cette conjoncture, nous nous engageons dans la filière, à un niveau politique, afin de lever cette incertitude et de protéger nos marchés à l'export. Dans cette perspective, Antoine Leccia, président du directoire d'AdVini assume pleinement son mandat de président de la FEVS, Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux de France.

CHAPITRE 2 : RISQUES PRICIPAUX ET IMPACTS POTENTIELS

DEFIS DU XXI^E SIECLE POUR LA FILIERE VIN



« Notre responsabilité est d'anticiper et de prévenir les risques auxquels notre activité s'expose. »

IDENTIFICATION DES RISQUES PRIORITAIRES

Après une réunion des parties prenantes internes à l'entreprise, notamment des Ressources Humaines, du Développement Durable et de la Direction Générale, une matrice des risques complète a été co-construite.

Elle a vocation à nous guider dans notre activité et nos choix stratégiques comme opérationnels. Tous ces facteurs sont caractérisés en probabilité d'occurrence et en impacts potentiels sur l'entreprise.

Concernant spécifiquement les enjeux extra-financiers, les **risques environnementaux**, les **risques pour la santé et la sécurité de nos collaborateurs** et les **risques sociétaux** seront traités dans ce rapport ; ce sont les macro-risques principaux identifiés dans ce périmètre.

MACRO-RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

RISQUES AUXQUELS NOUS FAISONS FACE

Les changements climatiques font peser des risques considérables sur l'ensemble de la biosphère et donc sur l'ensemble des activités humaines. C'est pourquoi nous cherchons à minimiser l'impact de notre activité et à actionner tous les leviers d'atténuation et d'adaptation.

- ▶ Pour la réduction de notre consommation d'énergie, et à terme, vers une amélioration de la durabilité de nos sources énergétiques ;
- ▶ Pour la réduction de notre consommation d'eau et la diminution de la charge polluante que nous émettons, pour mieux intégrer la raréfaction de la ressource en eau et les changements de régime des précipitations.

Au-delà de ces macro-changements environnementaux, identifiés comme risque principal, nous luttons contre la raréfaction et la surexploitation des ressources naturelles par la promotion de l'économie circulaire :

- ▶ Pour diminuer le volume de déchets généré ; le meilleur déchet étant celui qui n'est pas produit ;
- ▶ Pour accélérer le recyclage, en améliorant le tri sur nos sites de production et en éco-concevant nos produits.

Enfin, la préservation des terroirs et notamment des sols ainsi la promotion de la transition agroécologique est au centre de notre activité de producteur :

- ▶ Engagement vers un viticulture d'avenir : certification de nos vignobles en Agriculture Biologique, en Haute Valeur Environnementale ou en Integrated Wine Production (spécifique à nos vignobles sud-africains).

CONSEQUENCES ET IMPACTS POTENTIELS ...

... DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Toute notre activité est météo-sensible : des changements climatiques globaux vont avoir des conséquences majeures sur le secteur viticole.

En premier lieu, l'implantation géographique de la vigne pourrait changer radicalement en remontant vers le Nord ou en altitude. Au niveau des vins, une hausse de température et d'ensoleillement se traduit par une photosynthèse accélérée, plus de sucres produits et donc, un degré d'alcool plus élevé dans les vins : c'est précisément le contraire de ce que recherchent les marchés. Cela pourrait donc se traduire par une moins bonne adéquation de nos produits avec les attentes des consommateurs et donc une diminution de notre attractivité commerciale.

Par ailleurs, les précipitations seront plus inégalement réparties entre les saisons, la ressource se raréfiant en été, durant le cycle de croissance de la vigne. Le manque d'eau en cours de saison peut amener à des stress hydriques trop importants, générant des profils de baies très concentrées. Les raisins produits dans ces conditions ne seraient plus adaptés à la production de vins blancs et rosés. Or, ce sont justement les vins blancs et rosés, qui sont les couleurs montantes à l'heure actuelle. Rajoutons que les rendements viticoles, donc la quantité de vin produite en situation de sécheresse est moindre. La maîtrise de notre consommation d'eau est donc primordiale.

Cette maîtrise va également susciter des enjeux d'image : le vin n'étant pas un produit de première nécessité, il est difficilement concevable que nous consommions de grandes quantités d'eau si des restrictions sont subies par la population.

Enfin, l'augmentation de la fréquence d'événements climatiques extrêmes, conjonction de ces deux facteurs, fait peser un risque ponctuel mais à fort impact sur l'activité : gel, périodes de sécheresses hivernales, grêles estivales, etc.

Il est donc crucial que nous réduisions nos consommations d'eau et d'énergie, afin d'actionner tous les leviers d'atténuation à notre disposition.

Nos actions face à ces impacts sont présentées dans la partie « [Améliorer nos impacts sur la ressource en eau](#) » et « [Raisonner nos consommations d'énergie](#) ».

... DE LA RAREFACTION DES RESSOURCES

Le recyclage et l'économie circulaire sont aujourd'hui des enjeux primordiaux pour la société. Un des moyens d'éviter la rarefaction des ressources est de réutiliser nos produits au maximum.

Nos emballages sont principalement constitués de verre d'une part, de papier et de carton d'autre part. Ces matières possèdent l'avantage d'être entièrement recyclables et réutilisables. Néanmoins, nous cherchons à éviter le suremballage.

Certains pays y sont extrêmement sensibles, certains limitent même la part que peut représenter l'emballage vis-à-vis du produit, comme le Canada. Nous nous devons donc d'être performants.

Nos actions face à ces impacts sont présentées dans la partie « [Améliorer notre gestion des déchets](#) ».

... DE LA NON-TRANSITION DE MODELE AGRICOLE

Nous avons fait des efforts constants sur tous les vignobles que nous possédons, en France et en Afrique du Sud, et ce depuis des années. Aujourd'hui, la demande en vins dits « verts » explose ; cette terminologie recouvre les vins engagés dans des démarches d'agriculture biologique, mais aussi les labélisations de la transition agroécologique comme HVE en France ou IPW en Afrique du Sud, ou encore les démarches de biodynamie, les vins vegan ou les démarches en faveur de la biodiversité, comme le label Bee Friendly.

L'ensemble des vignobles AdVini a amorcé sa transition ; toutefois, devant la rigueur et les exigences de ces labels, tous les viticulteurs ne peuvent suivre. Il est alors de notre responsabilité d'accompagner nos partenaires et nos apportants dans cette montée en gamme environnementale et dans les démarches de reconnaissance de leurs progrès.

Le risque de ne pas opérer de transition est très important : non seulement les consommateurs sont, eux, déjà avancés dans cette voie, mais les sols et la biodiversité ne survivront pas à un autre siècle d'agriculture intensive. Ce sont donc d'autres modèles que nous devons privilégier.

Dans cette perspective, nous avons retenu trois labels reconnus pour leur exigence et leur sérieux : l'Agriculture Biologique, la Haute Valeur Environnementale, et l'Integrated Wine Production. Nos actions face à ces impacts sont présentées dans la partie « [Engager la transition agroécologique dans nos vignobles](#) ».

Notre objectif ? 100 % de nos vignobles labélisés !

MACRO-RISQUES SOCIAUX ET SOCIETAUX

RISQUES AUXQUELS NOUS FAISONS FACE

La responsabilité d'AdVini se traduit au quotidien dans les actions que les entités du groupe mènent vis-à-vis de leurs collaborateurs. Ce document offre un aperçu de la manière dont se décline ce sens de la responsabilité vis-à-vis de nos parties prenantes internes, autour des domaines suivants :

- ▶ Diversité et non-discrimination
- ▶ Développement des compétences
- ▶ Conditions de travail, santé et sécurité
- ▶ Dialogue social, information et communication
- ▶ Rétribution

En tant qu'entreprise leader des vins de terroir, très implantée dans nos différents territoires, nous devons assumer la part de responsabilité qui nous incombe. Cette responsabilité se décline envers toutes les parties prenantes externes impliquées ou impactées par nos activités. Ce document présente nos engagements en matière de :

- ▶ Achats responsables
- ▶ Structuration de la filière viticole
- ▶ Transparence et loyauté vis-à-vis de nos parties prenantes
- ▶ Promotion et soutien à l'innovation

CONSEQUENCES ET IMPACTS POTENTIELS...

Tous ces aspects sont cruciaux pour Advini. En cas de non-respect de ces principes, non seulement nous nous exposerions à des sanctions légales et financières, mais nous entrerions en contradiction avec les valeurs structurantes de notre entreprise.

Cela pourrait générer une dégradation de notre image de marque et de celle de nos filiales ainsi que détérioration de notre marque employeur, fournisseur et acheteur.

... SUR NOTRE MARQUE EMPLOYEUR

Dans un contexte où nos métiers, viticoles notamment, peinent à recruter et que nous sommes pour partie de notre activité sur des secteurs pénuriques, il est indispensable de mettre en place des politiques internes permettant de renforcer notre attractivité et de fidéliser nos salariés.

Nos actions face à ces impacts sont présentées dans la partie « [Politique d'atténuation des risques sociaux](#) ».



... SUR NOTRE IMAGE DE MARQUE

Notre rayonnement dans la filière et dans nos territoires impacte l'image que nos clients, que nous fournisseurs, que toutes nos parties prenantes ont de nous. A proposition commerciale équivalente, notre image de marque peut être déterminantes pour nos clients.

Au-delà des aspects de communication, ce qui construit notre image de marque est notre engagement sociétal. Le monde change et les attentes sociétales sont de plus en plus ambitieuses, de plus en plus assumées. Pour répondre à ces attentes et les anticiper au mieux, nous devons prendre conscience et assumer pleinement notre responsabilité sociétale.

Nos actions face à ces impacts sont présentées dans la partie « [Politique d'atténuation des risques sociétaux](#) ».

SUJETS ET ENJEUX EXCLUS DE CE REPORTING

Certains des enjeux structurants du XXIe siècles ne sont pas traités dans ce document.

Ce choix d'exclusion se justifie : certains de ces éléments ne sont pas matériels aux vues des activités de notre entreprise. A titre d'illustration, le sujet du gaspillage alimentaire aurait pu être pertinent à prendre en considération étant donné que notre activité est agricole. Toutefois, nos productions n'ont pas de valeurs alimentaires et nos pertes sont encadrées par réglementation et limitées. En tant que producteurs d'alcool, ce sont les services de douanes qui sont responsables et nous imposent des seuils maximums de pertes faibles. Nous considérons donc que cet enjeu, quoi que majeur d'un point de vue sociétal, n'est pas prioritaire dans nos plans d'actions.

Le sujet de la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale n'a pas été identifié comme un risque principal dans l'analyse de risques de la DPEF, mais fait partie des informations de reporting obligatoires pour une société cotée. Advini est en train de structurer ses politiques et plans d'actions et le suivi des résultats sur ces sujets et s'engage à présenter plus en détail cette catégorie d'informations dans la prochaine DPEF.



PERIMETRES DE SUIVI

Pour l'ensemble du Chapitre 3, portant sur les risques environnementaux, le périmètre de reporting sera le suivant : **l'ensembles des sites de production d'AdVini, en France et en Afrique du Sud**. Cela

MAISON JEANJEAN
OGIER
JULES LEBEGUE

MAS LA CHEVALIERE
LAROCHE CHABLIS
STELLENBOSCH VINEYARDS



inclut donc :

Pour les données globales de ce chapitre 3, les Impressions de l'Enclos seront également incluses dans ce périmètre.

ATTENTION : EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE DUE AU COVID-19, NOUS N'AVONS PAS ETE EN MESURE DE COLLECTER ET DE TRAITER LES DONNEES « DECHET » DU SITE DE PRODUCTION D'OGIER ; CELUI-CI EST DONC EXCLU DU REPORTING DECHET, EXCEPTIONNELLEMENT POUR L'ANNEE 2019.

Pour la partie portant sur notre stratégie « Vignobles », le reporting s'inscrit dans le périmètre suivant : **l'ensemble des vignobles d'AdVini, en France et en Afrique du Sud**.



Pour l'ensemble du Chapitre 4, portant sur les risques sociaux, le périmètre de reporting sera le suivant : **l'ensemble du périmètre France du groupe**. Ce périmètre exclut les bureaux commerciaux internationaux et nos activités en Afrique du Sud, le tout représentant 7% de notre effectif total. Le reporting concerne donc :

ADVINI	SCEA DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS	LE JARDIN DES ARESQUIERS	SCEA NT DAME DE COUSIGNAC
SAS CHAMPY	CLUB FRANCAIS DU VIN	IMPRESSIONS DE L'ENCLOS SAS	GASSIER
CAZES SAS	SCEA DOMAINE CAZES	SCEV DOMAINE CHAMPY	MAS NEUF DES ARESQUIERS
SAS DOMAINE LAROCHE	AMOUROUX	MAS LE PIVE SCEA	SCEA CHÂTEAU CAPET GUILLIER
SCEA LE CLOS PAULILLES	SCEA CHÂTEAU GRAND RENOM	TRANSPORTS LODEZIENS	SCEA DOMAINE DE LA RONCIERE
ECOLE DES VINS ADVINI	LA TABLE D'AIME	SAS RIGAL	SCEA CHATEAU ROQUEFEUILLE
OGIER	SAS ANTOINE MOUEIX	SAS LAPALU PARTICIPATIONS	EURL LE VIEUX MOULIN
SC CHATEAU PATACHE D AUX	LE FENOUILLET SCEA	SC GARRI DU GAI	
SA MAS LA CHEVALIERE	MAS DE LUNES SCEA	SCEA RAYMOND	
SCEA LANDEYRAN	SCEA CHATEAU LIVERSAN	PRODEGUSTATION	

CHAPITRE 3 : POLITIQUE D'ATTENUATION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX



« Nous travaillons à l'amélioration de nos pratiques dès la conception de nos produits, pour une activité à l'avant-garde des progrès environnementaux. »

RAISONNER NOS CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

L'énergie joue un rôle clé dans notre processus de production ; il est crucial pour nous de l'économiser. C'est pourquoi nous investissons pour réduire nos consommations et diversifier nos sources énergétiques. Nous voulons une activité plus performante et plus propre.



DIMINUER NOS BESOINS ÉNERGETIQUES

L'énergie la moins impactante est celle qui n'est pas utilisée. C'est dans cette perspective que nous travaillons à la diminution de nos besoins. Pour cela nous déployons une stratégie basée sur la performance énergétique de nos machines, sur l'isolation de nos sites et de nos cuves, pour limiter toute déperdition d'énergie mais aussi sur la réutilisation de l'énergie d'un poste à l'autre, au moyen d'échangeurs thermiques notamment.

Cette amélioration de nos processus de production se double d'une stratégie de formation et de sensibilisation de nos équipes sur les économies d'énergie, aussi bien sur les lignes de production que dans les bureaux.

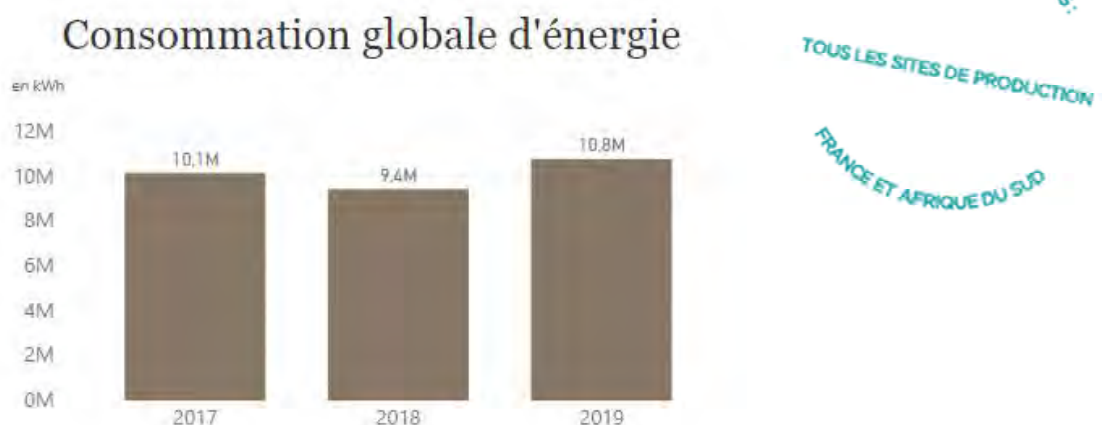
SUIVRE NOTRE CONSOMMATION AU PLUS PRES

Nous cherchons à identifier les postes les plus consommateurs pour prioriser nos actions d'améliorations et d'investissements. Pour cela, nous installons des systèmes de suivi de nos consommations sur nos sites.

AUGMENTER NOTRE PART D'AUTOPRODUCTION

Nous cherchons à diversifier nos sources énergétiques et à aller vers plus d'énergies renouvelables dans notre mix énergétique.

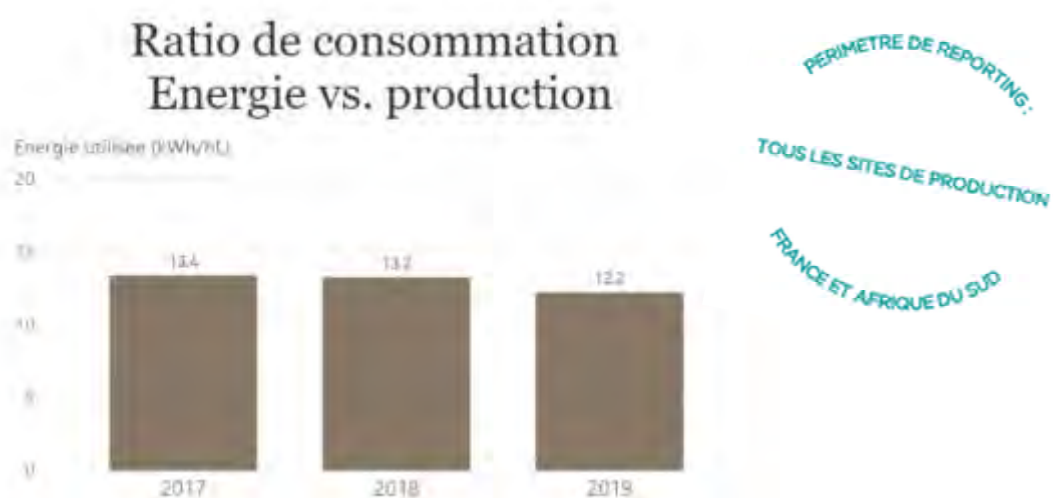
NOS RESULTATS



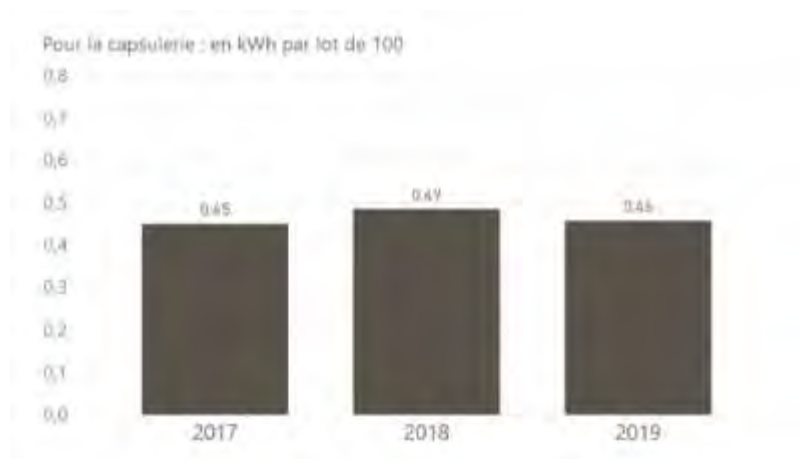
En 2019, notre périmètre s'est élargi. Nous nous sommes développés et avons désormais un nouveau site de production en Afrique du Sud : Stellenbosch Vineyards.

Nos consommations brutes ont donc logiquement augmenté entre 2018 et 2019. Notre objectif à moyen terme ? Poursuivre l'amélioration de tous les process pour repasser sous la barre symbolique des 10 GWh d'énergie consommés en une année.

Pour suivre nos progrès, nous rapportons cette consommation globale à nos différents types de production.

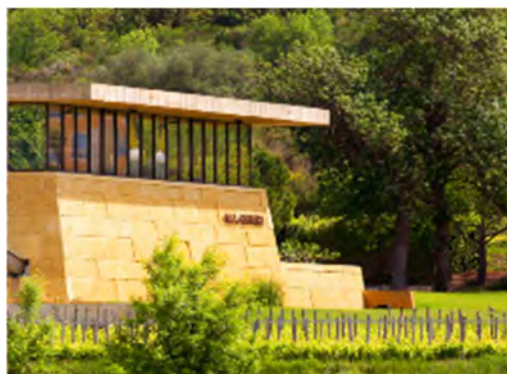


Malgré l'évolution du périmètre lié à l'arrivée du nouveau site en Afrique du Sud, notre ratio de consommation poursuit sa tendance à la baisse sur nos sites de vinification et de conditionnement.



En ce qui concerne les activités de la capsulerie, les consommations sont stables et ne présentent pas encore de diminution significative. Les réflexions pour faire diminuer ce ratio sont en cours.

LE SAVIEZ-VOUS ?



« Nous cherchons à mieux comprendre notre consommation d'énergie. C'est un important levier pour diminuer l'empreinte de nos activités. »

Deux sites pilotes sont particulièrement en pointe sur les économies d'énergie.

Au Mas La Chevalière, nous nous sommes associés avec un bureau d'étude, dans le cadre d'un Contrat de Performance Energétique. Ainsi, nous avons pu identifier toutes les améliorations potentielles sur notre site, pour utiliser moins d'énergie et mieux. Nous avons pu financer une grande partie des travaux nécessaires grâce aux Certificats d'Economie d'Energie : depuis l'achat d'un nouveau groupe de froid plus efficient, en passant par l'isolation ou encore le changement de l'éclairage... Ainsi, tout le monde est gagnant !

Sur le site de conditionnement d'Ogier, nous avons mis en place un système de télémétrie nous permettant de suivre, en temps réel, l'ensemble de nos consommations sur chacune de nos machines. Nous pouvons ainsi identifier les problèmes dès qu'ils surviennent et travailler prioritairement sur les postes les plus consommateurs. Et en plus, cela fonctionne également pour le suivi des consommations d'eau et les productions d'effluents !

AMELIORER NOS IMPACTS SUR LA RESSOURCE EN EAU

L'eau est une ressource
vitale.

Elle est nécessaire à toutes
les étapes de notre activité :
pour permettre la croissance
de nos vignes, mais aussi
pour garantir l'hygiène de
nos chais, indispensable à
une production
de qualité.

Voilà pourquoi nous nous
engageons : minimiser notre
impact, aussi bien quantitatif
que qualitatif sur la
ressource en eau.



AMELIORER LES PROCESS POUR DIMINUER LES BESOINS EN EAU

Nos besoins principaux se situent dans nos chais et sur nos lignes de conditionnement. Nous travaillons à l'optimisation de nos process de lavage pour diminuer nos consommations d'eau. Nous réalisons les améliorations nous permettant de diminuer les consommations sans abaisser nos standards d'hygiène et de qualité : fermeture des cycles en eaux perdues, installation de boules de lavage de cuves, adaptation du matériel existant pour transformer des laveuses de bouteilles en insuffleuses, etc.

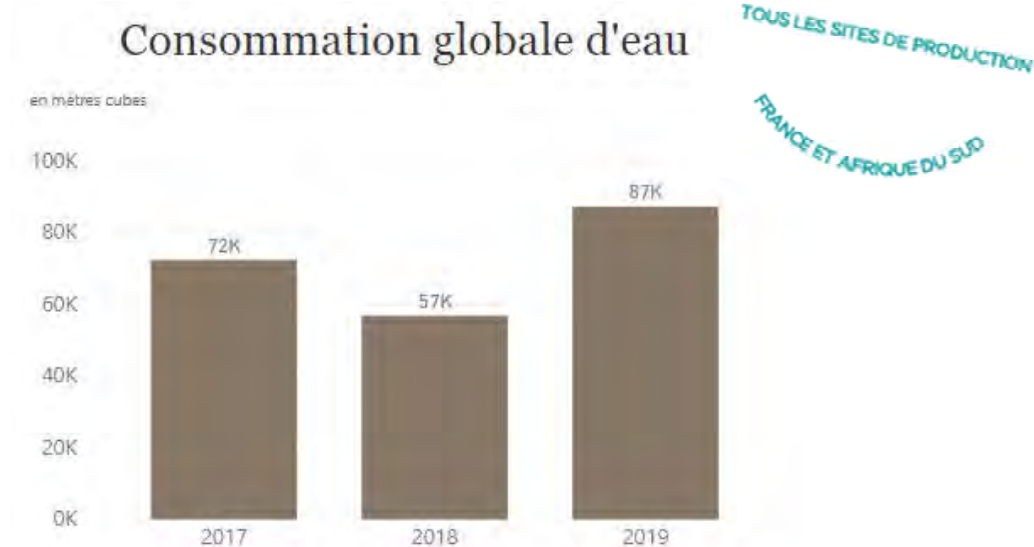
Cette même logique d'optimisation se déploie sur nos vignobles irrigués ; nous cherchons à coller au plus près aux besoins physiologiques des vignes, tout en limitant nos prélèvements.

REDUIRE LES REJETS ET LEUR TOXICITE

En parallèle de la diminution de notre consommation, nous soignons la quantité et la qualité de nos effluents. En effet, les résidus issus de notre processus de production ne doivent pas altérer la qualité des milieux aquatiques ou terrestres. Comment ? En suivant finement et en diminuant les volumes et la charge polluante de nos effluents, nous minimisons les risques de contamination des milieux.

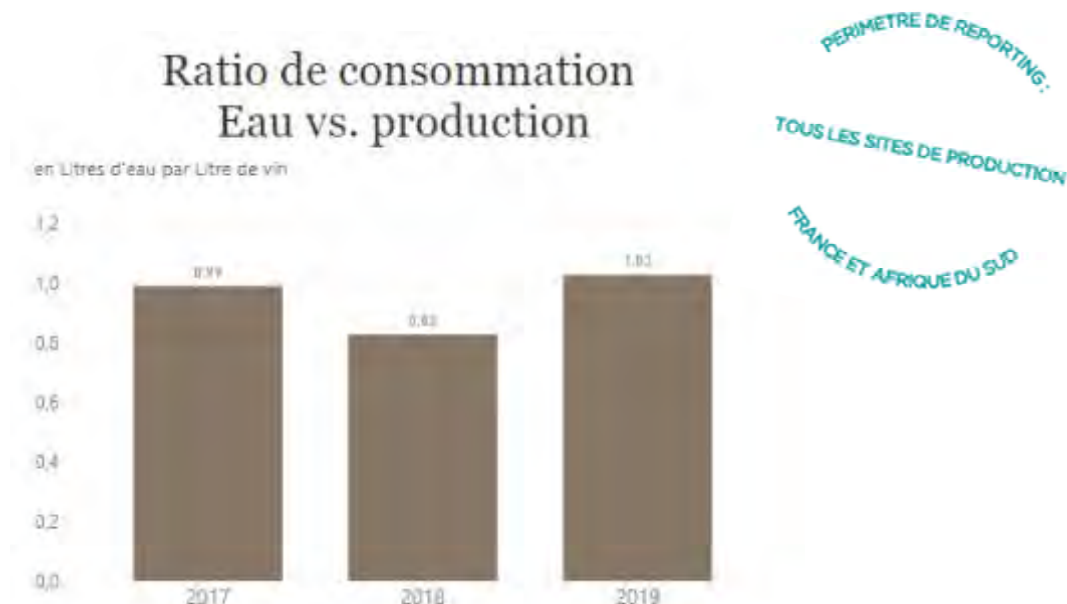


NOS RESULTATS

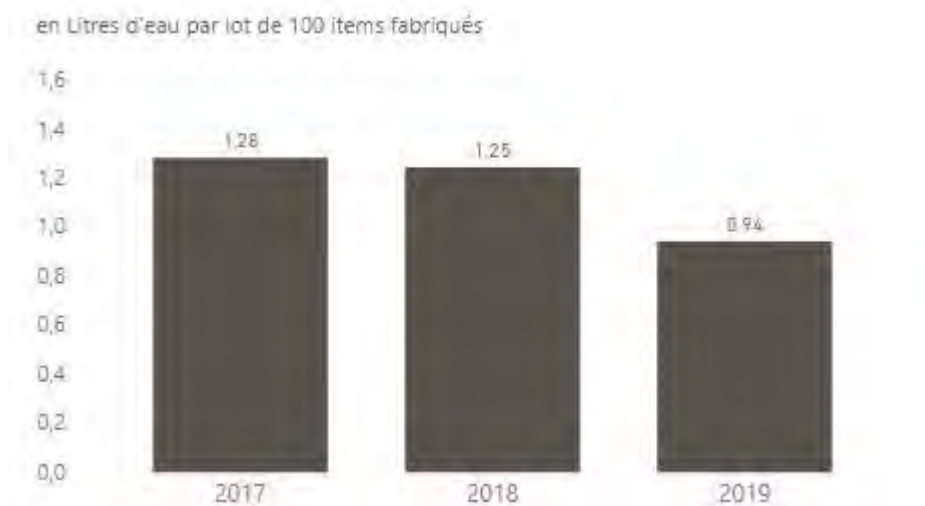


En 2019, notre périmètre s'est élargi, grâce à l'arrivée de Stellenbosch Vineyards. Comme pour nos consommations d'énergie, l'arrivée de ce nouveau site augmente, de fait, nos consommations globales.

Nous poursuivons nos engagements pour la réduction de la consommation d'eau grâce à nos nouveaux compteurs et à notre politique de sensibilisation des collaborateurs. Pour suivre nos progrès, nous rapportons cette consommation globale à nos différents types de production.



Avec le changement de périmètre et l'arrivée d'un nouveau site de production, notre ratio de consommation d'eau a ré-augmenté. Notre objectif ? Repasser, dès l'année prochaine, sous la barre symbolique de 1 litre d'eau par litre de vin sorti de nos lignes. Nous mettons tout en place pour que la tendance de diminution de nos consommations se poursuive.



Grâce à un travail de fond sur la qualité du réseau de distribution d'eau aux Imprimeries de l'Enclos, nous avons été en mesure de réaliser d'importants progrès au cours de l'année 2019. De nouveaux compteurs nous permettent maintenant de suivre plus finement nos consommations. Nous affichons 25 % d'eau économisée par rapport à 2018.

LE SAVIEZ-VOUS ?



« Nous améliorons également notre maîtrise technique de l'irrigation. C'est un important levier, à la fois qualitatif et quantitatif, pour diminuer notre impact sur la ressource en eau. »

Dès 2015, nous installions le premier logiciel d'aide à la décision en irrigation disponible sur le marché. En 2017, nous avons recruté un ingénieur dont la gestion de l'eau est la mission principale. En 2018, toujours dans l'objectif de réduction de nos consommations d'eau, nous avons installé des stations météorologiques et des sondes hygrométriques pour calculer au plus près les besoins en eau de nos vignes. En 2019, nous continuons notre démarche de progrès en lançant un projet d'intelligence artificielle pour mieux comprendre et pour nous adapter encore plus finement aux besoins en eau des vignes.

AMÉLIORER NOTRE GESTION DES DÉCHETS

Le regard porté sur les déchets que nous générons évolue.

Le meilleur déchet reste celui qu'on ne produit pas.

Cela étant posé, nos déchets peuvent devenir des ressources, pour nous ou pour nos partenaires. C'est pourquoi nous nous inscrivons dans une politique de progrès vers l'économie circulaire et l'éco-conception de nos produits.



DIMINUER LES VOLUMES DE DÉCHETS PRODUITS

Nous améliorons, de façon continue, l'ensemble de nos produits en cherchant l'optimum entre la finesse ou la légèreté des matériaux et leur résistance. Ainsi, nous avons pu diminuer l'épaisseur des films plastiques entourant nos palettes, ainsi que le poids moyen de nos bouteilles ; ces progrès représentent une baisse de la quantité finale de déchets que nous produisons. Pour voir ces évolutions, chacun de nos sites suit mensuellement les volumes de chaque catégorie de déchets produits.



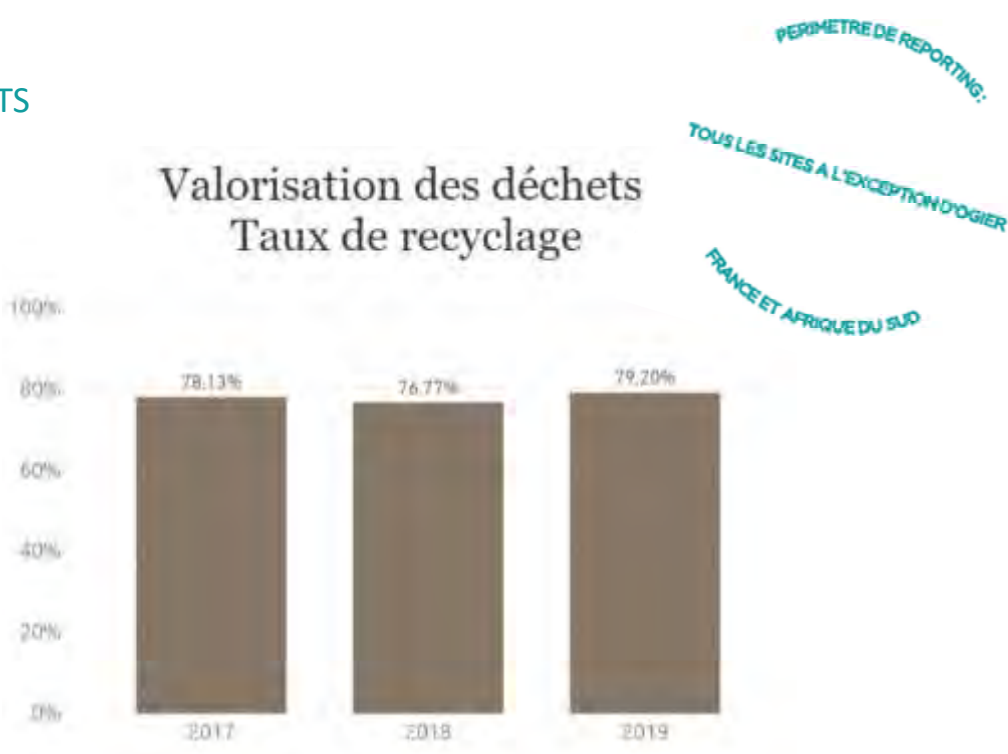
S'ENGAGER POUR LE RECYCLAGE

Pour les déchets qui subsistent sur nos sites, nous nous engageons dans un tri aussi fin que possible. Ainsi, des filières de réutilisation ou de retraitement spécifiques peuvent être amorcées. Notre objectif ? Redonner vie à ces matériaux en permettant à d'autres de les valoriser. Cela se traduit dans deux dimensions : utilisation préférentielle de matériaux recyclés pour nos approvisionnements ainsi que le choix d'emballages qui soient au maximum recyclable. Nous travaillons avec nos fournisseurs au développement de filières innovantes ; c'est ainsi que nous pouvons aujourd'hui faire récupérer nos glacines et les retrouver dans certains de nos papiers, dans une vraie logique d'économie circulaire !



« Chez AdVini, nous nous engageons résolument dans l'économie circulaire pour limiter les externalités négative de notre activité et préserver les ressources naturelles. »

NOS RESULTATS



Nous cherchons à diminuer au maximum nos DIB, en encourageant le développement de nouvelles filières. Notre objectif, à terme, est de pouvoir recycler tout ce qui sort de nos lignes. Plus aucun déchet, que des co-produits !

17

C'est le nombre de catégories de déchets que nos collaborateurs distinguent, chaque jour, sur nos sites.



523 grammes :
le poids moyen des bouteilles
achetées par le groupe

72% :
le taux de calcin (verre recyclé)
moyen dans nos bouteilles

PERIMETRE DE REPORTING :
TOUS LES SITES DE PRODUCTION
FRANCE ET AFRIQUE DU SUD

En 2019, nous avons produit
64,6 M de cols.

Nous poursuivons nos efforts, dès la conception de nos produits, en allégeant nos bouteilles, lorsque c'est possible et en incorporant un maximum de calcin dans nos bouteilles.



LE SAVIEZ-VOUS ?



« Nous nous engageons dans l'économie circulaire et dans l'écoconception de nos produits.

C'est central pour diminuer l'empreinte de nos activités. »

En tant qu'acteurs de la production, nous nous devons de penser à la fin de vie de nos produits. C'est pourquoi nous engageons aux côtés des institutions travaillant sur la thématique du déchet. Nous travaillons sur notre responsabilité élargie de producteur, en partenariat avec l'éco-organisme en charge de la collecte de la redevance pour la filière vin, ADELPHÉ. Depuis plusieurs années, nous sommes parties prenantes de groupes de travail, aux côtés des autres acteurs de la filière, en amont et en aval de nos activités. Pour 2019, nous avons notamment contribué aux réflexions sur l'amélioration de la recyclabilité des Bag-In-Box.

En plus de nos engagements vers l'externe, nous avons lancé, en 2019, un groupe de travail interne pour améliorer l'écoconception de nos packagings. Il regroupe l'ensemble des métiers concernés par ces problématiques : marketing, qualité, achats et développement durable. Un stagiaire dédié à cet enjeu a été recruté : il travaille sur un outil d'éco-conception qui sera opérationnel courant d'année 2020.



ENGAGER LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE DANS NOS VIGNOBLES

L'excellence de nos terroirs est notre richesse. Pour nous, il est vital de préserver cette particularité en protégeant ce qui fait la qualité de nos vins : les écosystèmes viticoles, avec des sols vivants et expressifs et une biodiversité fourmillante, les savoir-faire des hommes et des femmes qui ont façonné leurs paysages et sculpté les vignes, les microclimats si spécifiques, qui font que chaque millésime est une nouvelle aventure.



PROTÉGER NOS VIGNES EN PROTÉGEANT L'ENVIRONNEMENT DES PESTICIDES

Nous nous engageons dans la diminution de l'usage des pesticides en nous passant des plus dangereux, les CMR 1, et en allant vers la suppression des herbicides ; mais aussi, en adoptant des matériels de pulvérisation plus performants, pour limiter les risques de contamination des milieux naturels. Pour sortir des pesticides, toutes les alternatives sont bonnes : faire des essais, jouer sur les complémentarités des solutions, etc.

DÉVELOPPER LA FERTILITÉ DE NOS VIGNES ET DE NOS SOLS

Cela passe par une bonne connaissance de nos terroirs et de leurs potentialités mais aussi par la lutte contre tout ce qui pourrait les appauvrir, érosion et contaminations en tête. Ces sols doivent être bien nourris. En travaillant sur les teneurs en matière organique et en enherbant nos parcelles, nous garantissons une bonne nutrition à nos vignes, le tout en stockant du carbone !





FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

Nous adaptons nos pratiques et réimplantons des haies, nichoirs et autres infrastructures permettant aux espèces de trouver abri et nourriture. En plus d'être une formidable alliée pour réguler les agresseurs de nos vignes, insectes ravageurs et autres indésirables, la diversité des espèces, sauvages ou cultivées, est notre patrimoine.

S'ADAPTER POUR FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Nous nous devons d'anticiper ces changements dès maintenant en cherchant plus de résilience et en faisant évoluer nos pratiques : sens de plantation, type de cépages, mode de conduite... autant de leviers que nous actionnons pour faire face aux enjeux de demain.

« Chez AdVini, nous nous engageons résolument dans la transition agroécologique de nos vignobles pour préserver et développer ce patrimoine, si précieux. »



NOS RESULTATS



L'ensemble de nos vignobles sont lancés dans la transition agroécologique. Les derniers audits sont prévus sur les 8 % de surfaces encore non engagées. Ils vont nous permettre de totaliser 100 % de nos surfaces engagées dans une démarche environnementale, et ce, dès le millésime 2019.

Mais les progrès et les essais continuent ! Au programme ? Diminution de nos consommations d'énergies fossiles, diminution de nos usages de produits phytosanitaires, réimplantation d'infrastructures agroécologiques, ... les axes de progrès ne manquent pas.

LE SAVIEZ-VOUS ?

« La viticulture ne pourrait exister sans la biodiversité. C'est pourquoi nous faisons évoluer nos pratiques : pour la protéger et la considérer comme une véritable alliée pour notre production. »



La biodiversité, c'est une myriade d'organismes, animaux et végétaux, de toutes tailles et de toutes sortes, mais aussi de microorganismes, qui rendent la production viticole possible. Toutes ces composantes sont impactées par les activités humaines. Nous essayons de minimiser cet impact négatif, voire de le compenser.

Certaines des espèces présentes dans les zones viticoles sont particulièrement intéressantes. Ce sont les **auxiliaires de cultures**. Elles sont nommées ainsi parce qu'elles rendent service au viticulteur. Oiseaux et chauves-souris, par exemple, sont très friands des insectes nuisibles aux vignes. A cause de l'urbanisation et la simplification des paysages, oiseaux et chauves-souris, faute d'abri, quittent les zones viticoles.

Pour compenser cette perte d'habitat, nous nous sommes entourés d'associations de protection de la nature et avons décidé d'installer des nichoirs. Nous protégeons ainsi des espèces, dont certaines sont menacées, tout en protégeant notre récolte !

Un autre constat s'impose : la biodiversité, n'est pas que naturelle. Le choix des espèces cultivées est lui aussi très important.

C'est pourquoi, nous pratiquons la **sélection massale**. Au Domaine Laroche, à Chablis, par exemple, nous allons sur nos parcelles sélectionner les ceps de vignes les plus adaptés à chacun de nos terroirs et ce sont ceux-là que nous multiplions.



En cherchant à diversifier le patrimoine génétique de nos parcelles, nous maintenons le caractère si spécifique de nos baies et l'adaptation au terroir de nos vignes.

De cette façon, notre système est plus résilient !

CHAPITRE 4 : POLITIQUE D'ATTENUATION DES RISQUES SOCIAUX



« Nous nous engageons pour accompagner nos collaborateurs et contribuer au bien-être de ses femmes et de ses hommes, sans quoi rien ne serait possible. »

BIEN CONNAITRE NOS RESSOURCES HUMAINES



REPARTITION DE L'EFFECTIF

REPARTITION PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE

	2019		2018		2017	
Cadres	186	26%	192	26%	182	24.8%
Agents de maitrise	107	15%	111	15%	111	15.2%
Employés	172	24%	179	25%	172	23.5%
Ouvriers	240	34%	234	32%	261	35.6%
Apprentis	7	1%	9	2%	8	1.1%
TOTAL	712	100%	725	100%	734	100%

Effectif CDD + CDI + Apprentis ; périmètre France ; effectif présent au 31/12

L'effectif du périmètre France ci-dessus, au 31/12/2019, compte 712 personnes. Les ouvriers représentent 34% de l'effectif du groupe, les employés 24%, les agents de maitrise et cadres respectivement 15% et 26%.

REPARTITION DE L'EFFECTIF ENTRE HOMMES & FEMMES, PAR STATUT

	2019				2018				2017			
	hommes	%	femmes	%	hommes	%	femmes	%	hommes	%	femmes	%
Ouvriers	200	28.1%	40	5.7%	188	25.8%	46	6.4%	210	28.7%	51	7.0%
Employés	46	6.5%	126	17.7%	50	7.1%	129	17.8%	47	6.4%	125	17.1%
Agents de maîtrise	44	6.2%	63	8.8%	43	6%	68	9.4%	46	6.3%	65	8.9%
Cadres	114	16.0%	72	10.1%	117	16.0%	75	10.4%	117	16.0%	65	8.9%
Apprentis	2	0.2%	5	0.7%	4	0.7%	5	0.9%	4	0.6%	4	0.6%
TOTAL	406	57.0%	306	43.0%	402	55.4%	323	45.9%	424	57.8%	310	42.3%

Effectif CDD + CDI + Apprentis ; filiales françaises (périmètre France) ; effectif présent au 31/12

La répartition entre hommes et femmes s'établit à 57% contre 43% avec une répartition relativement égalitaire mais des disparités restantes selon les statuts qui s'expliquent par des métiers plus masculins sur les catégories ouvriers (opérateurs de conditionnement, transports...) et plus féminins sur les employés (assistantes commerciales).

L'entreprise veille à la représentativité des femmes à tous les niveaux de responsabilités.

PART DES CDD DANS L'EFFECTIF

	2019					2018					2017				
	hommes	%	femmes	%	Total	hommes	%	femmes	%	Total	hommes	%	femmes	%	Total
Ouvriers	6	0.8%	1	0.1%	7	8	1.1%	2	0.3%	9	14	1.9%	1	0.2%	16
Employés	1	0.1%	10	1.4%	11	4	0.7%	11	1.7%	11	4	0.6%	10	1.4%	24
Agents de maîtrise	1	0.1%	1	0.1%	2	1	0.2%	3	0.5%	0	2	0.3%	2	0.3%	4
Cadres	0	0%	0	0%	0	0	0%	1	0.2%	0	2	0.3%	0	0.0%	0
Total	8	1.0%	12	1.6%	20	13	2.0%	17	2.5%	20	22	3.0%	13	1.8%	44

Effectif CDD et contrats de professionnalisation ; hors apprentis ; filiales françaises (périmètre France) ; effectif présent au 31/12

Au 31 décembre 2019, la part des contrats à durée déterminée (CDD) représente 2.8% de l'effectif, soit une part particulièrement faible de l'effectif. 40% des CDD concernent des hommes et 60% des femmes car ils concernent principalement des remplacements d'employés à des postes administratifs

Les catégories Ouvriers & Employés représentent respectivement 35% et 55% des CDD.

Les contrats à durée déterminée sont ici intégrés quel que soit le motif : remplacement, accroissement de l'activité, contrat étudiant...

MOUVEMENTS : RECRUTEMENTS & DEPARTS

EMBAUCHES

	2019		2018		2017	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ouvriers	28	3	15	5	9	5
Employés	7	14	7	15	5	14
Agents de Maîtrise	9	7	8	59	5	5
Cadres	13	8	11	17	9	12
Total	57	32	41	46	28	36

Filiales françaises (périmètre France) ; embauches en CDI au 31 décembre 2019.

En 2019, le groupe a procédé à 89 recrutements en contrats à durée indéterminée, soit 65% des embauches globales.

La part des CDI sur les embauches globales est en hausse significative par rapport à l'année N-1.



POLITIQUE DE RECRUTEMENT

AdVini a pour objectif de recruter des collaborateurs performants, à fort potentiel et capables de véhiculer l'image et les valeurs de l'entreprise. La DRH travaille avec les managers à la définition précise des besoins et compétences pour chaque recrutement.

Notre processus de recrutement est établi selon des étapes communes à l'ensemble de nos établissements : rédaction de la définition du profil intégrant les missions et les compétences clefs du poste, diffusion des offres en interne et externe, sélection des candidatures, conduite d'un ou plusieurs entretiens avec un manager opérationnel, une personne des RH et/ou la Direction Générale selon le profil.

Certains critères d'évaluation sont partagés pour tous les recrutements en particulier sur le savoir-être qui se base sur la culture d'AdVini : la Convivialité, l'Humilité, l'Exemplarité, le Professionnalisme, l'Engagement dans le collectif et la Culture du résultat (CHEPEC).

AdVini établit ses recrutements sur la base des compétences professionnelles, de l'expérience et veille tout au long du processus de recrutement à la transparence et à la justification de ses choix concernant les candidats retenus.

DEPARTS

	2019	2018	2017
Nombre de départs	121	118	109
dont nombre de fin de CDD, apprentissages...	44	38	29
dont nombre de licenciements	9	15	15

Filiales françaises (périmètre France), hors mutations internes

Il y a eu 121 départs en 2019, dont 44 fins de CDD / apprentissage, soit 36% des départs, et seulement 9 licenciements, soit environ 7% des départs.





DUREE DU TRAVAIL

Environ 7% de l'effectif présent au 31/12 bénéficie d'un temps partiel. La proportion de femmes bénéficiant d'un temps partiel est plus importante que celle des hommes. C'est une situation souhaitée par ce public. La part d'effectif à temps complet par catégorie est la suivante :

Part des effectifs à temps complet

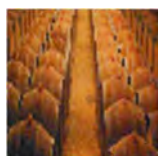
Ouvriers	95%
Employés	90%
Agents de maitrise	94%
Cadre	94%

Filiales françaises (périmètre France) ; effectif présent au 31/12

Le temps partiel est pratiquement exclusivement mis en place sur demande du collaborateur et permet de favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Il reste parfois un peu plus fréquent sur les postes d'ouvriers viticoles du fait de la nature des activités.

ETRE INCLUSIF EN VEILLANT A LA DIVERSITE DE NOS EQUIPES



POLITIQUE EN FAVEUR DES SENIORS

L'âge moyen sur le périmètre des filiales françaises, pour les salariés présents au 31/12 est de 42,5 ans. 43.5% de l'effectif Advini est considéré comme Seniors (plus de 45 ans). Aussi, l'accès et le maintien dans l'emploi des seniors sont des préoccupations constantes du groupe.

NOS ACTIONS

Les salariés sont accompagnés dans la préparation de leur départ à la retraite. Des réunions d'informations et des rendez-vous individuels sont régulièrement organisés avec notre organisme de gestion.

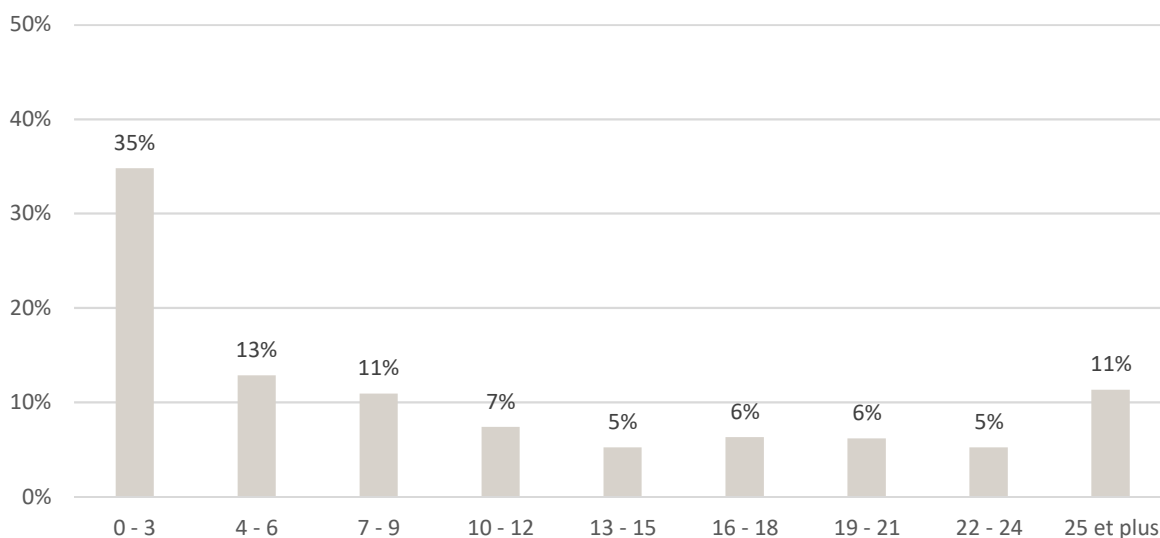
Un Plan Epargne Retraite Collectif (PERCO) a été mis en place au sein des filiales françaises afin d'aider les salariés à mieux anticiper et préparer leur retraite. Le groupe incite ses collaborateurs à utiliser ce dispositif notamment en versant un abondement pour les sommes placées issues de la participation et de l'intéressement.

Des mesures de prévention et d'aménagement des postes de travail sont établies en fonction des constats établis sur la base des diagnostics pénibilité et des actions menées par les institutions représentatives du personnel.

L'accord sur le contrat de génération, a permis la mise en place d'actions concrètes destinées à favoriser le maintien dans l'emploi des salariés âgés et d'assurer la transmission des savoirs et des compétences :

- Maintien de 100% des seniors dans l'entreprise jusqu'à l'âge de la retraite à taux plein, et ce chaque fois que possible compte tenu des souhaits et aptitudes physiques des salariés concernés
- Facilité d'accès aux VAE, bilan de compétences, période de professionnalisation, CPF

REPARTITION PAR TRANCHES D'ANCIENNETE



Effectif CDI+CDD hors apprentis ; périmètre France ; effectif présent au 31/12

L'ancienneté moyenne (périmètre France) est de 11 ans. Elle est de 11.7 années pour les hommes et de 10.2 ans pour les femmes.

On note que 35% de l'effectif a entre 0 et 3 ans d'ancienneté et près de 60% de l'effectif à moins de 10 ans d'ancienneté.

Cette ancienneté relativement faible au sein du groupe s'explique d'une part par une croissance accélérée au cours de ces dernières années, nécessitant un renfort des équipes, notamment commerciales et de départs à la retraite d'une partie du personnel.



EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES

L'entreprise veille au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, en travaillant notamment sur les adaptations au poste de travail et l'aide au financement d'appareillage et matériel spécifique.

Notre engagement passe par la participation à des événements mobilisant des partenaires externes. Ainsi, lors de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, AdVini participe ponctuellement, selon ses besoins en recrutement, au salon Handijob.

AdVini a également signé un contrat tripartite avec l'Agefiph et le site emploi Meteojob afin de mettre en place un flux d'offre automatique des offres vers la plateforme Agefiph et faciliter ainsi notre communication et la visibilité de nos opportunités auprès des travailleurs handicapés. Ce contrat sera déployé courant 2020.

Enfin, les maisons poursuivent leur partenariat avec les agences d'intérim qu'elles sensibilisent régulièrement à ce sujet et avec les établissements du secteur protégé et adapté. Elles font appel à des ESAT en leur sous-traitant certaines activités.

CONTRIBUER AU BIEN-ETRE DE NOS COLLABORATEURS



FORMATION ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

AdVini attache une réelle importance au développement des compétences des salariés notamment grâce à la formation.

Chaque maison propose des formations diversifiées en lien direct avec le poste des collaborateurs mais aussi des formations plus personnelles telles que les langues, l'informatique ou l'initiation à la dégustation.

Un travail étroit est réalisé avec les organismes collecteurs afin d'optimiser les plans de formation et s'adapter en permanence aux évolutions légales. Les formations internes sont privilégiées afin de favoriser le partage et le développement de la cohésion d'équipe.

AdVini met en place d'autres outils pour développer ses ressources humaines (entretien d'évaluation, coaching pour les membres de la Direction, bilan de compétences, VAE...)

L'école des Vins AdVini permet de garantir la transmission du savoir. En effet, la connaissance et l'apprentissage éclairés du vin et de nos métiers est un facteur clé de succès pour notre valorisation et celle des collaborateurs. L'école des Vins AdVini est dédiée à cet enseignement. Celui-ci est dispensé à tous les stades de la filière et à tous nos collaborateurs, commerciaux et techniciens.

AdVini s'est également doté en 2019 d'un portail RH afin de dynamiser et optimiser le suivi et le développement des collaborateurs. Le portail RH est un outil de pilotage de la gestion de la performance, des carrières et des talents.



Le portail RH doit également permettre à AdVini de mieux animer son projet de gestion et valorisation des savoirs :

- ▶ Retenir les talents et les personnes qui seront les dirigeants de demain et assureront la pérennité et le succès d'AdVini
- ▶ Accueillir les nouveaux entrants pour qu'ils démarrent au mieux dans l'entreprise
- ▶ Développer les collaborateurs pour qu'ils donnent le meilleur d'eux même, qu'ils s'épanouissent dans l'entreprise et participent activement aux résultats personnels et collectifs
- ▶ Attirer des « bons profils » pour que les candidats ou les gens en poste aient envie de venir travailler pour AdVini
- ▶ Réorienter en cas d'échec les personnes afin de leur proposer une mission ou une fonction qui soit plus en adéquation avec sa formation et compétence

Ce programme s'appuie sur le respect de nos valeurs d'entreprise. Il se base sur un entretien annuel spécifique et permet au collaborateur de bénéficier d'actions individualisées selon son profil (formation, entretien de carrière, participation à des ateliers transverses stratégiques, accompagnement individuel...)

Ce programme permet plus de clarté et plus d'échange sur la carrière des collaborateurs avec leurs managers. Il ne répond pas à tous les souhaits d'évolution mais permet de donner une vision plus claire sur sa capacité à se développer.

Les entretiens annuels d'évaluation permettent d'identifier les points forts de nos collaborateurs, de mieux connaître leurs souhaits d'évolution et de proposer des actions d'accompagnement adéquates.

La bourse à l'emploi facilite et favorise la mobilité interne des collaborateurs. Toutes nos offres de recrutement font l'objet d'une diffusion spécifique auprès de nos collaborateurs afin de favoriser leurs évolutions.

Enfin, les maisons s'engagent également dans la transmission des savoirs, en particulier via la promotion de l'alternance. Régulièrement, plusieurs jeunes en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage intègrent l'une des sociétés sur les métiers du commerce, du marketing, de la production...

En 2019, la formation représente plus de 20 000 heures de formations dispensées et concerne principalement :

- ▶ L'Informatique : en lien avec le déploiement et le développement du nouvel ERP
- ▶ Le transfert des compétences / connaissances (tutorat), l'anticipation des départs et le développement de la polyvalence aux postes
- ▶ Le management / leadership transverses
- ▶ Les métiers du vin, du commerce, du marketing
- ▶ Les formations réglementaires
- ▶ Les langues



HYGIENE & SECURITE

MALADIE

	2019	2018	2017
Nombre de jours d'absence pour cause de maladie	9545	6789	13 075
Taux d'absentéisme pour cause de maladie	5.3%	3.8%	6.32%

Effectif CDI+CDD et apprentis, filiales françaises

ACCIDENTS DU TRAVAIL

	2019	2018	2017
NB de jours d'absence pour cause d'accident du travail	1720	1825	1688
Taux d'absentéisme pour cause d'accident du travail/trajet	1%	1%	0.82%
Taux de fréquence	22.9	30.29	33.80
Taux de gravité	1.57	1.62	1.27

Effectif CDI+CDD et apprentis, filiales françaises

Taux de fréquence (TF) = (nb des accidents avec arrêt/heures travaillées) x 1 000 000

Taux de gravité (TG) = (nb des journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000

Taux d'absentéisme = Nombre de jours d'absence (pour maladie ou pour accident du travail/trajet) / (effectif x nombre de jours ouvrés)

Le taux d'absentéisme maladie est de 5.3 %.

Le taux d'absentéisme en lien avec les accidents du travail s'établit en 2019 à 1.0 %. Il y a eu en 2019, 25 accidents du travail. Un nombre moindre qui entraîne une nouvelle baisse du taux de fréquence. Le taux de gravité reste stable.

Le taux d'absentéisme global (maladies et accidents du travail) s'élève à 6.3%.

AdVini met en œuvre des moyens pour la prévention des risques professionnels, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail pour l'ensemble des salariés. Les problématiques de sécurité sont gérées en local, par la Direction de chacune des maisons, avec la volonté de responsabiliser les dirigeants ainsi que les chefs de service.

Ainsi, les maisons de vins ont mis en place des mesures pour prévenir les risques, notamment par l'information et la formation des salariés.

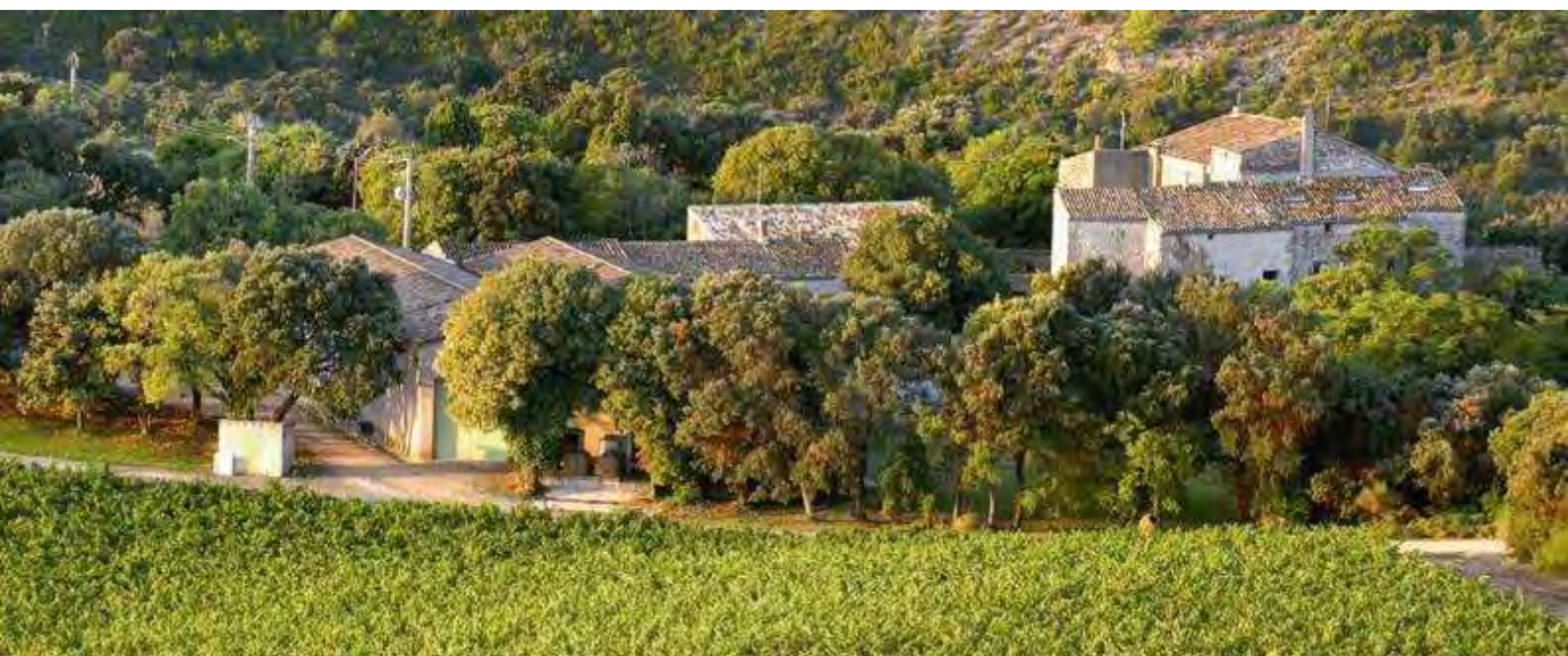
En effet, de nombreuses formations « santé et sécurité » sont mises en place chaque année :

- ▶ Gestes et postures
- ▶ Habilitations électriques
- ▶ Risque incendie
- ▶ Hygiène
- ▶ Risque chimique
- ▶ Gestion du stress

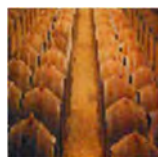
En parallèle, les sociétés actualisent régulièrement le diagnostic des situations de pénibilité, à partir duquel est établi un plan de prévention des risques professionnels. Ce diagnostic est complété par des études terrain menées par les représentants du personnel, le médecin du travail, les services Qualité & RH.

Des groupes de travail sont régulièrement mis en place sur des problématiques spécifiques (exemple : horaires de travail sur les ateliers de production) et chaque année de nombreux investissements sont réalisés afin d'améliorer l'ergonomie des postes et les conditions de travail.

Enfin, compte tenu de son activité AdVini porte une attention croissante aux risques liés à la consommation d'alcool, en particulier ceux liés à la sécurité routière. Les collaborateurs amenés à déguster des vins dans le cadre de leur activité professionnelle sont sensibilisés dès leur intégration, via le règlement intérieur, à être vigilants quant à leur consommation de boissons alcoolisées lors des horaires de travail.



ETRE TRANSPARENT SUR LES REGLES DU JEU



DIALOGUE SOCIAL

La majorité des sociétés du groupe ont représentants du personnel, et parfois, selon les sites, des Délégués Syndicaux.

AdVini veille au respect de la liberté d'association, favorise la négociation collective et l'indépendance des organisations syndicales et s'attache à entretenir un dialogue avec les salariés et leurs représentants du personnel.

Le dialogue social porte sur des thèmes comme l'emploi, la stratégie de l'entreprise, la santé au travail, la prévoyance et les frais de santé.

Les réunions avec les représentants du personnel ont permis la signature de plusieurs accords, principalement sur l'épargne salariale (participation, intéressement, compte épargne temps), la retraite (mise en place d'un plan épargne retraite collectif), l'égalité femmes / hommes.

Les sociétés assurent l'information et la communication auprès de leurs salariés par le biais de différents outils : notes, enquête d'opinion, lettre interne, revue de presse, communication des résultats financiers, réunions questions / réponses, semaine du développement durable, réunions Cadres...

Les Road Show, réunions avec l'ensemble du personnel, ont été instaurées en 2010. Ces réunions, sont basées sur un échange clair et transparent avec les équipes et s'articulent comme suit : Activité et Résultats de l'entreprise, Stratégie et Développement, questions / réponses ouvertes.

POLITIQUE SALARIALE

MASSE SALARIALE

La masse salariale brute chargée pour le périmètre France, s'élève pour 2019 à plus de 37 millions d'euros.

	2019
Salaires bruts	26 259 K€
Charges sociales	11 408 K€
Total	37 667 K€

POLITIQUE SALARIALE

La politique salariale s'articule autour des principes communs suivants :

1. Récompenser l'engagement et l'investissement des équipes par du VARIABLE quand les résultats et la performance sont au rendez-vous par le versement de primes

- ▶ D'intéressement et de participation (avec des abondements possibles)
- ▶ Par maisons, entités ou sociétés sur les résultats
- ▶ Par un variable pour tous en lien avec métiers/service

L'entreprise a développé la mise en place du variable au sein des différentes structures car les primes sont liées à des objectifs de résultats et de performance qui s'évaluent et évoluent d'année en année.

Si l'entreprise est performante, les équipes sont récompensées

Si des objectifs sont atteints et permettent la performance ou la bonne gestion de l'entreprise, les équipes sont récompensées

C'est ce qui nous anime depuis des années et qui permet de gérer l'entreprise en gardant son agilité pour passer les années délicates.

C'est de la responsabilité de l'entreprise de gérer de manière prudente la masse salariale tout en partageant ses profits lorsqu'elle en a.

2. Limiter les hausses collectives pour ne pas alourdir la masse salariale

La masse salariale totale du groupe est de l'ordre de 40M €. Toute hausse a un impact très significatif et peut nuire à la performance de l'entreprise. Contrairement au variable, la hausse collective n'a pas pour objectif de récompenser l'engagement des équipes mais veiller à un ajustement sur des indices de références comme l'inflation.

3. Verser des hausses individuelles ciblées

Des hausses qui peuvent récompenser des compétences au poste mais les évolutions salariales sont avant tout synonymes de changement de poste/ métier car l'entreprise ne peut pas rétribuer un métier et des compétences plus chers que la valeur du poste sur le marché.

L'ancienneté n'est pas un critère d'évolution de salaire. Les évolutions de postes et de compétences le sont tout au long de la carrière professionnelle

4. Renforcer le bien-être au travail et l'aménagement des conditions de travail

La politique salariale ne se résume pas au salaire mais également à nos conditions de travail, au climat social, à notre bien-être et à notre santé. Nous passons du temps au travail et il est important que les équipes s'y sentent bien.

5. Maintenir notre engagement sur la formation malgré les réformes car le développement des compétences est indispensable à l'employabilité et la performance

L'entreprise a toujours développé les compétences des équipes bien au-delà de ses obligations légales car apprendre, se remettre en question sont indispensables pour se maintenir dans son emploi et être employable.

6. Être sensibilisé à l'égalité, au handicap et au transfert de compétences

C'est une préoccupation sociale et sociétale que l'entreprise prend en compte par des mesures pragmatiques au sein de chaque site.

En parallèle, chaque société conserve son autonomie dans sa gestion, notamment pour proposer une politique de rémunération adaptée, tenant compte de la taille de la structure et des spécificités régionales, tout en respectant les principes partagés avec le groupe.

La part de variable représente environ chaque année et en moyenne 10% de la rémunération globale. Elle permet de rétribuer l'investissement et la performance individuelle et collective et d'associer le collaborateur au succès de l'entreprise.

Le travail d'harmonisation des systèmes de variables se poursuit. A date, 99% des effectifs bénéficient d'un variable.



RESPECT DES CONVENTIONS INTERNATIONALES DE L'OIT

En accord avec les conventions de l'organisation internationale du travail (OIT), les sociétés du groupe AdVini veillent au respect des personnes, à l'égalité des chances et à l'absence de discrimination (sexe, religions, origines...).

Cet engagement inclut le respect de la liberté syndicale, l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.

CHAPITRE 5 : POLITIQUE D'ATTENUATION DES RISQUES SOCIÉTAUX



« Nous assumons notre responsabilité sociétale et contribuons, à notre échelle, à améliorer notre impact sur ceux qui nous entourent. »

RENFORCER ET FAIRE RAYONNER LA FILIERE VIN

Conscients de notre portée sur notre territoire et dans notre filière, nous nous efforçons de montrer l'exemple en endossant cette responsabilité sociétale et contribuant, à notre échelle, à améliorer notre impact sur ceux qui nous entourent.



DONNER ENVIE AUX JEUNES DE SE LANCER DANS NOS MÉTIERS ET FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

En nouant des partenariats avec des centres de formation, nous intervenons auprès des étudiants pour témoigner de notre philosophie et de nos pratiques. Dans la même perspective, l'ensemble de nos sites accueillent des stagiaires et des apprentis, pour faciliter l'entrée dans la vie active des futurs professionnels de la filière.



S'ENGAGER AU SEIN DE LA FILIÈRE, EN SOUTENANT LA RECHERCHE ET EN PARTICIPANT AUX INSTANCES PROFESSIONNELLES

Nous sommes présents dans toutes les structures interprofessionnelles et syndicales de nos bassins viticoles. En prenant part à ces différents comités et commissions, nous embrassons notre rôle dans la définition de la stratégie de nos filières. Nous nous engageons également au côté de la recherche, notamment en étant membre fondateur de la Chaire AgroSys de Montpellier SupAgro et en finançant des thèses en entreprise.

FAIRE DÉCOUVRIR NOTRE PASSION AU GRAND PUBLIC POUR CONTRIBUER À L'ENGOUEMENT
AUTOUR DU PATRIMOINE VITICOLE

En ouvrant nos sites au public et en travaillant sur la pédagogie autour de nos métiers nous entretenons l'engouement autour de la vigne et du vin. Pour cela, nous sensibilisons les consommateurs à la richesse de nos terroirs, à la qualité de nos vins, à nos pratiques dans nos vignes et nos chais. Nos 11 boutiques sont des lieux propices à cet échange et au partage. Nos différents sites réceptifs et notre Ecole des Vins sont tournés vers la promotion de ce patrimoine, si précieux.

« Chez AdVini, nous assumons notre rôle au sein de la filière et de nos territoires. Nous œuvrons pour le renouvellement des générations et pour transmettre, à tous, notre passion du vin. »

LE SAVIEZ-VOUS ?

En partenariat avec la Fondation SupAgro Montpellier, AdVini s'engage pour le renouvellement des générations dans la viticulture. C'est pourquoi nous avons lancé le concours Vignerons et Terroirs d'Avenir.



Pour la 4^e édition en 2019, nous accompagnons des jeunes vignerons prometteurs. Après une première sélection sur les dossiers reçus, 6 candidats sont retenus. Ils bénéficient d'un double accompagnement : par des étudiants ingénieurs de Montpellier SupAgro et leurs professeurs, ainsi que par des professionnels d'AdVini. Après préparation, chaque candidat doit passer un « Grand oral » devant un jury composé de personnalités prestigieuses du monde du vin.

Le concours est doté de deux prix, de 50 000 et 20 000 €, ainsi que d'un accompagnement technique et promotionnel de plus long terme. Un vrai coup de pouce au lancement de ces projets prometteurs !

LE SAVIEZ-VOUS ?

« Nous souhaitons transmettre notre passion au plus grand nombre, c'est pour cela que nous ouvrons nos portes et nos parcelles. »



Au Château Gassier, au pied de la Sainte-Victoire, nous nous sommes associés avec le Grand Site de la Sainte-Victoire afin de créer le Sentier des Vignes.

En travaillant de concert, nous avons pu protéger et recréer des habitats pour la biodiversité remarquable du site. Nous avons également pu mettre en lumière et donner accès au grand public à nos paysages, à couper le souffle.

Nous contribuons ainsi au rayonnement de notre territoire, en expliquant comment nous travaillons dans nos parcelles. Une belle façon de sensibiliser les touristes, comme les riverains, à notre patrimoine et à notre métier.



BATIR DES PARTENARIATS FRUCTUEUX AVEC L'AMONT

Nous ne pourrions
exister sans nos
partenaires. Ce tissu
d'acteurs avec lesquels
nous travaillons au
quotidien est central dans
notre stratégie. Pour
nous, assumer notre
responsabilité
vis-à-vis de notre chaîne
d'approvisionnement s'est
imposé comme une
évidence.



ACCOMPAGNER NOS PARTENAIRES VIGNERONS, QUI FONT NOTRE FORCE

Nous avons une responsabilité envers eux, qui ne peut être qu'économique. Nous nous engageons dans la montée en gamme de leur production, en proposant de l'accompagnement technique pour la conduite du vignoble et les vinifications, de la formation et de l'aide à la certification. De plus, nous nous engageons dans la contractualisation pluriannuelle, notamment pour soutenir les phases de transition.



ENCOURAGER L'AMÉLIORATION DE NOS FOURNISSEURS DE MATIÈRES SÈCHES, : BOUTEILLES, BOUCHONS, CARTONS, ETC.

Nous sommes un acheteur de matières sèches majeur dans la filière. C'est pourquoi nos stratégies d'achats doivent être responsables. A notre initiative, une charte d'engagements a ainsi été adoptée par nos principaux fournisseurs pour garantir, dans leurs propres pratiques de production, le respect des valeurs qui nous tiennent à cœur.

SOUTENIR L'INNOVATION DANS LES CHAMPS DE LA VITICULTURE ET DE L'OENOLOGIE

Il est crucial pour nous d'être dans une logique d'accompagnement et d'influence des innovations lorsqu'elles arrivent dans la filière. Nous cherchons ainsi à rester à la pointe mais aussi à bénéficier d'équipements que nous nous serons appropriés dans nos différents vignobles et chais, en les adaptant à leurs spécificités respectives.

« Chez AdVini, nous cherchons de la cohérence dans nos engagements. Nous incitons donc les acteurs de notre chaîne d'approvisionnement à nous suivre dans notre trajectoire de progrès »

LE SAVIEZ-VOUS ?



« Nous cherchons à rester à la pointe de l'innovation, pour adapter nos pratiques à un monde qui change. »

Changements climatiques et émissions de gaz à effet de serre, sortie de herbicides, tassements et érosion des sols... Autant d'enjeux cruciaux pour la production de raisins de qualité et la protection de l'environnement. Pour répondre à ces problématiques, nous explorons toutes les pistes.

C'est dans ce cadre que nous avons noué un partenariat avec la société Naïo autour du développement de leur robot autonome de travail des sols viticoles : Ted. Le prototype est arrivé sur nos parcelles, au Domaine Cazes, en 2019.

Ce partenariat nous permet d'être un véritable acteur de l'innovation, en travaillant sur les améliorations à apporter. Les métiers de la viticulture évoluent et nous y sommes pour quelque chose !

REPONDRE AUX ATTENTES DES MARCHES

Répondre de la meilleure façon possible aux besoins de nos clients est notre objectif. Nos vignobles et nos maisons, présents dans la majorité des régions viticoles françaises et en Afrique du Sud, nous permettent de composer une gamme plurielle et diversifiée.



GARANTIR LA QUALITE DE NOS PRODUITS

La qualité est au centre de toutes nos attentions. En contrôlant et en mettant en place l'amélioration continue de tous nos process de production, nous répondons aux attentes de nos clients, de plus en plus exigeants sur l'hygiène sur nos sites de production et la qualité des produits. C'est pourquoi l'ensemble de nos sites sont engagées dans des démarches qualités ambitieuses, telles que l'IFS ou le BRC.

ASSURER LA PURETE DE NOS VINS

Pour satisfaire cet engagement, nous contrôlons les résidus de pesticides éventuellement présents. Pour cela, nous travaillons dès l'amont, en adaptant les calendriers de traitements du vignoble, en changeant les produits utilisés et en essayant d'utiliser un maximum d'alternatives aux pesticides.

S'ENGAGER POUR L'INDISPENSABLE PROXIMITE

Nous souhaitons mieux comprendre les attentes de nos marchés et mieux y répondre. Pour faciliter ces interactions, un dispositif dédié à l'échange avec nos clients a été créé : le « Zéro distance ». Cette proximité nous permet d'être encore plus à l'écoute et de nous nourrir de la compréhension de nos clients pour faire évoluer nos produits.

ÊTRE TRANSPARENT ET LOYAL

Que ce soit dans notre communication vers nos clients ou vers les consommateurs, c'est pour nous une évidence. C'est pourquoi nous assurons une traçabilité complète de tous nos produits. Les démarches labélisées, avec des logos connus et identifiables, sont des témoins, garantis par des tiers de confiance, de nos engagements ; la part des vins labélisés augmente chaque année dans notre production.

« Chez AdVini, nous misons sur des produits adaptés à chaque demande, obtenus en magnifiant l'expression de nos terroirs ou en innovant pour des produits originaux et différenciants. Répondre aux attentes de chacun de nos clients est notre priorité. »

LE SAVIEZ-VOUS ?

« Nous sommes à l'écoute des attentes des consommateurs. Nous adaptons nos pratiques pour cadrer au mieux avec les évolutions de la société. »

De nombreux domaines chez AdVini se sont lancés dans la détection des résidus de pesticides éventuellement présents dans nos vins.

Pour aller plus loin dans cette logique, la Maison Jeanjean, s'est associée avec le Laboratoire Dubernet et certains de ses domaines apportant autour de la démarche Phytoconscience. L'objectif de ce projet ? Aller vers la réduction et la maîtrise des résidus phytosanitaires dans les vins. Pour cela, un travail de fond est réalisé dès le début de la campagne viticole. Il se traduit notamment au niveau du calendrier de traitement : adaptation des dates de pulvérisation, modification des types de molécules utilisées, etc.

En anticipant au mieux, les résultats sont là et les résidus de pesticides dans les vins, eux, ont disparu !



VI. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Les principaux risques identifiés et gérés au sein du Groupe sont les suivants :

Risque de change

La très grande majorité des flux achats et facturations AdVini est réalisée en euros. La partie des ventes réalisée en devises concerne principalement le dollar canadien et le dollar US. L'exposition aux risques de change a toutefois augmenté avec la fusion absorption de Laroche en 2010, l'ex Groupe Laroche étant exposé au Peso Chilien et au Rand Sud-Africain, devises qui peuvent connaître d'importantes fluctuations.

Des stratégies de couverture de change sont mises en œuvre en fonction des montants concernés par devise. À noter qu'à compter de la clôture 2011, suite à l'augmentation de l'exposition au risque de change et de taux, AdVini a appliqué la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39 (cf. note 3 – Instruments financiers dérivés annexe aux comptes consolidés).

Risque de taux

Les financements moyen-terme lorsqu'ils sont basés sur des taux variables sont assortis d'une couverture de taux (cap ou swap de taux).

Le risque de taux porte principalement sur la part court terme de l'endettement. Des couvertures de taux sont mises en œuvre et ajustées en fonction des perspectives d'évolution des taux. Comme indiqué au point précédent, AdVini applique depuis 2011 la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39.

Risque clients

AdVini dispose d'une assurance client globale pour l'ensemble de ses clients, tous réseaux, et la gestion du risque client relève d'une procédure interne stricte. Les créances non couvertes doivent faire l'objet de garanties de paiement ou entrent dans le cadre de procédures dérogatoires.

Risque fournisseurs

Nos processus d'achats vins et autres achats de production sont encadrés par les normes de certification du Groupe (ISO 9001 version 2000, IFS, BRC). Le risque fournisseur sur notre matière première, le vin, est faible du fait de la diversité et de l'étendue de nos sources d'approvisionnement. L'évolution des cours des vins est toutefois directement dépendante de la qualité et de la quantité de la récolte et de l'orientation de la demande.

Risque juridique et contentieux

L'activité d'AdVini peut amener à la signature de contrats notamment d'achat, d'importation, de distribution, ou encore de baux immobiliers ou ruraux. Nous nous assurons également de la protection et de la surveillance de notre propriété intellectuelle.

Ces risques juridiques sont suivis au sein de la Direction Audit Interne, Juridique et Gouvernance, qui s'assure du bon respect de la réglementation applicable et de la défense des intérêts du Groupe.

Les flux métiers, encadrés par les certifications, ainsi que les litiges clients, entrent dans nos process qualité, sous contrôle de la Direction des Opérations.

Les provisions pour risques sont décrites à la note 10 des Annexes aux comptes consolidés (page 66).

Assurances

AdVini et ses filiales sont couvertes par les polices d'assurances suivantes :

- responsabilité civile des dirigeants à hauteur de 10 millions d'euros,
- responsabilité civile à hauteur de 15 millions d'euros (10 millions d'euros pour Amérique du Nord),
- atteinte à l'environnement à hauteur de 7,5 millions d'euros,
- dommages aux biens (vols, dégâts des eaux, incendie, ...),
- bris de machine, perte d'exploitation suite au bris de machine,
- marchandises transportées,
- contaminations,
- flotte véhicules.

Risque de liquidité

Le besoin de liquidité dépend directement des marchés du vin à l'amont et de notre cycle d'exploitation.

Il est couvert par des financements mis en œuvre auprès de partenaires bancaires qui s'inscrivent dans une relation de partenariat sur le long terme.

Les négociations régulières des lignes de trésorerie permettent à AdVini de répondre à ses besoins de financement pour les 12 prochains mois, ce en lien avec le principe de continuité de l'exploitation.

Ce modèle a permis de faire face à tous les besoins de financements de l'exploitation et de la croissance.

Un service de trésorerie centralisée sur AdVini optimise les ressources et leur allocation aux différentes entités.

Par ailleurs, les actifs d'exploitation (stocks, créances clients) étant très peu mobilisés, nous considérons que le risque de liquidité (détaillé dans la note 27 de l'annexe aux comptes consolidés) est très limité.

Description des procédures de gestion des risques

Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, AdVini évolue dans un environnement encadré par des normes qualité qui ont contribué à développer très tôt un système de management de la qualité et de gestion des risques.

Les maisons de vins, outre la certification ISO 9001:2000, sont également certifiées IFS (International Food Standards) et BRC (British Retail Consortium), Ecocert,...

Cette volonté définie dans la politique d'AdVini s'inscrit dans une logique d'adaptation aux exigences des marchés et de maîtrise des risques. C'est ainsi que le système de management est devenu global en intégrant la qualité, mais aussi la sécurité, l'environnement et la Finance.

Le SYSTEME DE MANAGEMENT GLOBAL d'AdVini repose sur l'analyse des risques, le développement de dispositions de maîtrise de ces risques et un dispositif de contrôle et d'audit destiné à alimenter l'amélioration continue.

Gestion des risques métier :

Les risques métier sont pour l'essentiel gérés dans le cadre des différentes certifications qualité que nous avons obtenues et qui font régulièrement l'objet d'audits externes de contrôles.

Ils portent notamment sur la revue complète de nos processus marketing, achats, production, logistique, commerce.

Depuis le début des années 2000, les croissances externes successives ont permis un élargissement de la gamme de produits à toutes les appellations du Grand Sud de la France et depuis 2010 à Chablis, et aux vins étrangers : Chili et Afrique du Sud.

Dans le même temps, le portefeuille clients s'est équilibré entre les différents réseaux de distribution (Grande distribution, traditionnel, exportations). Ces deux éléments ont permis une **mutualisation des risques produits et clients**.

Autre point essentiel, les **achats de vins** font l'objet de procédures rigoureuses visant à assurer la meilleure adéquation entre les marchés en amont (production) et les marchés aval (distribution).

Le contrôle interne porte notamment sur les plans prévisionnels d'achats établis pour l'année N+1 et leur suivi tout au long de l'année :

- niveau de couverture (achats engagés sur ventes prévisionnelles)
- prix moyen des achats engagés

Les **stocks** connaissent pour la plupart une rotation assez rapide (de l'ordre de trois mois en moyenne).

Les stocks de vins en vrac (près de la moitié des stocks) présentent un risque de dépréciation très faible.

Les stocks de produits finis ou semi finis et de matières sèches font l'objet d'inventaires physiques complets au minimum une à deux fois par an et d'inventaires tournants réguliers.

La coordination entre les services d'achat, de production et les services commerciaux, par l'intermédiaire des cellules de planification, permet de limiter les risques de dépréciations.

Le poste **clients** fait l'objet de procédures visant à encadrer et à identifier tout risque sur les créances client. AdVini dispose pour la gestion de ce risque :

- d'une assurance clients globale qui permet de garantir l'essentiel de l'activité à hauteur de 90% de l'encours,
 - de procédures dérogatoires très restrictives en cas d'encours non couvert par l'assurance
 - d'une cellule de credit-management centralisée

Gestion des risques financiers :

AdVini a régulièrement fait évoluer sa gouvernance, ses organisations et ses outils de gestion de façon à optimiser l'identification et la gestion des risques, y compris financiers.

La réactivité et l'adaptation de nos organisations aux évolutions de notre environnement ont ainsi permis à AdVini de traverser une crise financière et économique majeure comme celle de 2008-2009.

Pour une efficacité encore accrue, dans le cadre de la révision de la gouvernance, le contrôle de gestion est depuis 2013 rattaché à la Direction Administrative et Financière et une Direction Audit Interne, Juridique et Gouvernance a été créée de façon à renforcer la maîtrise des risques et à assurer un cadre sécurisé au développement d'AdVini.

Gestion des risques juridiques et contentieux:

L'activité d'AdVini peut amener à la signature de contrats notamment d'achat, d'importation, de distribution, ou encore de baux immobiliers ou ruraux. Nous nous assurons également de la protection et de la surveillance de notre propriété intellectuelle.

Ces risques juridiques sont suivis au sein de la Direction Audit Interne, Juridique et Gouvernance, qui s'assure du bon respect de la réglementation applicable et de la défense des intérêts du Groupe.

Les flux métiers, encadrés par les certifications, ainsi que les litiges clients, entrent dans nos process qualité, sous contrôle de la Direction des Opérations.

La note 10 des comptes consolidés du rapport financier 2016 donne l'état des provisions pour risques.

Evolution de l'organisation et des systèmes d'information :

Les équipes de contrôle au sein d'AdVini sont structurées de la façon suivante:

La révision comptable ainsi que l'établissement des comptes consolidés sont pilotées par la **Direction Administrative et Financière du Groupe**.

Elle s'appuie sur les directions financières de chaque grande région (Languedoc, Sud-Est, Sud-Ouest et Chablis), chargées de la tenue de la comptabilité, du reporting financier mensuel et de la réalisation des arrêtés comptables trimestriels, semestriels et annuels.

La Direction Administrative et Financière Groupe est en charge du reporting comptable Groupe mensuel et de la mise en œuvre de la politique financière.

Une équipe contrôle de gestion, également positionnée au niveau du Groupe, travaille à l'établissement et au suivi des coûts standards et contrôle la performance commerciale. Elle est relayée par des contrôleurs de gestion basés dans les principales maisons de vins.

La trésorerie relève d'une équipe centralisée depuis 2011, année au cours de laquelle a été également mise en place une facturation clients centralisée sur AdVini.

La **Direction Audit Interne, Juridique et Gouvernance** veille à l'harmonisation des procédures et au suivi de leur application ainsi qu'au déploiement d'un reporting adapté. Elle gère également les relations avec les actionnaires et la communication financière.

Le **système d'information** repose sur un ERP (SAP) déployé en janvier 2016. Ce système centralisé, commun à l'ensemble des filiales françaises du Groupe, constitue la clé de voûte du système de contrôle et de gestion des risques. Des groupes de travail, conduits par un pilote, référent dans son domaine, veillent à son optimisation permanente (développements, nouveaux modules, veille réglementaire, formation des équipes).

Les processus comptables et financiers :

Regroupés dans le manuel de management qualité, ils décrivent l'ensemble des processus de management, des processus de réalisation et des processus support.

Parmi ceux qui concernent l'information financière, nous pouvons citer :

Le plan stratégique

Initié par la Commission Stratégie et Développement, en relation avec les Directions de chaque filiale, le plan stratégique définit les axes de développement du Groupe, les actions à engager et les ressources à mobiliser, à un horizon de 3 à 5 ans. Il se matérialise à travers un Business Plan détaillé, descriptif et chiffré et aboutit à la validation d'un compte de résultat et d'un plan de financement prévisionnels.

Le processus budgétaire

Applicable à l'ensemble des sociétés, il repose sur le plan stratégique défini par la commission stratégie et développement et approuvé par le Conseil de Surveillance.

Une note de cadrage budgétaire précise les orientations à l'ensemble des directions en vue de la préparation des budgets. Ces derniers portent sur l'activité, les charges d'exploitation, les investissements, les postes du BFR et la trésorerie.

Après validation par les comités exécutifs, les prévisions sont présentées à la commission stratégie et développement.

Le processus budgétaire se déroule entre octobre et décembre. Un révisé est réalisé à mi exercice.

Le processus d'arrêté comptable

Le pilotage financier se fait sur la base d'un reporting comptable mensuel pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les arrêts comptables semestriels sont définis dans un processus qui précise l'ensemble des étapes, des acteurs internes et intervenants externes (commissaires aux comptes), ainsi que le planning.

Le reporting mensuel

Un compte de résultat mensuel est établi pour l'ensemble des maisons de vins et trimestriel pour leurs filiales, construit sur la base de dossiers de travail homogènes et proches des dossiers de révision trimestriels.

Il s'agit d'un outil de pilotage précieux dont la fiabilité est régulièrement étalonnée sur les arrêts trimestriels.

Le compte de résultat est complété par un suivi du besoin en fonds de roulement et de ses composants et par un tableau des flux de trésorerie.

Ce reporting fait l'objet d'une analyse chaque mois avec les dirigeants dans le cadre des comités exécutifs et des comités de direction mensuels.

Des **procédures** particulières viennent encadrer les risques financiers.

- le risque clients : Outre la mutualisation du risque liée à un portefeuille clients élargi et équilibré, la gestion du risque clients repose avant tout sur une assurance clients généralisée et sur des sécurités dans le système d'information qui permettent de bloquer les clients entrant en zone de risque. Tout client hors du champ de l'assurance clients relève de procédures dérogatoires strictement réglementées.

Un service Credit-Management centralisé au niveau du Groupe assure le recouvrement de l'ensemble des clients pour une meilleure efficacité.

- les investissements : les besoins d'investissements, par entité et services, sont étudiés dans le cadre du processus budgétaire et validés par le Conseil de Surveillance.

Un suivi trimestriel est réalisé et une demande d'engagement est nécessaire une fois 90% de l'enveloppe budgétaire consommée.

- Le risque de change : La très grande majorité des flux achats et facturations AdVini reste réalisée en euros. La partie des ventes réalisée en devises concerne principalement le dollar canadien et le dollar US. Le risque de change, en terme d'actifs, porte également sur le Peso Chilien et le Rand Sud-Africain, le RMB chinois et le dollar de Hong Kong, devises qui peuvent connaître d'importantes fluctuations.

Des stratégies de couverture de change sont mises en œuvre en fonction des montants concernés par devise. A noter qu'à compter de la clôture 2011, suite à l'augmentation de l'exposition au risque de change et de taux, AdVini est passé en comptabilité de couverture au sens d'IAS 39.

- Le risque de taux : Les financements moyen-terme lorsqu'ils sont basés sur des taux variables sont assortis d'une couverture de taux (cap ou swap de taux).

Le risque de taux porte principalement sur la part court terme de l'endettement. Des couvertures de taux ont été mises en œuvre et sont adaptées en fonction de l'évolution des taux. Comme indiqué au point précédent, AdVini est passée en 2011 en comptabilité de couverture au sens d'IAS 39.

- Le risque de liquidité : Le besoin de liquidité dépend directement des marchés du vin à l'amont et de notre cycle d'exploitation.

Il est couvert par des financements mis en œuvre auprès de partenaires bancaires et s'inscrivent dans une relation de partenariat sur le long terme. Ce modèle a permis de faire face à tous les besoins de financements de l'exploitation et de la croissance.

La centralisation de la trésorerie sur AdVini, depuis 2011, permet une optimisation des ressources et de leur allocation.

Par ailleurs, les actifs d'exploitation (stocks, créances clients) étant très faiblement mobilisés, nous considérons que le risque de liquidité est très limité.

- Le risque financier lié aux effets du changement climatique : Ce risque financier est encore limité à court terme. Toutefois, AdVini s'adapte aux changements climatiques, tant en contribuant par sa politique environnementale à limiter sa production de gaz à effets de serre, qu'en faisant évoluer ses méthodes culturales, avec notamment le développement de l'irrigation dans le cadre d'une consommation d'eau maîtrisée ou encore le choix de cépages plus résistants à la sécheresse.

L'environnement de contrôle

Conscient des enjeux que représente le contrôle interne pour un groupe en développement et dans un contexte économique et financier de plus en plus instable, AdVini fait régulièrement évoluer son organisation et sa gouvernance, comme indiqué dans les précédents paragraphes.

Une **commission finances** se réunit au minimum deux fois par an. Elle assure la communication entre les équipes finances / gestion, permet le partage des bonnes pratiques et l'identification des risques pour l'ensemble des sujets financiers, comptables et de gestion.

Enfin, le comité d'audit a élargi son champ d'intervention depuis 2012 en traitant, outre les sujets liés aux clôtures semestriels et annuels, d'autres thèmes relevant de l'audit interne.

Le contrôle interne repose :

- au niveau du Groupe, sur les services contrôle de gestion et qualité chargés de définir les méthodes et d'en surveiller l'application.
- au niveau des maisons de vin, ou par grande région, sur les contrôleurs de gestion Maisons chargés de relayer les procédures Groupe.

Toutes ces équipes partagent un système d'information commun et unique.

Il n'existe pas d'évaluation de contrôle interne.

VII. Autres informations

Observations formulées par le comité d'entreprise

Néant.

Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la société, il n'existe pas de fait exceptionnel ou litige non provisionné susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine ou la situation financière du Groupe Advini.

VIII. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juillet 2020

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus aux membres du Directoire ; lecture des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes.

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ; lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes.

TROISIEME RESOLUTION : Affectation du résultat — L'assemblée générale, sur proposition du Directoire, décide d'affecter et de répartir le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la façon suivante :

Origine

Report à nouveau créditeur	1.253.712,18 €
Résultat bénéficiaire de l'exercice	1.533.580,57 €

Affectation

A la réserve légale	76.679,03 €
le compte « réserve légale » s'élève donc à	903.287,22 €

Au compte « report à nouveau »	2.710.613,72 €
le compte « report à nouveau » s'élève donc à	2.710.613,72 €

QUATRIEME RESOLUTION : Approbation des charges non déductibles.

CINQUIÈME RESOLUTION : Examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce ; approbation de ces conventions.

SIXIÈME RESOLUTION : Examen et approbation du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise.

SEPTIÈME RESOLUTION : Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux

HUITIÈME RÉSOLUTION : Examen, approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature et approbation du montant de la rémunération attribués au Président du Directoire au titre de l'exercice antérieur.

NEUVIÈME RÉSOLUTION : Examen, approbation des éléments composants la rémunération totale et les avantages de toute nature et approbation du montant de la rémunération attribués au Président du Conseil de surveillance au titre de l'exercice antérieur.

DIXIEME RÉSOLUTION : Politique de rémunération des membres du Directoire – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, ainsi que le montants versés ou attribués à chaque membre du Directoire présentés dans le rapport précité en raison de leur mandat.

ONZIÈME RÉSOLUTION : Politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance – Approbation les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, ainsi que le montants versés ou attribués à chaque membre du Conseil de surveillance présentés dans le rapport précité en raison de leur mandat.

DOUZIÈME RÉSOLUTION : Fixation des jetons de présence des membres du Conseil de surveillance pour l'exercice écoulé et d'une enveloppe maximale pour 2020.

TREIZIÈME RÉSOLUTION : Etat des opérations relatives aux attributions d'actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants; lecture du rapport spécial du Directoire.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION : Etat sur les opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions ; lecture du rapport spécial du Directoire.

QUINZIÈME RÉSOLUTION : Autorisation donnée au Directoire pour le rachat par la société de ses propres actions visée à l'article L.225-209 du Code de commerce.

SEIZIÈME RÉSOLUTION : Renouvellement du mandat de Madame Brigitte JEANJEAN en qualité de membre du Conseil de surveillance.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION : Renouvellement du mandat de Monsieur Frédéric JEANJEAN en qualité de membre du Conseil de surveillance.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION : Renouvellement du mandat de Monsieur Vincent RIEU en qualité de membre du Conseil de surveillance.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION : Nomination de Monsieur Christophe NAVARRE en qualité de membre du Conseil de surveillance.

VINGTIÈME RÉSOLUTION (*) : Nomination de en qualité de membre du Conseil de surveillance.

VINGT ET UNIÈME RÉSOLUTION (*) : Nomination de en qualité de membre du Conseil de surveillance.

() La rédaction finale de ces résolutions sera définie dans l'avis de convocation.*

VINGT- DEUXIÈME RÉSOLUTION : Nomination de AGRO INVEST, représentée par Monsieur Olivier GUIZE, en qualité de membre du Conseil de surveillance.

VINGT- TROISIÈME RÉSOLUTION : Constat de l'expiration du mandat de Monsieur Bernard JEANJEAN qualité de membre du Conseil de surveillance.

VINGT-QUATRIÈME RESOLUTION : Prise d'acte de la démission de Monsieur Jean-Marc LOUBIER de sa qualité de membre du Conseil de surveillance.

VINGT-CINQUIÈME RESOLUTION : Prise d'acte de la démission d'AGRO INVEST de sa qualité de censeur et remplacement par Monsieur Jean-Marc LOUBIER.

VINGT-SIZIÈME RESOLUTION : Pouvoirs en vue des formalités.

2. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

VINGT-SEPTIÈME RESOLUTION Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

VINGT-HUITIÈME RÉSOLUTION : Délégation de compétence à donner au Directoire en vue d'augmenter le capital social sans droit préférentiel de souscription par offre au public par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

VINGT-NEUVIÈME RÉSOLUTION : Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription.

TRENTIÈME RÉSOLUTION : Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital social sans droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs.

TRENTE ET UNIÈME RÉSOLUTION : Délégation de pouvoirs au Directoire pour augmenter le capital, dans la limite de 10 %, en vue de rémunérer des apports en nature.

TRENTE-DEUXIÈME RÉSOLUTION : Délégation de pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation du capital social au profit des salariés.

TRENTE-TROISIÈME RÉSOLUTION : Limitation de l'âge pour la présidence et la vice-présidence du Conseil de surveillance.

TRENTE-QUATRIÈME RÉSOLUTION : Mise à jour de l'article 28 des statuts.

TRENTE-CINQUIÈME RÉSOLUTION : Pouvoirs en vue des formalités.

Annexes

Tableau des résultats des 5 derniers exercices d'AdVini SA

Date d'arrêté	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	31 534 680	30 827 152	7 695 904	7 663 234	7 187 828
Nombre d'actions					
- ordinaires	3 941 835	3 853 394	3 847 952	3 831 617	3 593 914
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	240 251 747	232 411 004	235 540 704	235 284 755	238 372 516
Résultat avant impôt, participation, dot, amortissements et provisions	2 700 538	4 489 202	3 044 856	2 675 234	6 197 465
Impôts sur les bénéfices	-1 870 060	-1 664 952	-1 351 060	205 987	536 956
Participation des salariés	187 376	242 015	158 723	163 275	158 766
Dot. Amortissements et provisions	2 849 641	4 771 782	1 640 934	818 001	2 090 474
Résultat net	1 533 581	1 140 356	2 596 258	1 487 971	3 411 269
Résultat distribué		1 299 010	1 577 660	1 574 559	1 329 748
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	1,11	1,53	1,1	0,6	1,53
Résultat après impôt, participation dot.amortissements et provisions	0,39	0,3	0,67	0,39	0,95
Dividende attribué	0	0,34	0,41	0,41	0,37
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	288	289	287	295	278
Masse salariale	13 005 020	12 331 777	11 885 297	11 766 541	11 950 529
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	6 129 711	4 403 896	5 725 708	6 902 836	5 623 130

7. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément à l'ordonnance 2017-1162 du 12 juillet 2017, ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance en date 24 mars 2020.

1 – Organisation de la gouvernance

➤ AdVini n'applique strictement, à ce jour, aucun code de gouvernement d'entreprise existant. Se substituent à l'application d'un code de gouvernement d'entreprise les procédures décrites ci-dessous en matière de gouvernement d'entreprise. Ces procédures s'inspirent fortement du code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites Middlenext de décembre 2009. Elles sont en particulier en conformité avec ce code sur les points suivants :

- Cumul contrat de travail et mandat social
- Transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux
- Régimes de retraites supplémentaires
- Conditions d'attributions d'actions gratuites
- Présence de membres indépendants au sein du Conseil
- Choix des administrateurs
- Durée des mandats
- Délai de transmission des informations aux membres du Conseil
- Mise en place de Comités
- Réunion des Conseils et des Comités
- Rémunération des administrateurs

Le système de gestion, de contrôle et d'administration d'AdVini repose sur les organes de décision et de management suivants :

1 – 1 Le Conseil de Surveillance

Composition du Conseil de Surveillance à la date du rapport:

Nom et Prénom	Année naissance	Date de nomination (ou d'origine du mandat)	Date d'échéance du mandat : exercice	Fonction principale exercée dans la société	Indépendant	Autres Mandats	Sté du Groupe ADVINI	Sté avec APE	Sté Fr./Etr.
M. Bernard JEANJEAN	1936	AGM du 02/06/2008	Clôture 2019	Président du Conseil de Surveillance		Cf Rapport de gestion	OUI	NON	F
M. Vincent RIEU	1966	AGM du 02/06/2008	Clôture 2019	Membre	OUI	Cf. Rapport de gestion	NON		F
Mme Marie-Elisabeth PLANTADE	1961	AGM du 02/06/2016	Clôture 2021	Membre		Cf Rapport de gestion	NON	NON	
M. Pierre GUENANT	1950	AGO du 02/06/2016	Clôture 2021	Membre	OUI	cf Rapport de gestion	NON	OUI	F
Mme Brigitte JEANJEAN	1963	AGM du 04/06/2014	Clôture 2019	Directrice Vignobles Jeanjean		cf Rapport de gestion	OUI		
Monsieur Frédéric JEANJEAN	1961	AGM du 04/06/2014	Clôture 2019	Directeur réseau local Languedoc		cf Rapport de gestion	OUI		
Monsieur Jean-Marc LOUBIER	1955	AGM du 03/06/2015	Clôture 2020	Membre	OUI	cf Rapport de gestion	NON		

Evolution de la composition du Conseil de Surveillance au cours de l'année 2019 :

Il n'y a eu aucun changement au sein du Conseil de Surveillance au cours de l'année 2019.

Il est ici rappelé qu'est considéré comme membre indépendant tout membre:

- qui n'a pas de lien familial proche avec l'actionnaire majoritaire ou un mandataire social,
- qui n'a pas de mandats sociaux dans la société ou ses filiales depuis les cinq dernières années,
- qui n'a pas été auditeur de la société ou de ses filiales au cours des cinq dernières années,
- qui n'a pas été salarié de la société ou de ses filiales au cours des cinq dernières années,
- qui n'est pas un client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement significatif du groupe, ou pour lequel le groupe représente une part significative de l'activité,
- qui n'a pas été administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Les trois membres indépendants sont Vincent Rieu, Pierre Guénant et Jean-Marc Loubier.

Le Conseil de Surveillance recherchera, chaque fois qu'il en aura la possibilité, à tendre vers un équilibre hommes/femmes au sein du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance a pour mission le contrôle permanent de la gestion du Directoire dont il nomme le Président et les membres. Il s'appuie pour mener sa mission de contrôle sur le travail réalisé par les Commissions (cf. paragraphes suivants).

En particulier, il valide la stratégie, les points clés liés au développement du groupe, les relations financières entre les filiales et l'arrêté des comptes. Il apporte aux actionnaires et aux salariés représentés les garanties de gestion, de transparence et de visibilité dans le fonctionnement quotidien et les perspectives de développement.

Un règlement intérieur du Conseil de Surveillance a été établi. Il définit :

- le fonctionnement des procès-verbaux
- les réunions du Conseil par des moyens de visioconférence
- l'organisation des Commissions du Conseil (Commission d'Audit, Commission de Rémunération, Commission Stratégie Développement et Investissements)
- les conditions de modification du règlement intérieur

En 2019, le Conseil de Surveillance s'est réuni trois fois afin de se prononcer sur :

- l'examen de l'arrêté des comptes annuels 2018
- l'examen des comptes semestriels 2019
- l'approbation des budgets 2020
- divers sujets relatifs à l'évolution de la gouvernance et à des projets d'acquisition

La formation du résultat, la présentation du bilan, de la situation financière et des annexes, ont été expliquées au Conseil, à chaque arrêté de comptes publiés, ainsi que les données principales issues du contrôle de gestion.

En 2019, le taux de présence des administrateurs aux Conseils de Surveillance s'est situé entre 71% et 100%, avec **un taux de présence moyen de 81%**.

1 – 2 Le Directoire :

Le Directoire dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer et assurer le développement de la société et de ses filiales.

Composition du Directoire à la date du rapport :

Antoine LECCIA , Président

Philippe JEANJEAN

Raymond PLANTADE a quitté le Directoire en date du 30 juin 2019.

Le Directoire se réunit régulièrement afin de traiter les affaires courantes et définir les actions prioritaires. Il établit chaque trimestre un rapport présenté au Conseil de Surveillance.

En 2019, le Directoire s'est réuni à six reprises, pour :

- l'arrêté des comptes annuels et semestriels, les rapports trimestriels au Conseil de Surveillance
- l'examen des budgets 2019
- les plans d'attribution d'actions gratuites au Président du Directoire et au management et la constatation d'attribution définitive des actions gratuites au profit du Président du Directoire et du management
- la création des actions dans le cadre de l'option de paiement du dividende en actions
- l'établissement des documents prévisionnels prévus par la loi de prévention des difficultés des entreprises

1 – 3 Les comités du Conseil de Surveillance

Des comités sont chargées d'éclairer les décisions du Conseil de Surveillance

Ils sont aujourd'hui au nombre de trois:

a / Un Comité stratégie, développement et investissements

Il est composé de :

Bernard Jeanjean (Président)

Brigitte Jeanjean

Frédéric Jeanjean

Vincent Rieu

Marie-Elisabeth Plantade

Pierre Guénant

Jean-Marc Loubier

Philippe Jeanjean

Olivier Guize / Cédric Fontaine (Censeurs)

Ce comité s'est réuni deux fois en 2019. Il a pour mission la validation de la stratégie et des orientations proposées par le Directoire. Il est notamment chargé de préparer et de présenter au Conseil de Surveillance le plan stratégique à cinq ans.

Le Comité Stratégie, Développement et Investissements est également amené à se prononcer sur les points suivants :

- politique, montant et répartition des budgets d'investissements annuels
- acquisition et cession d'entreprises ou d'activités
- validation des budgets de fonctionnement et du prévisionnel annuel pour toutes les sociétés du Groupe
- orientation stratégique par filiales et régions
- analyse, suivi des résultats trimestriels et validation des réponses et décisions prises lors des comités de direction mensuels

b/ Un Comité d'audit

Ce comité est composée de :

Pierre Guénant (Président)

Vincent Rieu

Frédéric Jeanjean

Invités : les Commissaires aux Comptes, le Directeur Audit Interne-Juridique et Gouvernance, le Directeur Administratif et Financier Groupe, Cédric Fontaine (Censeur).

Le Comité d'audit a été créé dès 2004 et a pour vocation :

- de présenter et d'expliquer les comptes annuels et semestriels d'AdVini,
- de valider les principes et options comptables retenus qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers du groupe, après revue par les commissaires aux comptes,

- d'informer sur les évolutions majeures dans les domaines comptables et financiers susceptibles d'avoir des répercussions sur le Groupe
- d'identifier, d'analyser et de gérer les risques dans les domaines comptables, financiers et de gestion pour l'ensemble des sociétés du groupe
- de suivre le contrôle légal des comptes

Le Comité d'audit s'est réunie quatre fois au cours de l'année 2019, pour l'arrêté des comptes annuels 2018, pour l'arrêté des comptes semestriels 2019 et pour faire un point sur la restructuration de la dette AdVini.

Les commissaires aux comptes portent à la connaissance du Comité d'Audit notamment :

- leur déclaration d'indépendance,
- le cas échéant, les faiblesses significatives de contrôle interne relatives à l'élaboration des comptes,
- ainsi que les informations sur les prestations du réseau et les services autres que la certification des comptes.

Le Groupe reste très vigilant aux évolutions de la réglementation, notamment concernant la composition et le rôle de la Commission d'audit, en liaison avec les conclusions des groupes de travail mis en place par l'AMF.

c/ Un Comité des Nominations et des Rémunérations

Ce comité est composé de :

Vincent Rieu (Président)

Pierre Guénant

Brigitte Jeanjean

Béatrice Bezal (DRH)

Ce comité s'est réuni deux fois en 2019. Il a pour missions :

- Approuver les systèmes de rémunération et leurs modalités d'application, notamment en ce qui concerne la rémunération du Président et des membres du Directoire
- Proposer des grilles de salaires relatives à la rémunération des dirigeants
- Proposer et contrôler les méthodes de rémunération variable des dirigeants
- Avis sur la mise en place de plans d'attribution d'actions gratuites
- Examiner l'évolution des structures du groupe
- Délimiter le cadre des négociations salariales annuelles du groupe
- Analyser et préconiser toute question relative à la politique RH qui lui est soumise par le Président du Conseil de surveillance.

1 – 4 Les comités du Directoire

Le Directoire, en charge de la gouvernance opérationnelle, s'appuie sur :

Un Comité de Direction

Instauré en 2019 dans le cadre d'une évolution de la gouvernance, ce Comité de Direction remplace les précédents Comité Exécutif et les trois Comités de Direction (Distribution, Marques Maisons de Vins et Produits de Services). Présidé par le Président du Directoire, le Comité de Direction est constitué de 17 membres qui représentent :

- les différents réseaux commerciaux France et export
- les maisons de vins regroupées par bassins
- les opérations (production / logistique)
- les principales fonctions support

Le Comité de Direction se réunit une fois par mois afin de passer en revue l'activité du mois écoulé et les perspectives du mois en cours, d'analyser les principaux indicateurs de toutes les Business Units (CA, marge, résultats, BFR et trésorerie) et de décider des actions à mener.

Le Comité de Direction s'est réuni onze fois au cours de l'exercice 2019 avec un taux de participation moyen de 93 %.

Limitations apportées par le Conseil de surveillance aux pouvoirs du Directoire :

Les limitations de pouvoir du Directoire ont été fixées dans le cadre du Conseil de Surveillance du 2 juin 2008 conformément à l'article 15 des statuts.

Ces limitations portent, au-delà d'un montant fixé par le Conseil de Surveillance, sur :

- la souscription d'emprunts
- l'acquisition d'immeubles
- l'acquisition de participations
- l'acquisition de toute immobilisation

Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale :

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont définies dans l'article 25 des statuts d'AdVini SA.

Politique de communication financière :

La communication financière est organisée autour de plusieurs axes:

- les communiqués, qui outre les informations trimestrielles sur le chiffre d'affaires et sur le résultat semestriel et annuel, relaient toute information significative (acquisitions, cessions, partenariats,...).
- les réunions de présentation des comptes semestriels et annuels, dans le cadre du calendrier de la SFAF, qui permettent un contact direct et des échanges avec les milieux financiers (gérants, analystes, journalistes, banques)
- le rapport financier annuel, tel que requis par le règlement de l'AMF,
- le site internet, qui centralise l'information réglementée et permet un accès aux présentations faites lors des réunions SFAF.

2- Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux

AdVini a pris connaissance des recommandations AFEP MEDEF d'octobre 2008 mais, à ce jour, ne les applique que partiellement.

Les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux sont fixés par le Conseil de Surveillance qui pour cela s'appuie sur les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunération. La part variable de la rémunération des dirigeants est calculée selon une grille de résultat net avant impôts.

En deçà d'un certain seuil, aucune rémunération variable n'est versée. Un pourcentage du résultat, défini dans le cadre de cette grille, est distribué si le seuil est dépassé.

Ces critères sont également validés par le Conseil de Surveillance.

Seul le Président du Conseil de Surveillance a bénéficié de jetons de présence en 2019. La politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance au titre de leur mandat social évoluera en 2020 selon les principes décrits dans le rapport du Conseil de Surveillance sur la rémunération des dirigeants adressé à l'Assemblée Générale des actionnaires à tenir le 6 juillet 2020.

Le Conseil de Surveillance peut accorder des rémunérations exceptionnelles aux membres pour les missions ou mandats confiées. Dans ce cas, ces rémunérations sont portées en charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'assemblée générale.

Les membres qui exercent un mandat social ou une fonction salariée au sein d'AdVini bénéficient au titre des avantages en nature d'un véhicule de fonction.

L'annexe des comptes consolidés donne une information globale sur la rémunération des mandataires sociaux, le rapport de gestion donne une information détaillée par individu et par nature.

Le Comité des Nominations et des Rémunération intervient dans l'évaluation et la valorisation du travail effectué, la politique individuelle de rémunération ainsi que les potentiels d'évolution au sein du Groupe de chacun.

Attribution d'actions gratuites :

Dans le cadre des programmes d'attribution d'actions gratuites approuvés lors des Assemblées Générales, les actions attribuées sont créées après une période d'acquisition de deux années et sont ensuite bloquées deux années supplémentaires.

Le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 14 mai 2014 a déterminé les conditions de mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de certains mandataires sociaux et salariés, sous la condition suspensive de l'autorisation par l'assemblée générale de juin 2014.

L'assemblée générale mixte du 4 juin 2014 a délégué dans la 20ème résolution tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la mise en place d'un plan d'attribution gratuite des actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux, et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire, notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures destinées à préserver les droits des bénéficiaires en ajustant le nombre d'actions attribuées en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendraient pendant la période d'acquisition.

Le Directoire, chargé de la mise en œuvre des plans d'attribution, s'est tenu le 12 août 2014.

Le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 29 août 2014 a pris connaissance et a approuvé les plans d'attribution d'actions gratuites mis en place par le Directoire.

Le Conseil de Surveillance du 24 mars 2017 a validé l'attribution de la deuxième tranche d'actions gratuites (83 000 actions) pour le Président du Directoire, effective au 31/12/2016, les critères fixés ayant été atteints,

revus par le Comité d'audit et approuvés par le Conseil de Surveillance. Ces actions ont été définitivement attribuées le 2 janvier 2019. Ce même Conseil a également validé l'attribution d'une enveloppe de 5.000 actions pour le management (sur les 10.000 initialement prévus) au titre des résultats de l'exercice 2016. L'attribution définitive de ces actions de performance 2016 s'est traduite par l'attribution définitive de 4 926 actions au management en avril 2019.

Le Conseil de surveillance du 22 mai 2018, sur la base d'un rapport réalisé par un membre indépendant a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 15.000 actions de performance au bénéfice du Président du Directoire.

Dans sa réunion du 29 mars 2019, le Conseil de surveillance, sur la base d'un note du Comité de nomination et rémunération, a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 30.000 actions de performance au bénéfice du management sur la période 2019 à 2021 et a aligné le plan au bénéfice du Président du directoire sur la durée du plan du management.

Au titre de l'exercice 2019, les critères n'ayant pas été atteints, aucune action gratuite n'a été attribuée.

Aucun administrateur ne bénéficie de stock-options et il n'existe aucun autre engagement pris par la société au profit de ses mandataires sociaux que ceux décrits à la page 188 et 189 du présent rapport, notamment pas d'indemnités relatives à une clause de non concurrence pour les dirigeants mandataires sociaux.

Rémunération des mandataires sociaux

- Sur les rémunérations versées en 2019 à l'ensemble des dirigeants, les rémunérations fixes (en ce compris les rémunérations des contrats de travail des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire) ont représenté 83% du total et la part variable 17%.
- Evolution des salaires moyens et médians AdVini, de la rémunération du Président du Directoire et ratios.

REMUNERATIONS EQUIV. TEMPS PLEIN (en K€)	2015	2016	2017	2018	2019
REMUNERATION MOYENNE hors mandataires sociaux (1)	38 303	38 123	39 595	39 654	41 069
REMUNERATION MEDIANE hors mandataires sociaux (2)	28 125	28 337	28 774	29 115	29 994
REMUNERATION DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE (3)	413 169	436 912	474 567	462 234	467 234
Ratio (3) / (1)	10,8	11,5	12,0	11,7	11,4
Ratio (3) / (2)	14,7	15,4	16,5	15,9	15,6
Evolution					
REMUNERATION MOYENNE hors mandataires sociaux		-0,5%	3,9%	0,1%	3,6%
REMUNERATION MEDIANE hors mandataires sociaux		0,8%	1,5%	1,2%	3,0%
REMUNERATION DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE		5,7%	8,6%	-2,6%	1,1%
Résultat net consolidé (en K€)	5 010	10 080	4 260	3 673	4 040
Evolution annuelle		101%	-58%	-14%	10%

- Des rémunérations variables sont appliquées à tout le personnel, selon des critères de performance financière et de performance individuelle et collective. La rémunération variable des dirigeants est également alignée sur ces principes.
- Toutes les rémunérations des dirigeants ont été versées en conformité avec les résolutions votées lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2019.

Rémunérations du Conseil de Surveillance

Bernard JEANJEAN Président du Conseil de Surveillance	2018		2019	
	montants dus au titre de 2018	montants dus au titre de 2018	montants dus au titre de 2019	montants versés au titre de 2019
rémunération fixe				
rémunération variable				
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence (*)	42 660	42 660	42 660	42 660
avantages en nature				
TOTAL	42 660	42 660	42 660	42 660

(*) Après déduction du prélèvement à la source de 21%, soit 54.000 € bruts avant prélèvement.

Brigitte JEANJEAN Membre du Conseil de Surveillance	2018		2019	
	montants dus au titre de 2018	montants dus au titre de 2018	montants dus au titre de 2019	montants versés au titre de 2019
rémunération fixe	158 961	158 961	171 591	171 591
rémunération variable	24 673	24 673	32 436	32 436
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence				
avantages en nature	9 088	9 088	9 088	9 088
TOTAL	192 722	192 722	213 123	213 123

Frédéric JEANJEAN Membre du Conseil de Surveillance	2018		2019	
	montants dus au titre de 2018	montants dus au titre de 2018	montants dus au titre de 2019	montants versés au titre de 2019
rémunération fixe	158 068	158 068	158 068	158 068
rémunération variable	26 173	26 173	33 911	33 911
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence				
avantages en nature	8 868	8 868	9 504	9 504
TOTAL	193 109	193 109	201 483	201 483

Les autres membres du Conseil de Surveillance n'ont perçu aucune rémunération de leur mandat au cours des exercices 2018 et 2019.

Rémunérations du Directoire

Tableau N°1 : Synthèse des rémunérations et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en €)

	Exercice 2018	Exercice 2019
Antoine LECCIA - Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (*)	467 234	452 234
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (1)	0	2 307 400
TOTAL	467 234	2 759 634
Philippe JEANJEAN - Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (*)	164 320	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	
TOTAL	164 320	0
Raymond PLANTADE - Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (*)	152 036	153 731
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	152 036	153 731

(*) Détaillées dans le tableau 2 ci-dessous.

(1) 30.000 actions de performance ont été définitivement acquises en août 2016, conformément au Directoire du 12/08/2014. Par ailleurs, 83.000 actions ont été définitivement attribuées en 2016 et acquises au 01/01/2019.

Tableau N°2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en €)

	2018		2019	
	montants dus au titre de 2018	montants dus au titre de 2018	montants dus au titre de 2019	montants versés au titre de 2019
ANTOINE LECCIA				
Président du Directoire				
rémunération fixe	360 000	360 000	360 000	360 000
rémunération variable	85 000	85 000	70 000	70 000
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence				
avantages en nature	22 234	22 234	22 234	22 234
TOTAL	467 234	467 234	452 234	452 234

	2018		2019	
	montants dus au titre de 2018	montants dus au titre de 2018	montants dus au titre de 2019	montants versés au titre de 2019
Philippe JEANJEAN				
Membre du Directoire				
rémunération fixe	106 167	106 167		
rémunération variable				
rémunération exceptionnelle	53 389	53 389		
jetons de présence				
avantages en nature	4 752	4 752		
TOTAL	164 320	164 320		

	2018		2019	
	montants dus au titre de 2018	montants dus au titre de 2018	montants dus au titre de 2019	montants versés au titre de 2019
Raymond PLANTADE				
Membre du Directoire				
rémunération fixe	118 179	118 179	118 179	118 179
rémunération variable	29 045	29 045	30 740	30 740
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence				
avantages en nature	4 812	4 812	4 812	4 812
TOTAL	152 036	152 036	153 731	153 731

Les avantages en nature correspondent aux véhicules de fonction et aux bons mensuels d'achat de vin.

La méthode de calcul de la part variable de la rémunération des dirigeants a été revue en 2019. Elle repose désormais sur les critères suivants :

- Pour le Président du Directoire, sur l'atteinte des objectifs de résultat net (hors Badwill), de Free Cash-Flow (calcul définie par le Comité des Nominations et des Rémunérations) et une partie qualitative à la discrétion du Conseil de Surveillance
- Pour les autres dirigeants, sur l'objectif d'EBITDA et de Free cash-flow, consolidé ou de la business unit concernée, et sur l'évaluation de l'atteinte des objectifs individuels de l'année.

Depuis 2011, tous les dirigeants salariés bénéficient d'une retraite complémentaire « Article 83 ». Cela concerne un membre du Conseil de surveillance et trois membres du Directoire et a été approuvé par le Conseil de Surveillance du 17 janvier 2011.

Les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance à raison de leur mandat pour l'exercice 2019 figurent ci-après.

1- **DIRECTOIRE**

Seul le Président du Directoire bénéficie d'une rémunération exclusivement au titre de son mandat social. Les deux autres membres du Directoire disposent d'un contrat de travail au sein d'AdVini complété d'une rémunération de leur mandat social.

Monsieur Antoine LECCIA – Président du Directoire

Eléments de rémunération	Principes	Critères de détermination
Rémunération fixe	Le Président perçoit une rémunération fixe	Le montant annuel de cette rémunération est fixé en fonction du niveau de responsabilité. Elle est fixée par le Conseil de Surveillance et son montant est le même depuis 2014.
Rémunération variable	Le Président perçoit une rémunération variable pouvant représentée au maximum 6 mois de salaire de base brute.	La rémunération variable est basée sur des objectifs de performance de la Société. Les objectifs sont définis par le Directoire, revus par le Comité de Rémunération et arrêtés par le Conseil de Surveillance. Ces objectifs sont basés sur le résultat net consolidé avant impôt.
Rémunération exceptionnelle	Le Président peut percevoir une rémunération exceptionnelle.	Les critères sont déterminés au cas par cas par le Conseil de Surveillance.
Avantages en nature	Avantage véhicule, vins, mutuelle et prévoyance (identiques à celle mises en place pour les cadres)	
Régime de retraite complémentaire	Le Président ne bénéficie d'aucun régime de retraite complémentaire.	

La société acquitte pour le compte de M. Leccia une assurance chômage privée.

Par ailleurs, le conseil de surveillance en date du 2 juin 2008, amendé par le conseil de surveillance du 14 mai 2014 a accordé à Monsieur LECCIA une indemnité en cas de cessation de ses fonctions de Président du Directoire, de non renouvellement de ses fonctions à l'issue de chaque période ou d'un départ lié à un changement de contrôle de la société ou à un changement de stratégie représentant au maximum trois ans de rémunération brute (fixe et variable). Cette indemnité est déterminée de la manière suivante :

- ✓ A hauteur de 50 % de son montant, le montant de l'indemnité est proratisé entre 80% et 120% d'un indice égale à 217,27 :
 - Si la moyenne du chiffre d'affaires consolidé des trois derniers exercices est égale à au moins 120% de 217,27, la quote-part d'indemnité sera pleinement allouée.
 - Si la moyenne du chiffre d'affaires consolidé des trois derniers exercices est inférieure à 80% de 217,27, aucune quote-part d'indemnité ne sera due.
 - Entre 80 % et 120 %, l'indemnité sera proratisée.
- ✓ A hauteur de 50 % de son montant, le montant de l'indemnité est proratisé entre 80% et 120% d'un indice égale à 2,5 m€ :
 - Si la moyenne du résultat opérationnel consolidé des trois derniers exercices est égale à au moins 120% de 2,5m€, la quote-part d'indemnité sera pleinement allouée.
 - Si la moyenne du résultat opérationnel consolidé des trois derniers exercices est inférieure à 80% de 2,5 m€, aucune quote-part d'indemnité ne sera due.
 - Entre 80 % et 120 %, l'indemnité sera proratisée.

Le contrat de travail de M. Leccia est suspendu.

Le Conseil de surveillance du 22 mai 2018, sur la base d'un rapport réalisé par un membre indépendant a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution d'actions gratuites de 15.000 actions de performance au bénéfice du Président du Directoire pour la période 2019-2021.

Monsieur Philippe Jeanjean et Monsieur Raymond Plantade – membres du directoire

Eléments de rémunération	Principes	Critères de détermination
Rémunération fixe	Les membres du Directoire perçoivent une rémunération fixe issue de leur contrat de travail qui peut être complétée par un mandat social.	Le montant annuel de cette rémunération est fixé en fonction du niveau de responsabilité. Elle est examinée par le Comité des Nominations et des rémunérations.
Rémunération variable	Les membres du Directoire perçoivent une rémunération variable dont le calcul correspond aux règles fixées pour les dirigeants	La rémunération variable dont les calculs ont été définis par le Comité des Nominations et des Rémunérations et arrêtés par le Conseil de Surveillance, est basée sur des objectifs d'EBITDA et de Free Cash Flow, consolidé ou de la business unit concernée, et sur l'évaluation de l'atteinte des objectifs individuels de l'année.
Rémunération exceptionnelle	Une rémunération exceptionnelle, motivée par un évènement ou une performance particulière, peut être décidée par le Président du Directoire.	L'appréciation se fait au cas par cas, au vu des circonstances qui auront conduit à verser cette rémunération.
Avantages en nature	Avantage véhicule, vins, mutuelle et prévoyance (identiques à celle mises en place pour les cadres)	
Régime de retraite complémentaire	Les membres du Directoire bénéficient d'une retraite complémentaire « Article 83 » au même titre que tous les cadres dirigeants.	

2- CONSEIL DE SURVEILLANCE

En application de l'article 19 des statuts, l'assemblée des actionnaires est compétente pour allouer une rémunération aux membres du Conseil de surveillance.

Jusqu'en 2019, seul Bernard JEANJEAN, Président du Conseil de Surveillance, percevait des jetons de présence.

A compter de l'exercice 2020, une enveloppe de 10.000 euros bruts par an et par membre est allouée au Conseil de surveillance. L'attribution est conditionnée à la présence physique du membre intéressé à au moins 3 réunions du Conseil de surveillance au cours de l'exercice. A titre exceptionnel, compte-tenu des contraintes de confinement imposées dans le cadre de la crise sanitaire due au Covid-19, l'obligation de présence physique ne sera pas appliquée à l'exercice 2020.

Sous réserve du respect de la condition de présence à 3 réunions, le membre assurant la présidence d'un Comité recevra une rémunération complémentaire de 5.000 € bruts.

Une rémunération additionnelle d'un montant de 20.000 € sera allouée au titre de l'exercice en cours au membre du Conseil qui sera en charge d'une mission de recrutement d'un directeur commercial.

Une rémunération exceptionnelle peut être accordée en sus de la rémunération précitée, en cas d'exécution d'une mission particulière dépassant le cadre des fonctions de membre du Conseil de surveillance.

Le projet de résolution portant sur la politique de rémunération est mentionné au paragraphe III.

3- Liste des mandats

Liste des mandats des membres du Conseil de surveillance

MONSIEUR BERNARD JEANJEAN	
SOCIÉTÉS	MANDAT
SA ADVINI	Président et membre du Conseil de surveillance
SIO	Membre du Conseil de Surveillance
SA B.M.E.	Administrateur
SCI L'ENCLOS II	Gérant
SCI LENNE	Gérant
SAS MAS NEUF DES ARESQUIERS	Directeur Général
MONSIEUR VINCENT RIEU	
SOCIÉTÉS	MANDAT
SA ADVINI	Membre du Conseil de surveillance
SCP DORIA AVOCATS	Co-gérant
SCI SOCIÉTÉ SAINT GREGOIRE	Gérant
SCI PHICHABE	Co-gérant
SCI RVH	Gérant
SCI CLOS DE PAULILLES	Co-gérant
SCI ALVIPA	Co-gérant
MADAME MARIE-ÉLISABETH PLANTADE	
SOCIÉTÉS	MANDAT
SA ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance
B.M.E.	Administratrice
SIO	Membre du Conseil de Surveillance
MONSIEUR PIERRE GUENANT	
SOCIÉTÉS	MANDAT
ADVINI SA	Membre du Conseil de Surveillance
ASSYSTEM SA	Membre du Conseil d'Administration
PGA HOLDING Sarl	Co-gérant
CFAO SA	Administrateur / Pdt du Comité des Nominations et rémunérations
IBL MAURITIUS LTD	Directeur / Président du Comité Stratégies

MADAME BRIGITTE JEANJEAN	
SOCIÉTÉS	MANDAT
SA ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance
SA B.M.E.	Présidente du Conseil d'Administration
SIO	Vice-Présidente du Directoire
SARL MAS DES ÉTANGS	Gérante
EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	Gérante
SARL MAS DE LUNES	Gérante
SCEA VALOUSSIERE	Gérante
SCEA LE FENOUILLET	Gérante
SCA MAS DE PIVE	Gérante
MONSIEUR FREDERIC JEANJEAN	
SOCIÉTÉS	MANDAT
SA ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance
SA B.P.F.	Administrateur
SARL DU DOMAINE DE LA TRUFFIÈRE	Gérant
SIO	Président et membre du Directoire
GFA LANDEYRAN	Gérant
SCA MAS DE LUNES	Gérant
SCA TEISSIER	Gérant
Monsieur Jean-Marc LOUBIER	
SOCIÉTÉS	MANDAT
HKL Holding	Chief Executive Officer
First Heritage Brands Limited	Director
First Heritage Brands Advisory SAS	President and CEO
First Heritage Brands B.V.	Director
First Heritage Brands Cooperatief U.A.	Director
Scea de Coumiac	Gerant
GFA des Bourgues Rouges	Gerant
Financiere de Romans	Director
RC Holdings	Director
AdVini	Member of Supervisory Board

Liste des mandats des membres du Directoire

MONSIEUR ANTOINE LECCIA	
SOCIÉTÉS	MANDAT
SA ADVINI	Président du Directoire
ADVINI CANADA	Chairman
ADVINI USA	Chairman
ANTOINE MOUEIX SAS	Directeur général
SARL CONSEILS ALTU PRATU	Gérant
ADVINI ASIA (Hong Kong)	Directeur
ADVINI SHANGHAI	Directeur
SELECT VINS ADVINI (Montréal – Canada)	Vice-Président
SCI ADVINI PATRIMOINE	Gérant
SAS MAS NEUF	Président
Sarl ECOLE DES VINS ADVINI (EVA)	Gérant
L'AVENIR (Afrique du Sud)	Membre du board
Le BONHEUR (Afrique du Sud)	Membre du board
MAISON DU CAP (Afrique du Sud)	Membre du board
ADVINI SOUTH AFRICA (Afrique du Sud)	Membre du board

KEN FORRESTER (Afrique du Sud)	Membre du board
EURL VIGNOBLES EN VOL	Gérant
SAS MATPRO	Président
STELLENBOSCH VINEYARDS (Afrique du Sud)	Chairman
MONSIEUR RAYMOND PLANTADE	
SOCIÉTÉS	MANDAT
SA ADVINI	Membre du Directoire
SAS IMPRESSIONS DE L'ENCLOS	Président
SARL TRANSPORTS LODEZIENS	Gérant
SIO	Membre du Directoire
SCI LES TOURNESOLS	Gérant
SCI CAP IMMO	Gérant
Monsieur Philippe JEANJEAN	
SOCIÉTÉS	MANDAT
SA ADVINI	Membre du Directoire
SIO	Membre du Directoire
SA B.P.F.	Président du Conseil
SCA MONIER	Gérant

Le Président du Directoire bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 362 466 €. Il bénéficie également, en cas de cessation des fonctions de Président du Directoire, de non renouvellement de ses fonctions à l'issue de chaque période ou d'un départ lié à un changement de contrôle de la société ou à un changement de stratégie, d'une indemnité basée sur des critères de performance dont le potentiel maximum est de 1 394 202 €.

Comme indiqué au paragraphe « Actionnariat salarié » à la page 196 du présent rapport, le programme d'attribution d'actions gratuites, approuvé par l'Assemblée Générale du 4 juin 2014, et validé par le Directoire du 12 août 2014 et par le Conseil de Surveillance du 29 août 2014 attribue gratuitement une première tranche de 30.000 actions au Président du Directoire. Ces actions ont été définitivement acquises en août 2016.

Une seconde tranche de 83.000 actions gratuites, pour le Président du Directoire, a été définitivement attribuée au 31/12/2016 sur la base des critères réalisés sur l'exercice 2016. Les actions ont été créées le 2 janvier 2019.

4- État des délégations de pouvoir et de compétence et utilisations faites pendant l'exercice

Résolution Assemblée	Type délégation	Durée	Montant maxi	Montant Utilisé
20 ^{ème} résolution AGM 14/06/2018	Délégation de compétence Augmentation de capital avec maintien du DPS	26 mois (08/2020)	4.000 K€	0
21 ^{ème} résolution AGM 14/06/2018	Délégation de compétence Augmentation de capital sans DPS par offre au public par émission d'actions ordinaires	26 mois (08/2020)	4.000 K€ (imputable sur plafond de la 20 ^{ème} résolution)	0
22 ^{ème} résolution AGM 14/06/2018	Délégation de compétence Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS dans le cadre d'options de sur-allocation	26 mois (08/2020)	Dans la limite de 15% l'émission initiale	0
23 ^{ème} résolution AGM 14/06/2018	Délégation de compétence Augmentation de capital sans DPS par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs avec suppression du DPS	18 mois (12/2019)	4.000 K€ (imputable sur plafond de la 20 ^{ème} résolution)	0
24 ^{ème} résolution AGM 14/06/2018	Délégation de pouvoirs Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature	26 mois (08/2020)	Dans la limite de 10% du capital	0
25 ^{ème} résolution AGM 14/06/2018	Délégation de pouvoirs Augmentation capital au profit des salariés	26 mois (08/2020)	130.000 euros	0

5- Capital social, actionnariat et prises de participation

Au 31 décembre 2019, le nombre total d'actions s'élève à 3 941 835 dont 42,7 % détenues par le groupe familial Jeanjean.

Dans le cadre du dividende payé en partie en actions, 5 441 actions nouvelles ont été créées le 31 juillet 2019.

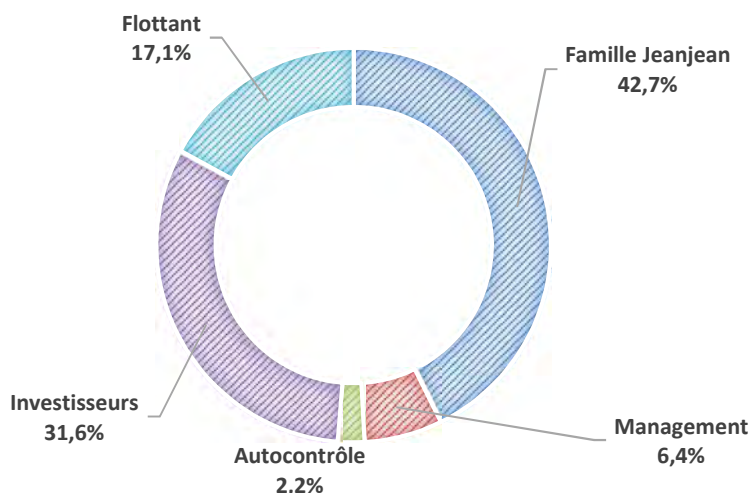
Personnes détenant plus des deux tiers du capital : Néant

Personnes détenant plus de 5 % du capital à la date du rapport :

- SIO (holding familial Jeanjean)
- FIAG Holding
- SARUNA International
- GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS

Actionnariat AdVini au 31/12/2019

Répartition de l'actionnariat au 31/12/2019



Informations sur les rachats d'actions (autocontrôle)

	ACTIONS		DROITS DE VOTE EXERCABLES	
	Nombre	%	Nombre	%
TOTAL	3 941 835	100,0%	6 600 383	100%
Groupe familial JEANJEAN	1 683 668	42,7%	3 355 530	50,8%
Management	252 212	6,4%	385 025	5,8%
Autocontrôle	86 607	2,2%	0	0,0%
FIAG	577 055	14,6%	1 055 276	16,0%
Saruna International	263 871	6,7%	527 742	8,0%
Grands Crus Investissements	225 837	5,7%	225 837	3,4%
Agro Invest	179 842	4,6%	311 842	4,7%
Flottant	672 743	17,1%	739 131	11,2%

Au cours de l'exercice 2019, le contrat de liquidité d'AdVini a acquis au total 4 715 actions au cours moyen de 27,05 € et cédé 4 772 actions au cours moyen de 27,76€.

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, la société a racheté sur l'année 2019 un total de 5 591 actions au cours moyen de 27,34€.

Le nombre total d'actions auto-détenues au 31 décembre 2019 est de 86 607 dont 6 883 actions faisant partie du contrat de liquidité, soit 2,2 % du capital, ce qui représente une valeur (au cours d'achat) de 1,706 M€.

Actionnariat salarié

L'actionnariat salarié est exclusivement constitué des 6,4% du capital détenus par le management au 31/12/2019.

Dans le cadre des programmes d'attribution d'actions gratuites approuvés lors des Assemblées Générales, les actions attribuées sont créées après une période d'acquisition de deux années et sont ensuite bloquées deux années supplémentaires.

La charge comptabilisée au titre de ces actions gratuites sur l'exercice 2019 est de 9 milliers d'euros (hors contribution patronale).

Prise de participation (> 5% du capital)

Montée au capital de Stellenbosch Vineyards, Afrique du Sud (de 57% à 65%)

Montée au capital de Prodégustation (de 65% à 90%)

Prise de participation de 45% dans L&M Holding (holding des châteaux Liversan et Mirefleurs)

L'action AdVini

Le cours de l'action AdVini à la clôture de l'exercice 2019 était de 26,20 €, contre 27,80 € à la clôture de l'exercice précédent.

Le cours le plus haut sur l'année a été de 31 €, le plus bas de 25 €

Les volumes échangés ont été de 42 828 titres sur l'exercice en 243 séances, soit une moyenne de 176 titres par séance.

Dividendes

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement (1)	
	Dividendes	Autres revenus distribués
31/12/2018	1.299.010,02 €	0
31/12/2017	1.577.660,32 €	0
31/12/2016	1.574.559,08 €	0

(1) Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France

Évolution du cours sur cinq ans au 22 mars 2020

(Cours en € - source Euronext)



NB : la chute du cours en mars 2020 correspond à la crise sanitaire et financière occasionnée par le Covid-19.

État récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier réalisées au cours de l'exercice 2019 : Néant.

Éléments relatifs au capital et à la gouvernance susceptibles d'avoir une incidence sur une offre publique lors d'une offre publique : Néant.

8. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1681 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000¹ :

¹ ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour l'ensemble des risques, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une d'entité contributrice : AdVini France et couvrent 95 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (95% des effectifs) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre janvier et mai 2020 sur une durée totale d'intervention de quatre semaines.

Nous avons mené deux entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment la direction des ressources humaines et du développement durable.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Les données relatives aux ressources humaines, à la santé et à la sécurité des collaborateurs, présentées dans la déclaration, ne couvrent pas tous les sites. Une mention est faite en ce sens dans le chapitre « Périmètres de suivi ».
- Les politiques, plans d'actions et les indicateurs clés de performance sur les sujets liés à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale restent à définir.

Paris-La Défense, le 30 avril 2020

L'Organisme Tiers Indépendant
EY & Associés



Jean-François Bélorgey
Associé



Christophe Schmeitzky
Associé, Développement Durable

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales et sociétales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
– Effectif (nb) – Part d’homme (%) – Part de femmes (%) – Nombre de CDD (nb) – Embauches (CDI) – Départs – Taux de fréquence – Taux de gravité – Taux d’absentéisme	– La santé et la sécurité au travail – La qualité de vie au travail à travers la formation et le développement des compétences – L’égalité de traitement (égalité hommes/femmes, la lutte contre les discriminations, l’insertion des personnes handicapées)
Informations environnementales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
– Consommation d’énergie totale (GWh) – Consommation d’énergie par litre de vin (KWh/L) – Consommation d’énergie par lot de 100 items fabriqués (KWh/lot de 100) - <i>capsulerie</i> – Consommation d’eau totale (m3) – Consommation d’eau par litre de vin (m3/L) – Consommation d’eau par lot de 100 items fabriqués (m3/lot de 100) - <i>capsulerie</i> – Taux de recyclage (%) – Quantité de verre totale utilisée (T) – Quantité de verre utilisée en équivalent bouteille 75cl (g/bouteille) – Part des surfaces de production engagées dans une démarche agro-écologique (%) – Surfaces certifiées HVE, bio ou en conversion, IPW (%)	– Le changement climatique : la réduction des consommations d’énergie et la raréfaction des ressources en eau – La raréfaction des ressources naturelles par la promotion du recyclage – La préservation des sols et la promotion d’une agriculture durable